



Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM



Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE,

PAR M. LE COMTE JOSEPH DE MAISTRE;

Ancien Ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne près S. M. l'empereur de Russie, Ministre d'Etat, Régent de la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie royale des Sciences de Turin, Chevalier Grand'croix de l'Ordre religieux et militaire de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.

NOUVELLE ÉDITION,

LA SEULE REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR;

SUIVIE

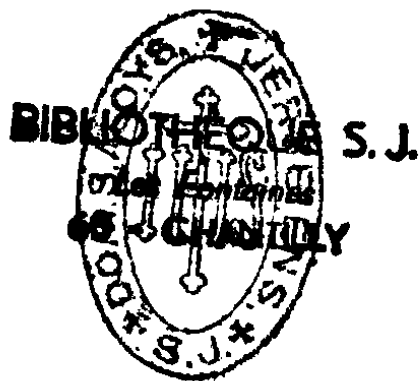
DE L'ESSAI SUR LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES

ET DES AUTRES INSTITUTIONS HUMAINES.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

PAR LE MÊME.



A PARIS,

CHEZ POTEY, LIBRAIRE DE S. A. R. MONSEIGNEUR,
DUC D'ANGOULÊME, RUE DU BAC, n° 46.

1821.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE,

Par M. le Comte DE MAISTRE, ancien Ministre
Plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne près
S. M. l'empereur de Russie, etc., etc.

Das ne igitur hoc nobis, Deorum immortalium, vi,
naturâ, ratione, potestate, mente, numine, sive
quod est aliud verbum, quo planius significem
quod volo, naturam omnem regi? Nam si hoc
non probas, à Deo nobis causa ordienda.

Cic. de Leg. I, 7.

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE.

MONSIEUR LE COMTE DE MAISTRE, pendant un assez court séjour qu'il fit à Paris en 1817, remit à l'Administrateur des bibliothèques particulières du Roi, un exemplaire des *Considérations sur la France*, corrigé de sa main, et tel qu'il désiroit que cet ouvrage fût imprimé à l'avenir. C'est d'après cet exemplaire que nous donnons la présente édition : cela seul suffiroit, sans doute, pour lui assurer la supériorité sur toutes celles qui l'ont précédée. Mais madame veuve comtesse de Maistre connoissant les intentions de son mari, et voulant les seconder autant qu'il est en elle, nous a, en outre, envoyé une LETTRE écrite après la lecture des *Considérations sur la France*, et adressée à l'auteur par un gentilhomme russe que l'on se contente de désigner par son titre et les lettres initiales de son nom. Cette pièce est du plus

haut intérêt ; nous l'avons placée immédiatement avant l'ouvrage qui en a été l'occasion.

L'Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques, quoique publié longtemps après les *Considérations sur la France*, en est comme l'appendice ; car plus d'une idée que l'auteur se contente d'indiquer dans les *Considérations*, se trouve développée dans le *Principe générateur*. En satisfaisant au désir qu'ont témoigné plusieurs personnes d'avoir ces deux ouvrages réunis dans un même volume, nous avons mis tous nos soins, non-seulement à faire disparaître les fautes qui les défiguroient dans les éditions précédentes, mais nous avons encore voulu que l'impression répondît au mérite du livre.

AVIS DE L'AUTEUR

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

LES François ayant paru lire avec une certaine attention le livre des *Considérations sur la France*, on croit faire une chose qui ne leur sera pas désagréable, en publiant une nouvelle édition de cet Ouvrage, expressément avouée par l'auteur, et faite même sur un exemplaire apostillé de sa main. Aucune des nombreuses éditions qui ont précédé n'ayant été faite sous ses yeux, il n'est pas étonnant qu'elles soient toutes plus ou moins incorrectes; mais il a droit surtout de se plaindre de celle de Paris, publiée en 1814, in-8°, où l'on s'est permis des retranchemens et des additions également contraires aux lois de la délicatesse; personne assurément n'ayant le

droit de toucher à l'ouvrage d'un auteur vivant, sans sa participation. L'édition que nous présentons aujourd'hui au public est faite sur celle de Bâle (1), qui commence à devenir rare, et contient d'ailleurs, comme nous venons de le dire, des corrections qui la mettent fort au-dessus de toutes les autres. Le temps, au reste, a prononcé sur ce livre et sur les principes qu'on y expose. Aujourd'hui il ne s'agit plus de dissenter; il suffit de regarder autour de soi.

(1) Sous Londres, 1797, in-8° de 256 pages.

MONSIEUR LE COMTE,

J'AI l'honneur de vous renvoyer votre ouvrage sur la France. Cette lecture a produit sur moi une sensation si vive, que je ne puis m'empêcher de vous communiquer les idées qu'elle a fait naître.

Votre ouvrage, Monsieur le Comte, est un axiome de la classe de ceux qui ne se prouvent pas, parce qu'ils n'ont pas besoin de preuve; mais qui se sentent, parce qu'ils sont des rayons de la science naturelle. Je m'explique; quand on me dit: « Le carré de l'hypothénuse est égal à la somme des carrés construits sur les deux côtés du triangle rectangle. » J'en demande la démonstration, je la suis, et je me laisse convaincre. Mais quand on s'écrie: « Il est un Dieu! » ma raison le voit ou se perd dans une foule d'idées, mais mon âme le sent invinciblement. Il en est de même des grandes vérités dont votre ouvrage est rempli. Ces vérités sont d'un

ordre élevé. Ce livre n'est point, comme on me l'a défini avant que je l'aie lu, *un bon ouvrage de circonstance*, mais ce sont les circonstances qui ont dicté le seul bon ouvrage que j'aie trouvé sur la révolution françoise.

Le *Moniteur* est le développement le plus volumineux de votre livre. C'est là où sont consignés les efforts des hommes en actions et en paroles, et la nullité de ces efforts. S'il y avoit un titre philosophique à donner au *Moniteur*, je le nommerois volontiers « *Recueil de la sagesse humaine et preuve de son insuffisance.* » Votre livre, le *Moniteur*, l'histoire, sont le développement de ce proverbe devenu commun, mais qui renferme en lui la loi la plus féconde en applications et en conséquences : « L'homme propose et Dieu dispose. »

Oui, l'homme ne peut que proposer; c'est une immense vérité. La faculté de combiner a été laissée à l'homme avec la puissance du libre arbitre; mais les événemens ont été soustraits à son pouvoir, et leur marche n'obéit qu'à la main créatrice. C'est donc en vain que les hommes s'agitent et *délibèrent*, pour gouverner ou être gouvernés de telle ou telle manière. Les nations sont comme

les particuliers; elles peuvent s'agiter, mais non se constituer. Quand aucun principe divin ne préside à leurs efforts, les convulsions politiques sont le résultat de leur libre volonté; mais le pouvoir de s'organiser n'est point une puissance humaine: l'ordre dérive de la source de tout ordre.

L'époque de la révolution françoise est une grande époque: c'est l'âge de l'homme et de la raison. La fin est aussi digne de remarque: c'est la main de Dieu et le siècle de la foi. Du fond de cette immense catastrophe, je vois sortir une leçon sublime aux peuples et aux rois. C'est un exemple donné pour ne pas être imité. Il rentre dans la classe des grandes plaies dont a été frappé le genre humain, et forme la suite de votre éloquent chapitre qui traite de la destruction violente de l'espèce humaine. Ce chapitre, à lui seul, est un ouvrage; il est digne de la plume de Bossuet.

La partie prophétique de l'ouvrage m'a également frappé. Voilà ce que c'est que d'étudier d'une manière spéculative en Dieu; ce qui n'est pour la raison qu'une conséquence obscure, devient révélation. Tout se comprend, tout s'explique quand on re-

monte à la grande cause. Tout se devine⁷, quand on se base sur elle.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire que dans le moment où je vous écris, on s'occupe à réimprimer cet ouvrage à Paris. Certainement il sera très-utile tel qu'il est ; mais si vous me permettez de vous dire mon opinion, je vous ferai une seule observation. Je pars de ce principe, votre ouvrage est un ouvrage classique qu'on ne sauroit trop étudier ; il est classique pour la foule d'idées profondes et grandes qu'il contient. Il est de circonstance par un ou deux chapitres, nommément celui qui traite de la *Déclaration du roi de France, en 1795*. Ces chapitres ont été faits pour l'année 1797 où l'on croyoit à la contre-révolution. Maintenant quelle foule d'idées nouvelles se présentent ! quelles grandes conséquences l'histoire ne fournit-elle pas à vos principes ? Cette révolution concentrée en une seule tête et tombée avec elle ; la main de Dieu qui a sanctifié jusqu'aux fautes des alliés ; cette stupeur répandue sur une nation jadis si active et si terrible ; ce Roi inconnu dans Paris jusqu'à la veille de notre entrée ; ce grand général vaincu dans son art même ;

cette génération nouvelle élevée dans les principes de la nouvelle dynastie ; cette noblesse factice , qui devoit être son premier appui , et qui a été la première à l'abandonner ; l'Eglise fatiguée et haletante des coups qui lui ont été portés ; son chef abaissé jusqu'à sanctifier l'usurpation , et élevé depuis à la puissance du martyr ; le génie le plus vigoureux , armé de la force la plus terrible , employé vainement à consolider l'édifice des hommes : voilà le tableau que je voudrois voir tracé par votre plume , et qui seroit la démonstration évidente des principes que vous avez posés. Je voudrois le voir à la place de ces chapitres que je vous ai indiqués , et alors l'ouvrage présenteroit au lecteur attentif les causes et les effets , les actions des hommes et la réaction divine. Mais il n'appartient qu'à vous, Monsieur le Comte, d'entreprendre cette péroration frappante sur vos propres principes. Ce que j'ai pris la liberté d'esquisser ici , peut devenir sous votre main un recueil de vérités sublimes ; et si j'ai réussi par cette lettre à vous encourager à ce grand travail , je croirois par cela seul avoir mérité de ceux qui lisent pour s'instruire.

Quant à moi, je me borne à faire des vœux pour que vous voulussiez bien, par un nouvel *Essai*, me procurer de nouveau la puissance de m'éclairer, persuadé qu'il ne sortira rien de votre plume qui ne soit plein de grandes et de fortes leçons.

Je vous prie d'agréer les assurances de la haute considération, et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte ,

DE VOTRE EXCELLENCE ,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

M. O.....

*Général au service de S. M. l'empereur
de toutes les Russies.*

Saint-Petersbourg, ce 24 décembre 1814.

CONSIDÉRATIONS

S U R

LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Des Révolutions.

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être Suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité, dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, res-

treindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur; les vues sont restreintes, les moyens roides, les ressorts inflexibles, les mouvemens pénibles, et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément; sa puissance opère en se jouant : dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste; pour elle tout est moyen, même l'obstacle : et les irrégularités produites par l'opération des agens libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre dont tous les ressorts varieroient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montreroit cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du Créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes; mais

à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le *miracle* est un effet produit par une cause divine ou sur-humaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver, un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde crierait au miracle, et s'inclinerait devant le thaumaturge. Mais la révolution françoise, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment, est tout aussi merveilleux, dans son genre, que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique ; où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas ; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le *désordre* partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains

effets dans le cours ordinaire des choses; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir; il connoît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnoît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très-sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes : c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous
» côtés)? les hommes les plus coupables de
» l'univers triomphent de l'univers! Un ré-
» gicide affreux a tout le succès que pou-
» voient en attendre ceux qui l'ont commis!
» La Monarchie est engourdie dans toute
» l'Europe! Ses ennemis trouvent des alliés
» jusque sur les trônes! Tout réussit aux
» méchants! les projets les plus gigantesques
» s'exécutent de leur part sans difficulté,

» tandis que le bon parti est malheureux et
» ridicule dans tout ce qu'il entreprend!
» L'opinion poursuit la fidélité dans toute
» l'Europe ! Les premiers hommes d'État se
» trompent invariablement ! les plus grands
» généraux sont humiliés ! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvoit la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule : c'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution françoise, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que

la révolution françoise mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse ; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats même qui paroissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instrumens ; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignominieusement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisoient ; ils y ont été conduits par les événemens : un projet antérieur n'auroit pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur ; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes, excessivement médiocres, exercèrent sur une nation coupable le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étoient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaires à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque qui faisoit trembler la France et l'Europe ne tint pas contre la première attaque; et comme il ne devoit y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la justice même fût infâme (1).

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution françoise que des hommes du premier talent; qu'ils y aient cru forte-

(1) Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journaliste (le Républicain) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : « *Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat, mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon.* » On s'est plaint de voir le corps de Turenne oublié dans le coin d'un *muséum*, à côté du squelette d'un animal : quelle imprudence ! il y en avoit assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables.

ment, lorsque des politiques consommés n'y croyoient point encore. C'est que cette persuasion étoit une des pièces de la révolution, qui ne pouvoit réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la *foi* à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connoissances, ont fort bien conduit ce qu'ils appeloient *le char révolutionnaire*; ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étoient, que les instrumens d'une force qui en savoit plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ne fit jamais de notes fausses.

Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions; et les hommes les plus marquans dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvoit leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment : dès qu'ils ont voulu le contrarier, ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'étoit *le roi de la halle*. Par les crimes qu'il a faits, et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettoit à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la pousoit dans le sens déterminé ; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageoit avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillans, et en effet plus habiles et plus puissans que lui, se servoient de son influence pour leur profit. Il tonnoit à la tribune, et il étoit leur dupe. Il disoit en mourant, *que s'il avoit vécu, il auroit rassemblé les pièces éparses de la Monarchie* ; et lorsqu'il avoit voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avoient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, et plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne

sauroit trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'elle *va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'étoit montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instrumens les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

CHAPITRE II.

Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution françoise.

CHACQUE Nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature, qu'il seroit inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle étoit surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son Roi s'appeloit *très-chrétien* : Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis long-temps on n'avoit vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocens, sans doute, parmi les malheureux,

mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété; tous ceux qui ont dit : *Frappez, pourvu que nous y gagnions*; tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'État; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le Roi, etc.; tous ceux-là ont voulu la révolution, et tous ceux qui l'ont voulue en ont été très-justement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de voir des savans illustres tomber sous la hache de Robespierre. On ne sauroit humainement les regretter trop; mais la justice divine n'a pas le moindre respect pour les géomètres ou les physiiciens. Trop de savans François furent les principaux auteurs de la révolution; trop de savans François l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disoient comme tant d'autres : *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère*

sans amener des malheurs. Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats ; lorsqu'il dit dans son cœur : *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres* ; si la Providence lui répond : *J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre, où est l'injustice ?* Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux ?

Les détails seroient odieux ; mais qu'il est peu de François, parmi ceux qu'on appelle *victimes innocentes de la révolution*, à qui leur conscience n'ait pu dire :

Alors, de vos erreurs voyant les tristes fruits,
Reconnoissez les coups que vous avez conduits.

Nos idées sur le bien et le mal, sur l'innocent et le coupable, sont trop souvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables et infâmes deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces ; mais si le fer a trois pieds, le combat devient honorable. Nous flétrissons celui qui vole un centime dans la poche de son ami ; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'est rien. Tous les crimes brillans, qui supposent un développement de qualités grandes ou ai-

mables; tous ceux surtout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, si même nous n'en faisons pas des vertus; tandis que les qualités brillantes qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la véritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, et l'étendue de ces devoirs est relative à sa position civile et à l'étendue de ses moyens. Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvoit être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc et pair.

Enfin, il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, et qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple : *J'ai embrassé de bonne foi la révolution française, par un amour pur de liberté et de ma patrie; j'ai cru en mon ame et conscience, qu'elle amèneroit la réforme des abus et le*

bonheur public; nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil, pour qui tous les cœurs sont diaphanes, voit la fibre coupable; il découvre, dans une brouillerie ridicule, dans un petit froissement de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces résolutions qu'on voudroit illustrer aux yeux des hommes; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus. Mais parlons de la Nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la *souveraineté*, nul n'ayant des suites plus terribles. Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce Souverain n'a mérité son sort par aucun crime; si ses vertus même ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom. A ces traits on reconnoît la mort de Louis XVI; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que *jamais un plus grand crime n'eut plus de complices*. La mort de Charles I^{er} en eut bien moins, et cependant il étoit possible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant

on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre et le plus courageux ; le bourreau même , qui ne faisoit qu'obéir , n'osa pas se faire connoître. En France, Louis XVI marcha à la mort au milieu de 60,000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour *Santerre* : pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné Monarque , et les provinces furent aussi muettes que la capitale. *On se seroit exposé*, disoit-on. François ! si vous trouvez cette raison bonne , ne parlez pas tant de votre courage , ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avoit servi lui-même , car elle l'avoit trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement. Enfin , jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante ; c'est que tout attentat commis contre la souveraineté , *au nom de la Nation* , est toujours plus ou moins un crime national ; car c'est toujours plus ou moins

la faute de la Nation ; si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les François, sans doute, n'ont pas *voulu* la mort de Louis XVI ; mais l'immense majorité du peuple a *voulu*, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du 21 janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible ; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivoit dans le *Mercur*e universel : *Peut-être il n'eût pas fallu en venir là ; mais puisque nos législateurs ont pris l'événement sur leur responsabilité, rallions-nous autour d'eux : éteignons toutes les haines, et qu'il n'en soit plus question.* Fort bien : il eût fallu peut-être ne pas assassiner le Roi, mais puisque la chose est faite, n'en parlons plus, et soyons tous bons amis. O démence ! Shakespeare en savoit un peu plus, lorsqu'il disoit : *La vie de tout individu est précieuse pour lui ; mais la vie de qui dépend tant de vies, celle des Souverains, est précieuse pour*

tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale? à la place qu'elle occupoit, il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite (1). Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrens à la France; quatre millions de François, peut-être, paieront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection anti-religieuse et anti-sociale, couronnée par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux, qui prêtèrent serment à la Nation? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de *constituante* sera une épigramme éternelle? Où est Mirabeau? où est Bailly, avec son *beau jour*? où est Thouret qui inventa le mot *exproprier*? où est Osselin, le rapporteur de la première loi qui proscrivit les émigrés? On nommeroit par milliers les instrumens actifs de la révolution, qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici où nous pouvons admirer

(1) Hamlet, acte 3, scène 8.

l'ordre dans le désordre; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvoient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avoit opéré ce qu'on appelle la *contre-révolution*, et replacé le Roi sur le trône, il n'y auroit eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce seroit d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or, c'est précisément ce qui seroit arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendoit; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auroient presque tous appartenu à la classe offensée; et la justice, lors même qu'elle n'auroit fait que punir, auroit eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre : si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices; et, dans ce

genre, il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crimes de Lèse-Majesté, et que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation françoise l'épouvantable supplice de Damiens (1). Qu'auroient donc fait les magistrats françois de trois ou quatre cents *Damiens*, et de tous les monstres qui couvroient la France? Le glaive sacré de la justice seroit-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Robespierre? Auroit-on convoqué à Paris tous les bourreaux du Royaume et tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes? Auroit-on fait dissoudre dans de vastes chaudières le plomb et la poix, pour en arroser des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériser les différens crimes? comment graduer les supplices? et surtout comment punir sans lois? *On auroit choisi, dira-t-on, quelques grands coupables, et tout le reste auroit obtenu grâce.* C'est précisé-

(1) *Avertere omnes à tantâ fœditate spectaculi oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit. Tit.-Liv. I. 28, de suppl. Mettii.*

ment ce que la Providence ne vouloit pas. Comme elle peut tout ce qu'elle veut, elle ignore ces grâces produites par l'impuissance de punir. Il falloit que la grande épuration s'accomplît, et que les yeux fussent frappés; il falloit que le métal françois, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du Roi futur. Sans doute, la Providence n'a pas besoin de punir dans le temps pour justifier ses voies; mais, à cette époque, elle se met à notre portée, et punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre comme des individus coupables, et nous savons pourquoi (1). S'il entroit dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution françoise, nous lirions le châtiment des François comme l'arrêt d'un parlement. — Mais que saurions-nous de plus? Ce châtiment n'est-il pas visible? N'avons-nous pas

(1) *Levit. XVIII. 21 et seq. XX. 23. — Deuter. XVIII. 9. et seq. — I. Reg. XV. 24. — IV. Reg. XVII. 7. et seq. et XXI. 2. — Herodot. lib. II. §. 46, et la note de M. Larcher sur cet endroit.*

vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres ? le sol entier de ce beau Royaume couvert d'échafauds ? et cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfans par les massacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguoient au dehors pour le soutien d'une guerre cruelle, soutenue pour leur propre intérêt ? Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple passif ne se présenta à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les privations, les souffrances de toute espèce, rien ne le dégoûte de son supplice ; tout ce qui est dévoué doit accomplir son sort : on ne verra point de désobéissance, jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant dans cette guerre si cruelle, si désastreuse, que de points de vue intéressans ! et comme on passe tour à tour de la tristesse à l'admiration ! Transportons-nous à l'époque la plus terrible de la révolution ; supposons que, sous le gouvernement de l'inférial comité, l'armée, par une métamorphose subite, devienne tout à coup

royaliste : supposons qu'elle convoque de son côté ses assemblées primaires, et qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés et les plus estimables, pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile : supposons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée se lève, et dise :

« Braves et fidèles guerriers, il est des
» circonstances où toute la sagesse humaine
» se réduit à choisir entre différens maux.
» Il est dur, sans doute, de combattre pour
» le comité de salut public; mais il y auroit
» quelque chose de plus fatal encore, ce
» seroit de tourner nos armes contre lui.
» A l'instant où l'armée se mêlera de la po-
» litique, l'État sera dissous; et les ennemis
» de la France, profitant de ce moment de
» dissolution, la pénétreront et la divise-
» ront. Ce n'est point pour ce moment que
» nous devons agir, mais pour la suite des
» temps : il s'agit surtout de maintenir l'inté-
» grité de la France, et nous ne le pouvons
» qu'en combattant pour le gouvernement,
» quel qu'il soit; car de cette manière la
» France, malgré ses déchiremens inté-
» rieurs, conservera sa force militaire et
» son influence extérieure. A le bien pren-

» dre, ce n'est point pour le gouvernement
» que nous combattons, mais pour la France
» et pour le Roi futur, qui nous devra un
» Empire plus grand, peut-être, que ne le
» trouva la révolution. C'est donc un devoir
» pour nous de vaincre la répugnance qui
» nous fait balancer. Nos contemporains
» peut-être calomnieront notre conduite;
» mais la postérité lui rendra justice. »

Cet homme auroit parlé en grand philosophe. Eh bien! cette hypothèse chimérique, l'armée l'a réalisée, sans savoir ce qu'elle faisoit; et la terreur d'un côté, l'immoralité et l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée et presque prophétique auroit dicté à l'armée.

Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la Monarchie ne pouvoient être sauvées que par le jacobinisme.

Le Roi n'a jamais eu d'allié; et c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en vouloit à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe.

conjurée ? Le génie infernal de Robespierre pouvoit seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissoit l'âme des François, en la trempant dans le sang ; il exaspéroit l'esprit des soldats, et doubloit leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie, qui tenoient de la rage. L'horreur des échafauds poussant le citoyen aux frontières, alimentoit la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissoit jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étoient dans les mains du pouvoir révolutionnaire ; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable, qu'on n'avoit jamais vu, et que sans doute on ne reverra jamais, étoit tout à la fois un châtiment épouvantable pour les François, et le seul moyen de sauver la France.

Que demandoient les royalistes, lorsqu'ils demandoient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginoient, c'est-à-dire, faite brusquement et par la force ? Ils demandoient la conquête de la France ; ils demandoient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son Roi, c'est-

à-dire, des massacres de trois siècles, peut-être; suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité *du plus beau Royaume après celui du Ciel* (1).

Tous les monstres que la révolution a enfantés, n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux, l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers, et environné le nom françois d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement; par eux, le Roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de régner sur les autres, il n'en rendra peut-être pas, avec la fierté du pou-

(1) Grotius, *De jure belli ac pacis; Epist. ad Ludovicum XIII.*

voir qui donne ce qu'il peut retenir? Certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée, que tout se fait pour l'avantage de la Monarchie françoise, me persuade que toute révolution royaliste est impossible avant la paix; car le rétablissement de la Royauté détendrait subitement tous les ressorts de l'Etat. La magie noire qui opère dans ce moment, disparoîtroit comme un brouillard devant le soleil. La bonté, la clémence, la justice, toutes les vertus douces et paisibles, reparoîtroient tout à coup, et ramèneraient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine allégresse entièrement opposée à la sombre rigueur du pouvoir révolutionnaire. Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleroient-ils *révoltés* les habitans des pays envahis, qui se défendroient légitimement? et leur enjoindroient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fusillés comme rebelles? Ces horreurs, très-utiles au Roi futur, ne pourroient cependant être employées par lui; il n'auroit donc que des moyens hu-

mains. Il seroit au pair avec ses ennemis; et qu'arriveroit-il dans ce moment de suspension qui accompagne nécessairement le passage d'un gouvernement à l'autre? Je n'en sais rien. Je sens bien que les grandes conquêtes des François semblent mettre l'intégrité du Royaume à l'abri (je crois même toucher ici la raison de ces conquêtes). Cependant il paroît toujours plus avantageux à la France et à la Monarchie, que la paix, et une paix glorieuse pour les François, se fasse par la République; et qu'au moment où le Roi remontera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, auroit confirmé ses erreurs; qu'il n'auroit jamais pardonné au pouvoir qui lui auroit arraché ses chimères. Comme c'étoit du *peuple* proprement dit, ou de la multitude, que les factieux avoient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général, ils devoient l'épargner, et que les grandes vexations devoient tomber d'abord sur la classe aisée. Il falloit donc que le pouvoir usurpateur pesât long-temps sur le peuple

pour l'en dégoûter. Il n'avoit vu que la révolution : il falloit qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous pressez pas, hommes impatiens, et songez que la longueur même des maux vous annonce une *contre-révolution* dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos ressentimens, surtout ne vous plaignez pas des Rois, et ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi ! vous prétendez que des puissances étrangères combattent philosophiquement pour relever le trône de France, et sans aucun espoir d'indemnité ? Mais vous voulez donc que l'homme ne soit pas homme : vous demandez l'impossible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France *pour ramener l'ordre* : mais savez-vous ce que c'est que *l'ordre* ? C'est ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plutôt, peut être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de stipuler pour le Roi, pour la Monarchie françoise et pour votre postérité ? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité

de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du Royaume.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la persécution inouïe, excitée contre le culte national et ses ministres : c'est une des *faces* les plus intéressantes de la révolution.

On ne sauroit nier que le sacerdoce, en France, n'eût besoin d'être régénéré ; et quoique je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paroît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits vers le relâchement, avoient fait décliner ce grand corps ; qu'il étoit possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre ; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé étoit descendu, à peu près autant que l'armée, de la place qu'il avoit occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Église fut l'envahissement de ses propriétés ; le second fut le serment constitutionnel : et ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont

il est permis de ne pas s'occuper, s'est vu conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre : l'opinion n'a qu'une voix sur ces apostats.

Les prêtres fidèles, recommandés à cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illustrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les souffrances et la mort même pour la défense de leur foi. Le massacre des Carmes est comparable à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chassa de leur patrie par milliers, contre toute justice et toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant ; mais sur ce point, comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenoient les instrumens de la Providence. Il falloit probablement que les prêtres françois fussent montrés aux nations étrangères ; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés. L'émigration considérable du clergé, et particulièrement des évêques françois, en Angleterre, me paroît surtout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des

paroles de paix ! sûrement , on aura formé des projets de rapprochemens pendant cette réunion extraordinaire ! Quand on n'auroit fait que désirer ensemble , ce seroit beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent , comme tout les y invite , il semble que la *motion* doit partir de l'église d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre françoise , et par conséquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel : il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'église anglicane , qui nous touche d'une main , touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher ; et quoique , sous un certain point de vue , elle soit en butte aux coups des deux partis , et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance , cependant elle est très-précieuse sous d'autres aspects , et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques , capables de rapprocher des élémens inassociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés , aucun motif méprisable ne peut de long-temps lui donner de nouveaux membres ; en sorte que toutes les circonstances concourent à relever

ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'œuvre dont il paroît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonstances la fermentation des esprits en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, et cette espèce d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, surtout dans les pays protestans, et les pousse dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie; Rome menacée en même temps que Genève par la puissance qui ne veut point de culte, et la suprématie nationale de la religion, abolie en Hollande par un décret de la Convention nationale. Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*.

J'observe de plus, que lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favorisées par de grandes conquêtes, par la formation de grandes souverainetés : on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où

nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine ? En vérité, on seroit tenté de croire que la révolution politique n'est qu'un objet secondaire du grand plan qui se déroule devant nous avec une majesté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette *magistrature* que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation françoise deux instrumens, et, pour ainsi dire, deux *bras*, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère ; en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes.

La puissance, j'ai presque dit la *Monarchie* de la langue françoise, est visible : on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil ; depuis la marchande de modes jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère national.

Ce prosélytisme passe communément pour

un ridicule, et réellement il mérite souvent ce nom, surtout par les formes : dans le fond cependant, c'est une *fonction*.

Or, c'est une loi éternelle du monde moral, que toute *fonction* produit un devoir. L'église gallicane étoit une pierre angulaire de l'édifice catholique, ou, pour mieux dire, *chrétien*; car, dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les églises ennemies de l'église universelle ne subsistent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu, semblables à ces plantes parasites, à ces guis stériles qui ne vivent que de la substance de l'arbre qui les supporte, et qu'ils appauvrissent.

De là vient que la réaction entre les puissances opposées, étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la *déesse Raison* contre le christianisme se sont faits en France : l'ennemi attaquoit la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir; il a mille raisons de croire qu'il est appelé à une grande mission; et les mêmes conjectures qui lui laissent apercevoir pourquoi il a souffert, lui permettent aussi de se croire destiné à une œuvre essentielle.

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe ; si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner, et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire.

C'est surtout ce qui me fait penser que la révolution françoise est une grande époque, et que ses suites, dans tous les genres, se feront sentir bien au-delà du temps de son explosion et des limites de son foyer.

Si on l'envisage dans ses rapports politiques, on se confirme dans la même opinion. Combien les puissances de l'Europe se sont trompées sur la France ! combien elles ont *médité de choses vaines !* O vous qui vous croyez indépendans, parce que vous n'avez point de juges sur la terre, ne dites jamais : *Cela me convient ;* DISCITE JUSTITIAM MONITI ! Quelle main, tout à la fois sévère et paternelle, écrasoit la France de tous les fléaux imaginables, et soutenoit l'Empire par des moyens surnaturels, en tournant tous les efforts de ses ennemis contre eux-mêmes ?

Qu'on ne vienne point nous parler des assignats, de la force du nombre, etc., car la possibilité des assignats et de la force du nombre est précisément hors de la nature. D'ailleurs, ce n'est ni par le papier-monnoie, ni par l'avantage du nombre, que les vents conduisent les vaisseaux des François, et repoussent ceux de leurs ennemis; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin; que les souverains qui les gênent meurent à point nommé; qu'ils envahissent l'Italie sans canons; et que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre, et passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle; vous y verrez parfaitement *pourquoi*, mais point du tout *comment* elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtiment *des François* sort de toutes les règles ordinaires, et la protection accordée *à la France* en sort aussi: mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un des spectacles les

plus étonnans que l'œil humain ait jamais contemplé.

A mesure que les événemens se déploieront, on verra d'autres raisons et des rapports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourroit découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible; cependant c'est un moyen autant qu'une punition, et il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.

CHAPITRE III.

De la destruction violente de l'espèce humaine.

IL n'avoit malheureusement pas si tort ce roi de Dahomey, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disoit il n'y a pas long-temps à un anglois : *Dieu a fait ce monde pour la guerre; tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les temps, quoique sur des principes différens* (1).

L'histoire prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens ; c'est-à-dire, que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là ; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus, sous Auguste ; on cite une année du règne

(1) The history of Dahomey, by Archibald Dalzel, Biblioth. Brit. Mai 1796, vol. 2, n^o 1, pag. 87.

guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas la guerre (1). On cite une courte époque après la paix de Ryswick, en 1697, et une autre tout aussi courte après celle de Carlowitz, en 1699, où il n'y eut point de guerre, non-seulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu.

Mais ces époques ne sont que des monumens. D'ailleurs, qui peut savoir ce qui se passe sur le globe entier à telle ou telle époque.

Le siècle qui finit, commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714 par le traité de Rastadt. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre en 1733; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la succession Autrichienne s'alluma, et dura sans interruption jusqu'en 1748. Huit années de paix commençoient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque

(1) Histoire de Charlemagne, par M. Gaillard, tome II, livre I, chap. V.

l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de sept ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvoit prévoir les conséquences. On signe la paix en 1782; sept ans après, la révolution commence; elle dure encore; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'est point assez de considérer un point du temps et un point du globe; il faut porter un coup-d'œil rapide sur cette longue suite de massacres, qui souille toutes les pages de l'Histoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublemens. Je prie le lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république Romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux cents mille Cimbres et Teutons. Mithridate

fait égorger quatre-vingt mille Romains : Sylla lui tue quatre-vingt-dix mille hommes, dans un combat livré en Béotie, où il en perd lui-même dix mille. Bientôt on voit les guerres civiles et les proscriptions. César a lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille (avant lui Alexandre avoit eu ce funeste honneur) : Auguste ferme un instant le temple de Janus ; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif. Quelques bons princes laissent respirer l'Etat, mais la guerre ne cesse jamais, et sous l'empire du *bon* Titus six cent mille hommes périssent au siège de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante (1). Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles ! Licinius perd vingt mille hommes à Cibalis ; trente-quatre mille à Andrino-ple, et cent mille à Chrysopolis. Les nations du nord commencent à s'ébranler. Les

(1) Montesquieu, *Esprit des Loix*, livre XXIII, chapitre XIX.

Francs, les **Goths**, les **Huns**, les **Lombards**, les **Alains**, les **Vandales**, etc., attaquent l'Empire et le déchirent successivement. **Attila** met l'Europe à feu et à sang. Les **François** lui tuent plus de deux cent mille hommes près de **Châlons**; et les **Goths**, l'année suivante, lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, **Rome** est prise et saccagée trois fois; et dans une sédition qui s'élève à **Constantinople**, quarante mille personnes sont égorgées. Les **Goths** s'emparent de **Milan**, et y tuent trois cent mille habitans. **Totila** fait massacrer tous les habitans de **Tivoli**, et quatre-vingt-dix mille hommes au sac de **Rome**. **Mahomet** paroît; le glaive et l'alcoran parcourent les deux tiers du globe. Les **Sarrasins** courent de l'**Euphrate** au **Guadalquivir**. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de **Syracuse**; ils perdent trente mille hommes près de **Constantinople**, dans un seul combat naval; et **Pélage** leur en tue vingt mille dans une bataille de terre. Ces pertes n'étoient rien pour les **Sarrasins**; mais le torrent rencontre le génie des **Françs** dans les plaines de **Tours**, où le fils du premier **Pepin**, au milieu de trois

cent mille cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue encore. L'islamisme porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des Chrétiens et des Musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions, et même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante et jusqu'à quatre-vingt mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent partout et partout vainqueur, il écrase des nations de fer comme César écrasoit les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés qui nous font encore frémir.. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré : l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparoît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrazins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravageoient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent

enfin et s'appriivoient. Cette veine ne donne plus de sang ; une autre s'ouvre à l'instant : les Croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie ; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Kan et ses fils subjuguent et ravagent le globe depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les François qui s'étoient croisés contre les Musulmans se croisent contre les Hérétiques : guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bouvines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après quatre-vingt mille Sarrasins périssent au siège de Damiette. Les Guelphes et les Gibelins commencent cette lutte qui devoit ensanglanter si long-temps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres Siciliennes. Sous les règnes d'Edouard et de Philippe-de-Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des Juifs ; bataille de Poitiers ; bataille de Nicopolis : le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan qui répète Gengis-Kan. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la

sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'York et de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses Etats dans la maison d'Autriche; et dans ce contrat de mariage, il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde: c'est l'arrêt de mort de trois millions d'Indiens. Charles V et François I^{er} paroissent sur le théâtre du monde: chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman; bataille de Mohatz; siège de Vienne; siège de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther paroît; Calvin le suit. Guerre des paysans; guerre de trente ans; guerre civile de France; massacre des Pays-Bas: massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la St.-Barthélemi; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie

Stuart, de Charles I^{er} ; et de nos jours enfin la révolution française , qui part de la même source.

Je ne pousserai pas plus loin cet épouvantable tableau : notre siècle et celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au berceau des nations ; qu'on descende jusqu'à nos jours ; qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles , depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée ; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause , qui est la principale , et par toutes celles qui s'y joignent , l'effusion du sang humain n'est jamais suspendue dans l'univers : tantôt elle est moins forte sur une plus grande surface , et tantôt plus abondante sur une surface moins étendue ; en sorte qu'elle est à peu près constante. Mais de temps en temps il arrive des événemens extraordinaires qui l'augmentent prodigieusement , comme les guerres puniques , les triumvirats , les victoires de César , l'irruption des barbares , les croisades , les guerres de religion , la succession d'Espagne , la révolution française , etc. Si l'on avoit des tables de massacres comme on a des tables météorologi-

ques, qui sait si l'on n'en découvrirait point la loi au bout de quelques siècles d'observation (1)? Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il auroit pu, suivant les apparences, étendre sa démonstration à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit, en général, un aussi grand mal qu'on le croit: du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et *contre nature*, et qui produisent des compensations. D'abord lorsque l'âme humaine a

(1) Il conste, par exemple, du rapport fait par le chirurgien en chef des armées de S. M. I., que sur 250,000 hommes employés par l'empereur Joseph II contre les Turcs, depuis le 1^{er} juin 1788 jusqu'au 1^{er} mai 1789, il en étoit péri 33,543 par les maladies, et 80,000 par le fer. (*Gazette nationale et étrangère de 1790, n° 34.*) Et l'on voit, par un calcul approximatif fait en Allemagne, que la guerre actuelle avoit déjà coûté, au mois d'octobre 1795, un million d'hommes à la France, et 500,000 aux puissances coalisées. (*Extrait d'un ouvrage périodique allemand, dans le Courrier de Francfort du 28 octobre 1795, n° 296.*)

perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangreneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différens, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on touche le tronc, ou si l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr : mais qui connoît les limites pour l'arbre humain ? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes (1). Les

(1) L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitans; aujourd'hui elle n'en a que dix. — *Autrefois la Grèce florissoit au sein des plus cruelles guerres; le sang y couloit à flots, et tout le pays étoit couvert d'hommes. Il sembloit, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre République en devînt plus puissante, etc.* Rousseau, Contrat Social, liv. III, chap. X.

lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes , et moins il en reste dans le moment ; comme il est vrai que plus on coupe de branches , et moins il en reste sur l'arbre ; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or , en suivant toujours la même comparaison , on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits , et non du bois et des feuilles , qu'il demande à la plante. Or les véritables fruits de la nature humaine , les arts , les sciences , les grandes entreprises , les hautes conceptions , les vertus mâles , tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles , qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponèse ; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions ; le génie françois fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde : tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu

des commotions politiques. En un mot, on diroit que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie*.

Je ne sais si l'on se comprend bien, lorsqu'on dit que *les arts sont amis de la paix*. Il faudroit au moins s'expliquer, et circonscrire la proposition; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François I^{er}, de Louis XIV et de la reine Anne.

Seroit-il possible que l'effusion du sang humain n'eût pas une grande cause et de grands effets? Qu'on y réfléchisse: l'histoire et la fable, les découvertes de la physiologie moderne, et les traditions antiques, se réunissent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne seroit pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre, et tâchons d'en dégoûter les Souverains; mais ne donnons pas dans les rêves de Condorcet, de ce philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la génération présente, léguant bénévolement la perfection à nos neveux. Il n'y

a qu'un moyen de comprimer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'Oreste, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustraite par les dieux au juste ressentiment des Grecs, et placée dans le ciel à côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon paroît pour justifier cette étrange apo théose (1). *La beauté d'Hélène, dit-il, ne fut qu'un instrument dont les dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler leur sang, afin d'étancher (2) sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux (3).*

Apollon parloit fort bien. Ce sont les hommes qui rassemblent les nuages, et ils se plaignent ensuite des tempêtes.

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre;
C'est le courroux des cieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces consi-

(1) *Dignus vindice nodus*. Hor. A. P. 191.

(2) ὡς ἀπαντλοῖεν.

(3) Eurip. Orest. 1655. — 58.

dérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocens qui périssent avec les coupables. Mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, *de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.*

Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les Anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, et qu'ils jugeoient utiles non-seulement aux vivans, mais encore aux morts (1) : usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

Les dévouemens, si fameux dans l'antiquité, tenoient encore au même dogme. Decius avoit la *foi* que le sacrifice de sa vie

(1) Ils sacrifioient, au pied de la lettre, *pour le repos des ames* ; et ces sacrifices, dit Platon, *sont d'une grande efficace, à ce que disent des villes entières, et les poètes enfans des dieux, et les prophètes inspirés par les dieux.* Plato, de Republicâ, lib. II.

seroit accepté par la Divinité, et qu'il pouvoit faire équilibre à tous les maux qui menaçoient sa patrie (1).

Le christianisme est venu consacrer ce dogme, qui est infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paroisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Elisabeth, tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France.

On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles, pratiquées par certains ordres religieux, et qui sont aussi des dévouemens; autant vaudroit précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi, de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choisit quelques hommes, et les *isole* du monde pour en faire des *conducteurs*.

Il n'y a que violence dans l'univers; mais nous sommes gâtés par la philosophie mo-

(1) *Piaculum omnis deorum iræ. — Omnes minas periculaque ab diis, superis inferisque in se unum vertit.*
Tit.-Liv. VIII. 9 et 10.

derne, qui a dit que *tout est bien*, tandis que le mal a tout souillé, et que, dans un sens très-vrai, *tout est mal*, puisque rien n'est à sa place. La note tonique du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement, suivant les règles de l'harmonie. *Tous les êtres gémissent* (1) et tendent, avec effort et douleur, vers un autre ordre de choses.

Les spectateurs des grandes calamités humaines sont conduits surtout à ces tristes méditations; mais gardons-nous de perdre courage: il n'y a point de châtiment qui ne purifie; il n'y a point de désordre que l'AMOUR ÉTERNEL ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité. Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous nous tromperons; mais dans toutes les sciences

(1) Saint Paul aux Romains, VIII. 22 et suiv.

Le système de la Palingénésie de Charles Bonnet a quelques points de contact avec ce texte de Saint Paul; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure: elles s'accordent cependant fort bien.

possibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? Et si nos conjectures sont plausibles; si elles ont pour elles l'analogie; si elles s'appuient sur des idées universelles; si surtout elles sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes; ou plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies?

Après avoir envisagé la révolution françoise sous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures sur la politique, sans oublier cependant l'objet principal de mon ouvrage.

CHAPITRE IV.

La République françoise peut-elle durer ?

IL vaudroit mieux faire cette autre question : *La République peut-elle exister ?* On le suppose, mais c'est aller trop vite, et la *question préalable* semble très-fondée ; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville, peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourroit se passer de l'expérience ; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux François pour les

engager à croire à la République de vingt-quatre millions d'hommes ? Deux choses seulement : 1^o Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu ; 2^o la découverte du système représentatif rend possible pour nous ce qui ne l'étoit pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux argumens.

Si l'on nous disoit qu'un dé, jeté cent millions de fois, n'a jamais présenté, en se reposant, que cinq nombres, 1, 2, 3, 4 et 5, pourrions-nous croire que le 6 se trouve sur l'une des faces ? Non, sans doute ; et il nous seroit démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des six faces est blanche, ou que l'un des nombres est répété.

Eh bien ! parcourons l'histoire ; nous y verrons ce qu'on appelle *la Fortune*, jetant le dé sans relâche depuis quatre mille ans : a-t-elle jamais amené GRANDE RÉPUBLIQUE ? Non, Donc ce nombre n'étoit point sur le dé.

Si le monde avoit vu successivement de nouveaux gouvernemens, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme est impossible, parce qu'on ne l'a jamais vue ; mais il en est tout autrement : on a vu toujours la monarchie et quelquefois la ré-

publique. Si l'on veut ensuite se jeter dans les sous-divisions, on peut appeler *démocratie* le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, et *aristocratie* celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la Fortune, nous sommes autorisés, par la théorie des probabilités, à soutenir qu'il n'y en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables et reviennent toujours ; les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude ; car tout œil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier et de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement d'Angleterre, les noms de *Pairs* et celui de *Communes*, la robe des Lords, etc. ? Mais les trois pouvoirs, considérés d'une manière abstraite,

se trouvent partout où se trouve la liberté sage et durable ; on les trouve surtout à Sparte, où le gouvernement , avant Lycurgue , *estoit toujours en branle, inclinant tantost à tyrannie , quand les roys y avoyent trop de puissance, et tantost à confusion populaire, quand le commun peuple venoit à y usurper trop d'autorité.* Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, *qui fut , ainsi que dit Platon , un contre-poids salutaire.... et une forte barrière tenant les deux extrémités en égale balance , et donnant pied ferme et assuré à l'estat de la chose publique, pour ce que les sénateurs.... se rengeoyent aucunesfois du costé des roys tant que besoin estoit pour résister à la témérité populaire : et au contraire aussi fortifioyent aucunesfois la partie du peuple à l'encontre des roys, pour les garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyrannique (1).*

Ainsi, il n'y a rien de nouveau , et la grande république est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on

(1) Plutarque, Vie de Lycurgue, traduct. d'Amyot.

croit capable de résoudre le problème, je me sens entraîné dans une digression qu'on voudra bien me pardonner.

Commençons par remarquer que ce système n'est point du tout une découverte moderne, mais une *production*, ou, pour mieux dire, une *pièce* du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers (1).

L'autorité royale ayant formé les communes, les appela dans les assemblées nationales ; elles ne pouvoient y paroître que par leurs mandataires : de là le système représentatif.

Pour le dire en passant, il en fut de même du jugement par jurés. La hiérarchie des mouvances appeloit les vassaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains respectifs ; de là naquit la maxime que tout homme devoit être jugé par ses pairs (*Pares*

(1) *Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré, etc.* Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XI, chap. VIII.

curtis) : (1) maxime que les Anglois ont retenue dans toute sa latitude, et qu'ils ont fait suivre à sa cause génératrice ; au lieu que les François, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudroit être bien incapable de pénétrer ce que Bâcon appeloit *interiora rerum*, pour imaginer que les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, et qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre : elle se trouve dans toutes les monarchies de l'Europe ; mais elle est vivante dans la Grande-Bretagne ; ailleurs, elle est morte ou elle dort ; et il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle a été suspendue, et s'il conviendrait de se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire, 1^o qu'en Angle-

(1) Voyez le livre des Fiefs, à la suite du Droit Romain.

terre, où la représentation nationale a obtenu et retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle (1); 2° qu'elle ne fut point une invention, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant de ses droits antiques; mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Lewes, sans savoir ce qu'il faisoit, comme il arrive toujours; 3° que non-seulement la convocation des communes dans le conseil national fut une concession du monarque, mais que, dans le principe, le roi nommoit les représentans des provinces, cités et bourgs; 4° qu'après même que les communes se furent arrogé le droit de députer au parlement, pendant le voyage d'Edouard I^{er}, en

(1) Les démocrates d'Angleterre ont tâché de remonter beaucoup plus haut les droits des communes, et ils ont vu le peuple jusque dans les fameux WIT-TENAGEMOTS; mais il a fallu abandonner de bonne grâce une thèse insoutenable. HUME, tome I. Append. I, pag. 144. Append. II, pag. 407. Edit. in-4°. London, Millar, 1762.

Palestine , elles y eurent seulement voix consultative ; qu'elles présentoient leurs *doléances* comme les États-généraux de France, et que la formule des concessions émanant du trône ensuite de leurs pétitions, étoit constamment *accordé par le roi et les seigneurs spirituels et temporels, aux humbles prières des communes* ; 5° enfin, que la puissance co-législative attribuée à la chambre des communes, est encore bien jeune, puisqu'elle remonte à peine au milieu du quinzième siècle.

Si l'on entend donc par ce mot de représentation nationale, un *certain* nombre de représentans envoyés par *certain*s hommes, pris dans *certaines* villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne concession du souverain, il ne faut pas disputer sur les mots, ce gouvernement existe, et c'est celui d'Angleterre.

Mais si l'on veut que *tout* le peuple soit représenté, qu'il ne puisse l'être qu'en vertu d'un mandat (1), et que *tout* citoyen soit

(1) On suppose assez souvent, par mauvaise foi ou par inattention, que le *mandataire* seul peut être *représentant* : c'est une erreur. Tous les jours, dans les

habile à donner ou à recevoir de ces mandats, à quelques exceptions près, physiquement et moralement inévitables; et si l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choses l'abolition de toute distinction et fonction héréditaire, cette représentation est une chose qu'on n'a jamais vue, et qui ne réussira jamais.

On nous cite l'Amérique; je ne connois rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laissez-le grandir.

Mais pour mettre toute la clarté possible dans cette discussion, il faut remarquer que les fauteurs de la république françoise ne sont pas tenus seulement de prouver que la représentation *perfectionnée*, comme disent les novateurs, est possible et bonne; mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir *sa souveraineté* (comme ils disent en-

tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi : or, le *peuple* réunit éminemment ces trois qualités; car il est toujours *enfant*, toujours *fou* et toujours *absent*. Pourquoi donc ses *tuteurs* ne pourroient-ils se passer de ces mandats?

core); et former, dans sa totalité, une république. C'est le nœud de la question; car si la *république* est dans la capitale, et que le reste de la France soit *sujet* de la république, ce n'est pas le compte du *peuple souverain*.

La commission, chargée en dernier lieu de présenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des François à trente millions. Accordons ce nombre, et supposons que la France garde ses conquêtes. Chaque année, aux termes de la constitution, deux cent cinquante personnes sortant du corps législatif seront remplacées par deux cent cinquante autres. Il s'ensuit que si les quinze millions de mâles que suppose cette population étoient immortels, habiles à la représentation et nommés par ordre, invariablement, chaque François viendrait exercer à son tour la souveraineté nationale tous les soixante mille ans (1).

(1) Je ne tiens point compte des cinq places de Directeurs. A cet égard, la chance est si petite, qu'elle peut être considérée comme zéro.

Mais comme on ne laisse pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle ; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, et qu'une foule d'individus , de par la nature et le bon sens, seront toujours inhabiles à la représentation nationale , l'imagination est effrayée du nombre prodigieux de Souverains condamnés à mourir sans avoir régné.

Rousseau a soutenu que *la volonté nationale ne peut être déléguée* ; on est libre de dire oui et non, et de disputer mille ans sur ces questions de collège. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le système représentatif exclut directement l'exercice de la souveraineté , surtout dans le système françois, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment ; où non-seulement il ne peut donner de mandats spéciaux à ses représentans , mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux et leurs provinces respectives, en les avertissant qu'*ils ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés*, mais par la *nation* ; grand mot infiniment commode , parce qu'on en fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée

pour anéantir les droits du peuple. Il avoit donc bien raison, ce vil conspirateur jacobin, lorsqu'il disoit rondement dans un interrogatoire judiciaire : *Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, vio- lateur de tous les droits du peuple qu'il a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaînes par ce gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser* (1).

Eh ! qu'importe à la *nation* le vain honneur de la représentation, dont elle se mêle si indirectement, et auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais ? La souveraineté et le gouvernement lui sont-ils moins étrangers ?

Mais, dira-t-on, en retorquant l'argument, qu'importe à la nation le vain honneur de la représentation, si le système reçu établit la liberté publique ?

Ce n'est pas de quoi il s'agit ; la question

(1) Voyez l'interrogatoire de Babœuf, juin 1796.

n'est pas de savoir si le peuple françois peut être *libre* par la constitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être *Souverain*. On change la question pour échapper au raisonnement. Commençons par exclure l'exercice de la souveraineté; insistons sur ce point fondamental, que le Souverain sera toujours à Paris, et que tout ce fracas de représentation ne signifie rien; que le *peuple* demeure parfaitement étranger au gouvernement; qu'il est sujet plus que dans la monarchie, et que les mots de *grande république* s'excluent comme ceux de *cercle carré*. Or, c'est ce qui est démontré arithmétiquement.

La question se réduit donc à savoir s'il est de l'intérêt du peuple françois d'être *sujet* d'un Directoire exécutif et de deux Conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un Roi régnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problème qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de *république*, et ne parler que du *gouvernement*. Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public; les François le savent si bien!

Voyons seulement si tel qu'il est, et de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Elevons nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, et de ce point de vue élevé, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative : *Le mal est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.*

Or, ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un *événement* unique dans l'histoire, c'est qu'elle est *mauvaise* radicalement; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'histoire trouvera-t-on une aussi grande quantité de vices agissant à la fois sur le même théâtre? Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté! quelle profonde immoralité! quel oubli de toute pudeur!

La jeunesse de la liberté a des caractères si frappans, qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la pa-

trie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition : les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères : toutes les vertus brillent à la fois ; les factions tournent au profit de la patrie ; parce qu'on ne se dispute que l'honneur de la servir ; tout, jusqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène ? ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse naître (car elle n'existe point encore), et que du sein de la corruption la plus dégoûtante, puisse sortir cette forme de gouvernement qui se passe de vertus moins que toutes les autres ? Lorsqu'on entend ces prétendus républicains parler de liberté et de vertu, on croit voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote suivante sur les mœurs de Paris. « On plaidoit devant le tribunal civil une cause de séduction ; une jeune fille de 14 ans étonnoit les juges par un degré de

» corruption qui le disputoit à la profonde
» immoralité de son séducteur. *Plus de la*
» *moitié de l'auditoire étoit composé de*
» *jeunes femmes et de jeunes filles ; parmi*
» *celles-ci, plus de vingt n'avoient pas 13 à*
» *14 ans. Plusieurs étoient à côté de leurs*
» *mères ; et au lieu de se couvrir le visage ,*
» *elles rioient avec éclat aux détails néces-*
» *saires, mais dégoûtans, qui faisoient rou-*
» *gir les hommes* » (1).

Lecteur, rappelez - vous ce Romain qui, dans les beaux jours de Rome, fut puni pour avoir embrassé sa femme devant ses enfans. Faites le parallèle, et concluez.

La révolution françoise a parcouru , sans doute, une période dont tous les momens ne se ressemblent pas ; cependant, son caractère général n'a jamais varié, et dans son berceau même elle prouva tout ce qu'elle devoit être. C'étoit un certain délire inexplicable, une impétuosité aveugle, un mépris scandaleux de tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes ; une atrocité

(1) Journal de l'Opposition, 1795, n° 173, page 705.

d'un nouveau genre , qui plaisantoit de ses forfaits ; surtout une prostitution impudente du raisonnement et de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice et de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la Convention nationale , il est difficile de rendre ce qu'on éprouve. Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement , je me sens transporté , comme le Barde sublime de l'Angleterre , dans un monde intellectuel ; je vois l'ennemi du genre humain séant dans un manége et convoquant tous les *esprits mauvais* dans ce nouveau *Pandæmonium* ; j'entends distinctement *il rauco suon delle tartaree trombe* ; je vois tous les vices de la France accourir à l'appel , et je ne sais si j'écris une allégorie.

Et maintenant encore , voyez comment le crime sert de base à tout cet échafaudage républicain ; ce mot de *citoyen* qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse , ils le tiennent des plus vils des humains ; ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république , qui ne doit point seulement être envisagé par son côté

ridicule, fut une conjuration contre le culte, leur ère date des plus grands forfaits qui aient déshonoré l'humanité : ils ne peuvent dater un acte sans se couvrir de honte, en rappelant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes mêmes font pâlir.

Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable ? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares, qui sont cependant devenus ce que nous voyons. L'ignorance barbare a présidé, sans doute, à nombre d'établissements politiques ; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, et surtout l'irréligion, n'ont jamais rien produit. La verdeur mène à la maturité ; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement, et surtout une constitution libre, commencer malgré les membres de l'Etat, et se passer de leur assentiment ? C'est cependant le phénomène que nous présenteroit ce météore qu'on appelle *république françoise*, s'il pouvoit durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent ; mais la force diffère de la violence autant que de la foiblesse, et

la manière étonnante dont il opère dans ce moment, fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer long-temps. La nation françoise ne *veut* point ce gouvernement; elle le *souffre*, elle y demeure soumise, ou parce qu'elle ne peut le secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose *que* sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel; on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi, il est bien remarquable que les écrivains amis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement: ils sentent bien que c'est là le foible de la cuirasse: ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible; et, passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux François qu'ils s'exposeroient aux plus grands maux, s'ils revenoient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre qu'ils sont dits; ils ne tarissent pas sur les inconvéniens des révolutions. Si vous les pressiez, ils seroient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel, fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en

faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation françoise ; ils la supplient de garder la République. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison , mais le rêve du désir.

Passons au grand anathème qui pèse sur la république.

CHAPITRE V.

*De la Révolution françoise considérée
dans son caractère anti-religieux.—
Digression sur le Christianisme.*

IL y a dans la révolution françoise un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances ! Le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchoient de surpasser Paris ; tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont

disparu, mais les principes subsistent. Les *législateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire : *La Nation ne salarie aucun culte*? Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains momens, s'élever jusqu'à la haine pour la Divinité; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituans : l'oubli seul du grand Être (je ne dis pas le mépris) est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Non seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie*, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle *superstitieuses*, toujours sans savoir ce qu'on dit; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport

avec lui. Insensés que nous sommes, si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre?

Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique : c'est un fait que j'avance, et non une thèse. Qu'on rie des idées religieuses, ou qu'on les vénère, n'importe : elles ne forment pas moins, vraies ou fausses, la base unique de toutes les institutions durables.

Rousseau, l'homme du monde peut-être qui s'est le plus trompé, a cependant rencontré cette observation, sans avoir voulu en tirer les conséquences.

La loi judaïque, dit-il, toujours subsistante; celle de l'enfant d'Ismaël, qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs (1).

Il ne tenoit qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de *ce grand et puissant génie qui préside aux établissemens durables (2)* :

(1) Contrat Social, liv. II, chap. VII.

(2) *Ibid.*

comme si cette poésie expliquoit quelque chose !

Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière ; lorsqu'on envisage que, dans la chaîne des établissemens humains, depuis ces grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'Empire jusqu'à la Confrairie, tous ont une base divine, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fausse et passagère ; que penserons-nous du nouvel édifice françois et de la puissance qui l'a produit ? Pour moi, je ne croirai jamais à la fécondité du néant.

Ce seroit une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, et de montrer comment elles sont toutes *christianisées* ; comment la religion, se mêlant à tout, anime et soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives ; si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires. Certainement on ne manquera point aux membres qui les composent,

en affirmant que l'objet religieux n'est peut-être pas le premier dont ils s'occupent : n'importe, ils subsistent, et cette durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame si étrange d'un moine et d'un soldat ! Il vaudrait mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables, et résisté à des chocs qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le *nom* sur lequel ces institutions reposent ; car rien n'est que par *celui qui est*. Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe surtout l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendu dire qu'il faudroit rétablir les Jésuites. Je ne discute point ici le mérite de l'ordre ; mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne diroit-on pas que Saint Ignace est là prêt à servir nos vues ? Si l'ordre est détruit, quelque frère cuisinier peut-être pourroit le rétablir par le même esprit qui le créa ; mais tous les Souverains de l'univers n'y réussiroient pas.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité; quelle que soit d'ailleurs sa foiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénuement absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance, dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouloir bien regarder autour de lui; jusques dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au *fils d'Ismaël*, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les législations furent toutes religieuses; une fête populaire, une danse rustique suffisent à l'observateur. Il verra dans quelques pays protestans certains rassemblemens, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, et qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de respectable : n'importe; elles

tiennent, quoique de très-loin, à des idées religieuses; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre! Princes, Rois, Empereurs, puissantes Majestés, invincibles Conquérans! essayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque année, dans un endroit marqué, POUR Y DANSER. Je vous demande peu, mais j'ose vous donner le défi solennel d'y réussir, tandis que le plus humble missionnaire y parviendra, et se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de *Saint Jean*, de *Saint Martin*, de *Saint Benoît*, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique : il arrive, animé d'une allégresse bruyante et cependant innocente. La religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion : il oublie ses peines; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date (1).

(1) *Ludis publicis. . . . popularem lætitiā in cantu et fidibus et tibiis moderanto, EAMQUE CUM DIVUM HONORE JUNGUNTO.* CIC. De Leg. II. 9.

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouïe a revêtus de tous les pouvoirs, et qui ne peuvent organiser une simple fête. Ils prodiguent l'or, ils appellent tous les arts à leur secours, et le citoyen reste chez lui, ou ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Ecoutez le dépit de l'impuissance ! écoutez ces paroles mémorables d'un de ces *députés du peuple*, parlant au *corps législatif* dans une séance du mois de janvier 1796 : « Quoi donc ! s'écrioit-il, des » hommes étrangers à nos mœurs, à nos » usages, seroient parvenus à établir des » fêtes ridicules pour des événemens in- » connus, en l'honneur d'hommes dont » l'existence est un problème. Quoi ! ils au- » ront pu obtenir l'emploi de fonds immen- » ses, pour répéter chaque jour, avec une » triste monotonie, des cérémonies insigni- » fiantes et souvent absurdes ; et les hom- » mes qui ont renversé la Bastille et le » Trône, les hommes qui ont vaincu l'Eu- » rope, ne réussiront point à conserver, par » des fêtes nationales, le souvenir des grands » événemens qui immortalisent notre révo- » lution. »

O délire ! ô profondeur de la foiblesse humaine ! Législateurs , méditez ce grand aveu ; il vous apprend ce que vous êtes et ce que vous pouvez.

Maintenant, que nous faut-il de plus pour juger le système françois ? Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affoiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme ? et quel homme

étranger à cette religion eût pu , dans ses commencemens , en prévoir les succès ? Comment savons-nous qu'une grande révolution morale n'est pas commencée ? Pline , comme il est prouvé par sa fameuse lettre , n'avoit pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyoit que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées viennent m'assaillir dans ce moment , et m'élèvent aux plus hautes contemplations !

LA GÉNÉRATION présente est témoin de l'un des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : c'est le combat à outrance du christianisme et du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises , et l'univers regarde.

On voit , comme dans Homère , *le père des Dieux et des hommes* soulevant les balances qui pèsent les deux grands intérêts ; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu , et dont le cœur surtout a convaincu la tête , les événemens ne prouvent rien ; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non , l'observation et le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous , hommes de bonne foi , qui niez ou qui doutez , peut-être que cette

grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il règne sur une grande partie du monde et particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique; arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de choses, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit; l'une se vante de promettre ce que l'autre se vante de tenir; en sorte que celle-ci, par un enchaînement qui est un fait visible, remonte à l'origine du monde.

ELLE NAQUIT LE JOUR QUE NAQUIRENT LES JOURS.

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; et, à s'en tenir même au christianisme, aucune institution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions : plusieurs caractères frappans excluent toute comparaison; ce n'est pas ici le lieu de les détailler : un mot seulement, et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux et révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dix-huit siècles par

une grande partie du genre humain , et défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps , depuis Origène jusqu'à Pascal , malgré les derniers efforts d'une secte ennemie , qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet.

Chose admirable ! lorsqu'on réfléchit sur cette grande institution , l'hypothèse la plus naturelle , celle que toutes les vraisemblances environnent , c'est celle d'un établissement divin. Si l'œuvre est humaine , il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès : en excluant le prodige , on le ramène.

Toutes les nations , dit-on , ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien : mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen , et soumis , pendant dix-huit siècles , à notre chimie observatrice ? ou , s'il a subi cette épreuve , s'en est-il tiré à son honneur ? Newton croyoit à l'incarnation ; mais Platon , je pense , croyoit peu à la naissance merveilleuse de Bacchus.

Le christianisme a été prêché par des ignorans et cru par des savans , et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

De plus , il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la persécution est un vent

qui nourrit et propage la flamme du fanatisme. Soit : Dioclétien favorisa le christianisme ; mais , dans cette supposition , Constantin devoit l'étouffer , et c'est ce qui n'est pas arrivé. Il a résisté à tout , à la paix , à la guerre , aux échafauds , aux triomphes , aux poignards , aux délices , à l'orgueil , à l'humiliation , à la pauvreté , à l'opulence , à la nuit du moyen âge et au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV. Un empereur tout-puissant et maître de la plus grande partie du monde connu , épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie ; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens ; il les associa habilement aux idées platoniques , qui étoient à la mode. Cachant la rage qui l'animoit sous le masque d'une tolérance purement extérieure , il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté ; il le livra au ridicule : il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser ; il le priva de tous les appuis que l'homme peut donner à ses œuvres : diffamations , cabales , injustice , oppression , ridicule , forcé et adresse , tout fut inutile ; *le Galiléen* l'emporta sur Julien *le philosophe*.

Aujourd'hui enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables ; rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenoit la tiare ; eh bien ! il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, et les morceaux sont jetés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche et puissant pouvoit soutenir les dogmes qu'il prêchoit : je ne crois pas trop qu'il y ait une puissance de faire croire ; mais passons. Il n'y a plus de prêtres ; on les a chassés, égorgés, avilis ; on les a dépouillés : et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnoient jadis. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illusions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela ; il n'y a plus de coutume ; il n'y a plus de maître : l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissoit les hommes, il n'y a plus d'agré-gations morales. L'autorité civile, favori-

sant de toutes ses forces le renversement du système ancien , donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordoit jadis : l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont toujours les premiers trompés ; un appareil pompeux, de vaines cérémonies, n'en imposent plus à des hommes devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales d'un peuple effréné. Les autels sont renversés ; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtemens des pontifes ; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies ; et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire ; toutes les chances humaines sont en sa faveur ; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César : *Je suis venu, j'ai*

vu et j'ai vaincu; mais enfin il aura vaincu : il peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une croix renversée. Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux; si Hercule chrétien, fort de sa seule force, soulève *le fils de la terre*, et l'étouffe dans ses bras, *patuit Deus*. — François! faites place au Roi très-chrétien, portez-le vous-mêmes sur son trône antique; relevez son oriflamme, et que son or, voyageant encore d'un pôle à l'autre, porte de toutes parts la devise triomphale :

LE CHRIST COMMANDE, IL RÉGNE,
IL EST VAINQUEUR !

CHAPITRE VI.

De l'influence Divine dans les constitutions politiques.

L'HOMME peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pèpin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avoit le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avoit celui de faire une constitution? Seroit-ce par l'expérience? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les constitutions libres, connues dans l'univers, se sont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainsi dire, *germé* d'une manière insensible, par la réunion d'une foule de ces circonstances que nous nommons fortuites; et quelquefois elles ont

un auteur unique qui paroît comme un phénomène, et se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre faiblesse et du droit qu'il s'est réservé dans la formation des gouvernemens.

1° Aucune constitution ne résulte d'une délibération; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les lois fondamentales écrites, ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent parce qu'ils existent (1).

2° Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions, les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même, c'est en cou-

(1) *Il faudroit être fou pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, de Rome, etc. Ces républiques n'ont point reçu leurs chartes des hommes. Dieu et la nature les leur ont données. Sidney, Disc. sur le gouv., tom. I, §. 2. L'auteur n'est pas suspect.*

rant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la constitution angloise.

3° Les droits du *peuple* proprement dit, partent assez souvent de la concession des Souverains, et dans ce cas il peut en constater historiquement; mais les droits du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et *radicaux*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteurs.

4° Les concessions même du Souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitoit et qui ne dépendoit pas lui.

5° Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, cependant, il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution, quelque chose qui ne peut être écrit (1),

(1) Le sage Hume a souvent fait cette remarque. Je ne citerai que le passage suivant : *C'est ce point de la constitution angloise (le droit de remontrance) qu'il est très-difficile, ou pour mieux dire impossible de régler par des lois : il doit être dirigé par certaines idées dé-*

et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'État.

6° Plus on écrit et plus l'institution est foible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites, ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Voilà pourquoi l'institution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7° Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas (1). Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses lois sont faites. L'influence humaine ne s'étend

licates d'à-propos et de décence, plutôt que par l'exactitude des lois et des ordonnances. Hume, Hist. d'Angl., Charles I, chap. LIII, note B.

Thomas Payne est d'un autre avis, comme on sait. Il prétend qu'une constitution n'existe pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

(1) *Un popolo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficoltà mantiene la libertà.* Machiavel, Discorsi sopra Tito-Livio, lib. I, cap. XVI.

pas au-delà du développement des droits existans, mais qui étoient méconnus ou contestés. Si des imprudens franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce qu'elle avoit, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très-rarement, et toujours avec mesure et tremblement.

8° Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paroît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable : il parle, et il se fait obéir ; mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations. Quoi qu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs, par excellence. Ils sont rois, ou éminemment nobles : à cet égard, il n'y a, et il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côté que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité (1).

(1) Plutarque a fort bien vu cette vérité. *Solon*, dit-il, *ne peut parvenir à maintenir longuement une cité en union et concorde. . . . pour ce qu'il estoit né de race populaire, et n'estoit pas des plus riches de sa ville, ains des moyens bourgeois seulement.* Vie de Solon, trad. d'Amyot.

Les beaux jours d'Athènes, qui ne firent que passer (1), furent encore interrompus par des conquêtes et par des tyrannies; et Solon même vit les Pisistratides.

9° Ces législateurs même, avec leur puissance extraordinaire, ne font jamais que rassembler des élémens préexistans dans les coutumes et le caractère des peuples : mais ce rassemblement, cette formation rapide qui tiennent de la création, ne s'exécutent qu'au nom de la Divinité. La politique et la religion se fondent ensemble : on distingue à peine le législateur du prêtre; et ses institutions publiques consistent principalement *en cérémonies et vacations religieuses* (2).

10° La liberté, dans un sens, fut toujours un don des Rois; car toutes les nations libres furent constituées par des Rois. C'est

(1) *Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium Iphicratis, Chabriæ, Thimothei : neque post illorum obitum quisquam dux in illâ urbe fuit dignus memoriâ.* Corn. Nep. Vit. Timoth., cap. IV. De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Timothée, il s'écoula 114 ans. C'est le *diapason* de la gloire d'Athènes.

(2) Plutarque, Vie de Numa.

la règle générale, et les exceptions qu'on pourroit indiquer, rentreroient dans la règle, si elles étoient discutées (1).

11° Jamais il n'exista de nation libre, qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle; et jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existoient dans sa constitution naturelle.

12° Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant (2).

Prouver en détail cette proposition, après ce que j'ai dit, seroit, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, et faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

(1) *Neque ambigitur quin Brutus idem, qui tantum gloriæ, superbo exacto rege, meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset, etc.* Tit.-Liv. II, 1. Le passage entier est très-digne d'être médité.

(2) *E necessario ch'è uno solo sia quello che dia il modo, e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione.*

Machiavel, Disc. sopr. Tit.-Liv., lib. I, cap. IX.

13° J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs ; en voici un autre qui est très-remarquable , et sur lequel il seroit aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des *savans* , qu'ils n'écrivent point , qu'ils agissent par instinct et par impulsion , plus que par raisonnement , et qu'ils n'ont d'autre instrument pour agir ; qu'une certaine force morale qui plie les volontés comme le vent courbe une moisson.

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance , je pourrois dire des choses intéressantes , mais je crains de m'égarer : j'aime mieux supprimer les intermédiaires , et courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique et la législation constituante , la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue , dans l'échelle générale des esprits , ce que Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus : ces deux talens s'excluent positivement , comme on l'a vu par l'exemple de Locke , qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des lois aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république, se lamenter sérieusement de ce que les François n'avoient pas aperçu dans les œuvres de Hume, la pièce intitulée : *Plan d'une république parfaite*. — *O cæcas hominum mentes!* Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bon sens, mais qui n'ait jamais donné, dans aucun genre, aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur. Il n'y a aucune raison de dire oui ou non; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, etc., dites *non*, sans balancer; car le talent qu'il a prouve qu'il n'a pas l'autre(1).

L'application des principes que je viens d'exposer à la constitution françoise, se présente naturellement; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution françoise doivent convenir, avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes.

(1) Platon, Zénon, Chrysippe, ont fait des livres; mais Lycurgue fit des actes. (PLUTARQUE, Vie de Lycurgue). Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.

les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, et qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvoit faire. Elle disposoit de matériaux rebelles, qui ne lui permettoient pas de suivre les principes; et la division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille (1), est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais, il ne s'agit que du mérite intrinsèque de la constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle ne peut durer; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'erreur de théorie qui a servi de base à cette construction, et qui a égaré les François depuis le premier instant de leur révolution.

La constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'*homme*. Or, il n'y a point d'*homme* dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des François, des Italiens, des

(1) En aucun cas, les deux Conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. *Constit. de 1795, tit. V, art. 60.*

Russes, etc. ; je sais même, grâces à Montesquieu, *qu'on peut être Persan* : mais quant à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers où l'on ne puisse trouver un Conseil des Cinq-Cents, un Conseil des Anciens et cinq Directeurs ? Cette constitution peut être présentée à toutes les associations humaines, depuis la Chine jusqu'à Genève. Mais une constitution qui est faite pour toutes les nations, n'est faite pour aucune : c'est une pure abstraction, une œuvre scolastique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à l'*homme*, dans les espaces imaginaires où il habite.

Qu'est-ce qu'une constitution ? n'est-ce pas la solution du problème suivant ?

Etant données *la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent.*

Or, ce problème n'est pas seulement abordé dans la constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'*homme*.

Toutes les raisons imaginables se réunis-

sent donc pour établir que le sceau divin n'est pas sur cet ouvrage. — Ce n'est qu'un *thème*.

Aussi, déjà dans ce moment, combien de signes de destruction !

CHAPITRE VII.

Signes de nullité dans le Gouvernement françois.

LE législateur ressemble au Créateur ; il ne travaille pas toujours ; il enfante , et puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat*, et l'intermittence est son caractère distinctif ; en sorte qu'Ovide a énoncé une vérité du premier ordre , lorsqu'il a dit :

Quod caret alternâ requie durabile non est.

Si la perfection étoit l'apanage de la nature humaine , chaque législateur ne parleroit qu'une fois : mais , quoique toutes nos œuvres soient imparfaites , et qu'à mesure que les institutions politiques se vicient , le Souverain soit obligé de venir à leur secours par de nouvelles lois ; cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont je parlois tout à l'heure. Son repos l'honore autant

que son action primitive : plus elle agit , et plus son œuvre est humaine , c'est-à-dire , fragile.

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France ; quel nombre prodigieux de lois ! Depuis le 1^{er} juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791 , l'assemblée nationale en a fait 2,557

L'assemblée législative en a fait , en onze mois et demi 1,712

La Convention nationale , depuis le premier jour de la république jusqu'au 4 brumaire an 4^e (26 octobre 1795) , en a fait en 57 mois 11,210

TOTAL 15,479 (1)

(1) Ce calcul , qui a été fait en France , est rappelé dans une gazette étrangère du mois de février 1796. Ce nombre de 15,479 en moins de six ans me paroissoit déjà fort honnête , lorsque j'ai retrouvé dans mes tablettes l'assertion d'un très-aimable journaliste qui veut absolument , dans une de ses feuilles *scintillantes* (*Quotidienne du 30 novembre 1796* , n^o 218) , que la République françoise possède deux millions et quelques centaines de mille lois imprimées , et dix-huit cent mille qui ne le sont pas. — Pour moi , j'y consens.

Je doute que les trois races des Rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de lois, on éprouve successivement deux sentimens bien différens : le premier est celui de l'admiration, ou du moins de l'étonnement; on s'étonne, avec M. Burke, que cette nation, dont la légèreté est un proverbe, ait produit des travailleurs aussi obstinés. L'édifice de ces lois est une œuvre atlantique dont l'aspect étourdit. Mais l'étonnement se change tout à coup en pitié, lorsqu'on songe à la nullité de ces lois; et l'on ne voit plus que des enfans qui se font tuer pour élever un grand édifice de cartes.

Pourquoi tant de lois? C'est parce qu'il n'y a point de législateur.

Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans? Rien; car *détruire* n'est pas *faire*.

On ne peut se lasser de contempler le spectacle incroyable d'une nation qui se donne trois constitutions en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné; il dit *fiat* à sa manière, et la machine va. Malgré les différens efforts que les trois assemblées ont

faits dans ce genre , tout est allé de mal en pis, puisque l'assentiment de la Nation a constamment manqué de plus en plus à l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la constitution de 1791 fut un beau monument de folie; cependant, il faut l'avouer, il avoit passionné les François; et c'est de bon cœur, quoique très-follement, que la majorité de la Nation prêta serment à *la Nation, à la Loi et au Roi*. Les François s'engouèrent même de cette constitution au point, que long-temps après qu'il n'en fut plus question, c'étoit un discours assez commun parmi eux, *que pour revenir à la véritable Monarchie, il falloit passer par la constitution de 1791*. C'étoit dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il fallait passer par la lune; mais je ne parle que du fait (1).

(1) Un homme d'esprit qui avoit ses raisons pour louer cette constitution, et qui veut absolument qu'elle soit un *monument de la raison écrite*, convient cependant que, sans parler de l'horreur pour les deux Chambres et de la restriction du *veto*, elle renferme encore *plusieurs autres principes d'anarchie* (20 ou 30 par exemple). Voyez *Coup-d'œil sur la Révolution fran-*

La constitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, et n'en valait pas la peine; celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaisoit cependant à leurs semblables; et cette phalange, grâce à la révolution, n'est pas peu nombreuse en France; en sorte qu'à tout prendre, celle des trois constitutions qui a compté le moins de fauteurs, est celle d'aujourd'hui. Dans les assemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que disent les gouvernans) plusieurs membres ont écrit naïvement : *accepté faute de mieux*. C'est en effet la disposition générale de la Nation : elle s'est soumise par lassitude, par désespoir de trouver mieux : dans l'excès des maux qui l'accabloient, elle a cru respirer sous ce

çoise, par un ami de l'ordre et des lois, par M. M..... *.
Hambourg, 1794, pages 28 et 77.

Mais ce qui suit est plus curieux. *Cette constitution, dit l'auteur, ne pèche pas par ce qu'elle contient, mais par ce qui lui manque.* Ibid., page 27. Cela s'entend : la constitution de 1791 seroit parfaite, si elle étoit faite : c'est l'Apollon du Belvédère, moins la statue et le piédestal.

* M. le général de Montesquiou.

frêle abri; elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée; mais nulle part on n'a vu la conviction et le consentement du cœur. Si cette constitution étoit faite pour les François, la force invincible de l'expérience lui gagneroit tous les jours de nouveaux partisans : or, il arrive précisément le contraire; chaque minute voit un nouveau déserteur de la démocratie : c'est l'apathie, c'est la crainte seule qui gardent le trône des Pentarques; et les voyageurs les plus clairvoyans et les plus désintéressés, qui ont parcouru la France, disent d'une commune voix : *C'est une république sans républicains.*

Mais si, comme on l'a tant prêché aux rois, la force des gouvernemens réside toute entière dans l'amour des sujets; si la crainte seule est un moyen insuffisant de maintenir les souverainetés, que devons-nous penser de la République françoise ?

Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle ne vit pas. Quel appareil immense ! quelle multiplicité de ressorts et de rouages ! quel fracas de pièces qui se heurtent ! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages ! Tout annonce que la nature

n'est pour rien dans ces mouvemens ; car le premier caractère de ses créations , c'est la puissance jointe à l'économie des moyens : tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulations : tous les frottemens étant doux, il n'y a point de bruit, et ce silence est auguste. C'est ainsi que, dans la mécanique physique, la pondération parfaite, l'équilibre et la symétrie exacte des parties , font que de la célérité même du mouvement, résultent pour l'œil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France ; tout est factice, tout est violent, tout annonce qu'un tel ordre de choses ne peut durer.

La philosophie moderne est tout à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. Une de ses folies est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation : qu'une *constitution*, c'est-à-dire, l'ensemble des lois fondamentales qui conviennent à une nation, et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connoissances et de l'exer-

cice; qu'on peut apprendre *son métier de constituant*, et que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes : *faites-nous un gouvernement*, comme on dit à un ouvrier : *faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas*.

Cependant il est une vérité aussi certaine, dans son genre, qu'une proposition de mathématiques; c'est que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération*, et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y emploie *à priori*.

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les François, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces, est tout au plus un *Vaucanson*; pour être *Prométhée*, il faut monter au ciel; car *le législateur ne peut se faire obéir, ni par la force, ni par le raisonnement* (1).

(1) Rousseau, Contrat Social, liv. II, chap. VII.

Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

On peut dire que, dans ce moment, l'expérience est faite; car on manque d'attention, lorsqu'on dit que la constitution françoise *marche* : on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop; mais la constitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gouvernans : le peuple est compté pour rien; et les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement est quelque chose d'aussi réel que la vie d'un homme; on la sent, ou, pour mieux dire, on la voit, et personne ne peut se tromper sur ce point. J'adjure tous les François qui ont une conscience, de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas besoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs représentans le titre de *législateurs*; si ce titre d'étiquette et de *courtoisie* ne leur cause pas un léger effort, à peu près semblable à celui qu'ils éprouvoient, lorsque, sous l'ancien régime, ils vouloient bien appeler *comte* ou *marquis* le fils d'un secrétaire du Roi?

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère (1); il parle comme Saint Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indéfinissable qu'on appelle *dignité*. A la souveraineté seule appartient l'*honneur* par excellence; c'est d'elle, comme d'un vaste réservoir, qu'il est dérivé avec nombre, poids et mesure, sur les ordres et sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature, ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de *rang* en France, mais seulement du *pouvoir*, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne voit dans un député que la sept-cent-cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point parce qu'il est *député*, mais parce qu'il est respectable. Tout le monde sans doute voudrait avoir prononcé le discours de M. Siméon sur le divorce; mais tout le monde voudrait qu'il l'eût prononcé au sein d'une assemblée légitime.

(1) Iliade, I, 178.

C'est peut-être une illusion de ma part ; mais ce *salaire*, qu'un néologisme vaniteux appelle *indemnité*, me semble un préjugé contre la représentation françoise. L'Anglois, libre par la loi et indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la Nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* françois qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la Nation pour lui faire des lois ; ces *facteurs* de décrets, qui exercent la souveraineté nationale moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, et qui vivent de leur puissance législative ; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit ; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement, et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul.

C'est que tout représentant, tout instru-

ment quelconque d'une souveraineté fausse, ne peut exciter que la curiosité ou la terreur.

Telle est l'incroyable foiblesse du pouvoir humain, isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports a-t-on faits au Corps législatif sur le costume de ses membres ? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans les pays étrangers la représentation de ces beaux costumes, tandis qu'à Paris, l'opinion les annule.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand événement, peut être consacré par cet événement ; alors le caractère dont il est marqué le soustrait à l'empire de la mode : tandis que les autres changent, il demeure le même, et le respect l'environne à jamais. C'est à peu près de cette manière que se forment les costumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéressant d'observer que, de toutes les parures révolutionnaires, les seules qui aient une certaine consistance sont l'écharpe et le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles subsistent, quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'est

retirée, et qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le *fonctionnaire public*, chargé de ces signes déshonorés, ne ressemble pas mal au voleur qui brille sous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne sais si je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y fasse bien attention; ce sont les conquêtes des François qui ont fait illusion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits, qui n'aperçoivent pas d'abord à quel point ces succès sont étrangers à la stabilité de la république.

Les nations ont vaincu sous tous les gouvernemens possibles; et les révolutions même, en exaltant les esprits, amènent les victoires. Les François réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement ferme qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les François à la boucherie et à la victoire. C'est en prod-

quant l'or et le sang ; c'est en forçant tous les moyens , que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. Une nation supérieurement brave , exaltée par un fanatisme quelconque , et conduite par d'habiles généraux , vaincra toujours , mais paiera cher ses conquêtes. La constitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre ? Pourquoi en seroit-il autrement de celle de 1795 ? et pourquoi la victoire lui donneroit-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre ?

- D'ailleurs, le caractère des nations est toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien dessiné celui des François sous le rapport militaire. *C'est une Nation, dit-il, supérieurement brave, et présentant chez elle une masse invincible ; mais lorsqu'elle se débordé, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur* (1).

(1) *Gens armis strenua , indomitæ intra se molis ;
at ubi in exteros exundat , statim impetûs sui oblita :*

Personne ne sent mieux que moi que les circonstances actuelles sont extraordinaires, et qu'il est très-possible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu; mais cette question est indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fausseté de ce raisonnement : *la république est victorieuse ; donc elle durera*. S'il falloit absolument prophétiser, j'aimerois mieux dire : *la guerre la fait vivre ; donc la paix la fera mourir*.

L'auteur d'un système de physique s'applaudiroit sans doute, s'il avoit en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire. J'examine de bonne foi les monumens qu'elle nous fournit, et je ne vois rien qui favorise ce système chimérique de délibération et de construction politique par des raisonnemens antérieurs. On pourroit tout au plus citer l'Amérique; mais j'ai répondu d'avance, en disant qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

eo modo nec diu externum imperium tenuit, et sola est in exitium sui potens. J. Barclaius, Icon. animorum, cap. III.

1° L'Amérique angloise avoit un roi, mais ne le voyoit pas : la splendeur de la Monarchie lui étoit étrangère, et le Souverain étoit pour elle comme une espèce de puissance surnaturelle, qui ne tombe pas sous les sens.

2° Elle possédoit l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.

3° Elle possédoit de plus ceux qui furent portés chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous esprits républicains.

4° Avec ces élémens, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenoient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont point fait *table rase*, comme les François.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution; tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile; on ne sauroit réunir plus de symptômes de foiblesse et de caducité.

Non-seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissemens particuliers de l'Amérique an-

gloise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très-peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégeroit le Congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé qu'on bâtiroit une ville nouvelle qui seroit le siège du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'appelleroit *Washington*; la place de tous les édifices publics est marquée; on a mis la main à l'œuvre, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement, il n'y a rien là qui passe les forces du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville: néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire; et l'on pourroit gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le Congrès n'y résidera pas.

CHAPITRE VIII.

De l'ancienne Constitution françoise.

— *Digression sur le Roi et sur sa
Déclaration aux François, du mois
de juillet 1795.*

ON a soutenu trois systèmes différens sur l'ancienne constitution françoise : les uns ont prétendu que la Nation n'avoit point de constitution ; d'autres ont soutenu le contraire ; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les questions importantes, un sentiment moyen : ils ont soutenu que les François avoient véritablement une constitution, mais qu'elle n'étoit point observée.

Le premier sentiment est insoutenable ; les deux autres ne se contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avoit point de constitution, tenoit à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, se demande ce que c'étoit que l'ancienne constitution françoise, on peut lui répondre hardiment : « C'est ce que vous sentiez, lorsque » vous étiez en France; c'est ce mélange de » liberté et d'autorité de lois et d'opinions, » qui faisoit croire à l'étranger, sujet d'une » monarchie et voyageant en France, qu'il » vivoit sous un autre gouvernement que le » sien. »

Mais si l'on veut approfondir la question, on trouvera, dans les monumens du droit public françois, des caractères et des lois qui élèvent la France au-dessus de toutes les monarchies connues.

Un caractère particulier de cette monarchie, c'est qu'elle possède un certain élément théocratique qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les Evêques, successeurs des Druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune autre monarchie européenne ait employé, pour le bien de l'Etat, un plus grand nombre de Pontifes

dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces St.-Ouen, ces St.-Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle; véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres, et se firent suivre par les chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce étoit en France une des trois colonnes qui soutenoient le trône, et qu'il jouoit dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans le ministère, dans les ambassades, un rôle si important, on n'apercevoit pas ou l'on apercevoit peu son influence dans l'administration civile; et lors même qu'un prêtre étoit premier ministre, on n'avoit point en France un *gouvernement de prêtres*.

Toutes les influences étoient fort bien balancées, et tout le monde étoit à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressembloit le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots : *Church and state*, son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'étoit la mode en France (car tout est

mode dans ce pays) de dire qu'on y étoit esclave : mais pourquoi donc trouvoit-on dans la langue françoise le mot de *citoyen*, avant même que la révolution s'en fût emparé pour le déshonorer, mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes ? Racine le fils adressoit ce beau vers au roi de France, au nom de sa ville de Paris :

Sous un Roi citoyen, tout citoyen est roi.

Pour louer le patriotisme d'un François, on disoit : *c'est un grand citoyen*. On essaieroit vainement de faire passer cette expression dans nos autres langues ; *gross burger* en allemand (1), *gran cittadino* en italien, etc., ne seroient pas tolérables (2). Mais il faut sortir des généralités.

(1) Burger ; *verbum humile apud nos et ignobile*. J. A. Ernesti, in Dedicat. Opp. Ciceronis, pag. 79.

(2) Rousseau a fait une note absurde sur ce mot de *citoyen*, dans son Contrat Social, liv. I, chap. VI. Il accuse, sans se gêner, un très-savant homme d'avoir fait sur ce point *une lourde bévue* ; et il fait, lui Jean-Jacques, une lourde bévue à chaque ligne ; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique et d'histoire.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont réuni et développé les principes de la Monarchie françoise, dans un livre intéressant, qui paroît mériter toute la confiance des François (1).

Ces magistrats commencent, comme il convient, par la prérogative royale, et certes, il n'est rien de plus magnifique.

« La constitution attribue au Roi la puissance législative; de lui émane toute juridiction. Il a le droit de rendre justice, et de la faire rendre par ses officiers; de faire grâce, d'accorder des privilèges et des récompenses; de disposer des offices, de conférer la noblesse; de convoquer, de dissoudre les assemblées de la Nation, quand sa sagesse le lui indique; de faire la paix et la guerre, et de convoquer les armées. » pag. 28.

Voilà, sans doute, de grandes prérogatives; mais voyons ce que la constitution françoise a mis dans l'autre bassin de la balance.

« Le Roi ne règne que par la loi, et n'a

(1) Développement des principes fondamentaux de la Monarchie françoise, 1795, in-8°.

» *puissance de faire toute chose à son ap-*
» *pétit.* » pag. 364.

« Il est des lois que les rois eux-mêmes se
» sont avoués, suivant l'expression devenue
» célèbre, *dans l'heureuse impuissance de*
» *violer*; ce sont *les lois du royaume*, à la
» différence des lois de circonstances ou non
» constitutionnelles, appelées *lois du Roi.* »
pag. 29 et 30.

« Ainsi, par exemple, la succession à la
» couronne est une primogéniture mascu-
» line, d'une forme rigide. »

« Les mariages des princes du sang, faits
» sans l'autorité du Roi, sont nuls. » 262.

« Si la dynastie régnante vient à s'étein-
» dre, c'est la nation qui se donne un roi. »
263, etc., etc.

« Les rois, comme législateurs suprêmes,
» ont toujours parlé affirmativement, en
» publiant leurs lois. Cependant il y a aussi
» un consentement du peuple; mais ce con-
» sentement n'est que l'expression du vœu,
» de la reconnoissance et de l'acceptation
» de la nation. » 271 (1).

(1) Si l'on examine bien attentivement cette inter-

« Trois ordres, trois chambres; trois dé-
» libérations; c'est ainsi que la nation est
» représentée. Le résultat des délibérations,
» s'il est unanime, présente le vœu des
» Etats-généraux. » p. 332.

« Les lois du royaume ne peuvent être
» faites qu'en générale assemblée de tout le
» royaume, avec le commun accord des gens
» des trois états. Le prince ne peut déroger
» à ces lois; et s'il ose y toucher, tout ce
» qu'il a fait peut être cassé par son succes-
» seur. » 292, 293.

« La nécessité du consentement de la na-
» tion à l'établissement des impôts, est une
» vérité incontestable, reconnue par les
» rois. » 302.

« Le vœu des deux ordres ne peut lier le

vention de la Nation, on trouvera *moins* qu'une puis-
sance co-législatrice, et *plus* qu'un simple consente-
ment. C'est un exemple de ces choses qu'il faut laisser
dans une certaine obscurité, et qui ne peuvent être sou-
mises à des réglemens humains : c'est la partie *la plus*
divine des constitutions, s'il est permis de s'exprimer
ainsi. On dit souvent : *il n'y a qu'à faire une loi pour*
savoir à quoi s'en tenir. Pas toujours; il y a *des cas ré-*
servés.

» troisième, si ce n'est de son consente-
» ment. » 302.

« Le consentement des Etats-généraux
» est nécessaire pour la validité de toute
» aliénation perpétuelle du domaine. » 303.
« Et la même surveillance leur est recom-
» mandée pour empêcher tout démembre-
» ment partiel du royaume. » 304.

« La justice est administrée au nom du
» roi, par des magistrats qui examinent les
» lois, et voient si elles ne sont point con-
» traaires aux lois fondamentales. » 343. Une
partie de leur devoir est de résister à la
volonté égarée du Souverain. C'est sur ce
principe que le fameux chancelier de l'Hos-
pital, adressant la parole au parlement de
Paris en 1561, lui disoit : *Les magistrats ne
doivent point se laisser intimider par le
courroux passager des souverains, ni par la
crainte des disgrâces, mais avoir toujours
présent le serment d'obéir aux ordonnances,
qui sont les vrais commandemens des rois.* »
345.

On voit Louis XI, arrêté par un double
refus de son parlement, se désister d'une
aliénation inconstitutionnelle. 343.

On voit Louis XIV reconnoître solen-

nellement ce droit de libre vérification, p. 347, et ordonner à ses magistrats *de lui désobéir, sous peine de désobéissance*, s'il leur adressoit des commandemens contraires à la loi, p. 345. Cet ordre n'est point un jeu de mots : le Roi défend d'obéir à l'homme ; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce superbe monarque ordonne encore à ses magistrats de tenir pour nulles toutes lettres-patentes portant des évocations ou commissions pour le jugement des causes civiles et criminelles, *et même de punir les porteurs de ces lettres*. p. 363.

Les magistrats s'écrient : *Terre heureuse où la servitude est inconnue !* p. 361. Et c'est un prêtre distingué par sa piété et par sa science (Fleuri), qui écrit, en exposant le droit public de France : *En France, tous les particuliers sont libres ; point d'esclavage : liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions*, p. 362.

« La puissance militaire ne doit point s'interposer dans l'administration civile. » *Les gouverneurs de provinces n'ont rien que ce qui concerne les armes ; et ils ne peuvent s'en servir que contre les ennemis de l'Etat, et*

non contre le citoyen qui est soumis à la justice de l'Etat. » p. 364.

« Les magistrats sont inamovibles, et ces » offices importants ne peuvent vaquer que » par la mort du titulaire, la démission volontaire ou la forfaiture jugée (1). » p. 356.

« Le Roi, pour les causes qui le concernent, plaide dans ses tribunaux contre ses » sujets. On l'a vu condamné à payer la dîme » des fruits de son jardin, etc. » p. 367, etc.

Si les François s'examinent de bonne foi dans le silence des passions, ils sentiront

(1) Etoit-on bien dans la question, en déclamant si fort contre la vénalité des charges de magistrature ? La vénalité ne devoit être considérée que comme un moyen d'hérédité ; et le problème se réduit à savoir si, dans un pays tel que la France, ou telle qu'elle étoit depuis deux ou trois siècles, la justice pouvoit être administrée mieux que par des magistrats héréditaires ? La question est très-difficile à résoudre ; l'énumération des inconvéniens est un argument trompeur. Ce qu'il y a de mauvais dans une constitution, ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu'elle a de meilleur. Je renvoie au passage de Cicéron : *Nimiam potestas est tribunorum, quis negat, etc.* De leg. III. 19.

que c'en est assez, *et peut-être plus qu'assez*, pour une nation trop noble pour être esclave, et trop fouguese pour être libre.

Dira-t-on que ces belles lois n'étoient point exécutées ? Dans ce cas, c'étoit la faute des François, et il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté : car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres : c'est une marque qu'il n'est pas fait pour la liberté ou qu'il est irrémissiblement corrompu.

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai, sur l'excellence de la constitution françoise, un témoignage irrécusable sous tous les points de vue : c'est celui d'un grand politique et d'un républicain ardent ; c'est celui de Machiavel.

Il y a eu, dit-il, beaucoup de rois et très-peu de bons rois : j'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les rois d'Egypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernoit par les lois, ni ceux de Sparte ; ni ceux de France, dans nos temps modernes, le gouvernement de ce royaume étant,

de notre connoissance, le plus tempéré par les lois (1).

Le royaume de France, dit-il ailleurs, est heureux et tranquille, parce que le roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. Celui qui constitua ce gouvernement (2) voulut que les rois disposassent à leur gré des armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois (3).

Qui ne seroit frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageoit, il y a trois siècles, les lois fondamentales de la monarchie française.

Les François, sur ce point, ont été gâtés par les Anglois. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France étoit esclave; comme ils leur ont dit que Shakespeare valoit mieux que Racine; et les François l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis sur la même ligne, vers la fin de ses Commentaires, la France et la Turquie: sur quoi il faut dire comme Montai-

(1) Disc. sopr. Tit.-Liv., lib. I, cap. LVIII.

(2) Je voudrois bien le connoître.

(3) Disc. I, XVI,

gne : *On ne sauroit trop baffouer l'impudence de cet accouplage.*

Mais ces Anglois , lorsqu'ils ont fait leur révolution , du moins celle qui a tenu , ont-ils supprimé la royauté ou la chambre des pairs pour se donner la liberté ? Nullement. Mais , de leur ancienne constitution mise en activité , ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit de droit *libre* , ou *assez libre*. Il n'y en a point qui n'ait , dans les monumens les plus purs de sa législation , tous les élémens de la constitution qui lui convient. Mais il faut surtout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu , non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter ; au lieu du bien et du mal , mettons-y le repos et la liberté. Jupiter fait le lot des nations ; *plus de l'un et moins de l'autre* : l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très-funeste , est de s'attacher trop rigidement aux monumens anciens. Il faut sans doute les respecter , mais il faut surtout considérer ce que les juris-

consultes appellent *le dernier état*. Toute constitution libre est de sa nature variable, et variable en proportion qu'elle est libre (1); vouloir la ramener à ses rudimens, sans en rien rabattre, c'est une entreprise folle.

Tout se réunit pour établir que les François ont voulu passer le pouvoir humain; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage; qu'ils n'ont besoin que de connoître ce qu'ils possèdent, et que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouissoient, il y a sept ans, ce qui n'est pas clair du tout, ils ont sous leur main, dans tous les monumens de leur histoire et de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur et l'envie de l'Europe (2).

(1) *All the human governemens, particularly those of mixed frame, are in continual fluctuation.* Hume, Hist. d'Angl., Charles I, ch. L.

(2) Un homme dont je considère également la personne et les opinions *, et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne Constitution françoise, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans une lettre inté-

* Feu M. Mallet-Dupan.

Mais si les François sont faits pour la monarchie, et s'il s'agit seulement d'asseoir la monarchie sur ses véritables bases, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeste pourroit les éloigner de leur roi légitime ?

La succession héréditaire, dans une monarchie, est quelque chose de si précieux,

ressante, dont je le remercie infiniment. Il m'objecte entre autres choses, que *le livre des Magistrats françois, cité dans ce chapitre, eût été brûlé sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, comme attentoire aux lois fondamentales de la Monarchie et aux droits du Monarque.* — Je le crois : comme le livre de M. Delolme eût été brûlé à Londres (peut-être avec l'auteur), sous le règne de Henri VIII ou de sa rude fille.

Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions, avec pleine connoissance de cause, on change rarement d'avis. Je me défie cependant de mes préjugés autant que je le dois ; mais je suis sûr de ma bonne foi. On voudra bien observer que je n'ai cité dans ce chapitre aucune autorité contemporaine, de crainte que les plus respectables ne parussent suspectes. Quant aux Magistrats auteurs du *Développement des principes fondamentaux, etc.*, si je me suis servi de leur ouvrage, c'est que je n'aime point faire ce qui est fait, et que ces Messieurs n'ayant cité que des monumens, c'étoit précisément ce qu'il me falloit.

que toute autre considération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puisse commettre un François royaliste, c'est de voir dans Louis XVIII autre chose que son roi, et de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer, en discutant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il seroit bien vil et bien coupable, le François qui ne rougiroit pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux ! L'accession au trône est une nouvelle naissance : on ne compte que de ce moment.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance et les grandeurs corrompent l'homme, et que les meilleurs rois ont été ceux que l'adversité avoit éprouvés. Pourquoi donc les François se priveroient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur ? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions ! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir ! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour régner glorieusement ! de quelle sainte ambition il doit être pénétré ! Quel prince dans l'univers pourroit avoir plus de motifs, plus

de désirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France !

Les François n'ont-ils pas essayé assez long-temps le sang des Capets ? Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est doux ; pourquoi changer ? Le chef de cette grande famille s'est montré dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses : personne ne lui dispute beaucoup d'esprit naturel et beaucoup de connoissances acquises. Il fut un temps , peut-être , où il étoit bon que le roi ne sût pas l'orthographe ; mais dans ce siècle , où l'on croit aux livres , un roi lettré est un avantage. Ce qui est plus important , c'est qu'on ne peut lui supposer aucune de ces idées exagérées capables d'alarmer les François. Qui pourroit oublier qu'il déplut à Coblenz ? C'est un grand titre pour lui. Dans sa déclaration , il a prononcé le mot de *liberté* ; et si quelqu'un objecte que ce mot est placé dans l'ombre , on peut lui répondre qu'un roi ne doit point parler le langage des révolutions. Un discours solennel qu'il adresse à son peuple , doit se distinguer par une certaine sobriété de projets et d'expressions qui n'ait rien de

commun avec la précipitation d'un particulier systématique. Lorsque le roi de France a dit: *Que la constitution françoise soumet les lois à des formes qu'elle a consacrées, et le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les pièges de la séduction, et de défendre la liberté des sujets contre les abus de l'autorité*, il a tout dit, puisqu'il a promis la *liberté par la constitution*. Le Roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne. S'il a découvert qu'on a tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus et de moins; et que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple *libre*, mais *assez libre*, il a découvert une grande vérité, et il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre romain, au moment où il rendoit la liberté au peuple le plus fait pour elle, et le plus anciennement libre, disoit à ce peuple : *Libertate modicè utendum* (1). Qu'eût-il dit à des François? Sûrement le Roi, en parlant

(1) Tit.-Liv., XXXIV. 49.

sobrement de la liberté, pensoit moins à ses intérêts qu'à ceux des François.

La constitution, dit encore le Roi, prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paie sont nécessaires au salut de l'Etat. Le Roi n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, et cet aveu seul exclut le despotisme.

Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des lois, afin qu'ils veillent à leur exécution et qu'ils éclairent la religion du monarque si elle étoit trompée. Voilà le dépôt des lois remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles ont, par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion et de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

Elle met les lois fondamentales sous la sauve-garde du Roi et des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.

Il y a donc une constitution, puisque la

constitution n'est que le recueil des lois fondamentales ; et le Roi ne peut toucher à ces lois. S'il l'entreprendoit, les trois ordres auroient sur lui le *veto*, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperoit assurément, si l'on accusoit le Roi d'avoir parlé trop vaguement, car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le Roi auroit fait très-imprudemment, s'il avoit posé des bornes qui l'auroient empêché d'avancer ou de reculer : en se réservant une certaine latitude d'exécution, il étoit inspiré. Les François en conviendront un jour : ils avoueront que le Roi a promis tout ce qu'il pouvoit promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Ecossois ? On lui disoit, comme on a dit à Louis XVIII : « Il » faut s'accommoder au temps ; il faut plier : » *C'est une folie de sacrifier une couronne* » *pour sauver la hiérarchie.* » Il le crut, et il fit très-mal. Le roi de France est plus sage : comment les François s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice ?

Si ce prince avoit fait la folie de proposer aux François une nouvelle constitution, c'est alors qu'on auroit pu l'accuser

de donner dans un vague perfide ; car dans le fait il n'auroit rien dit : s'il avoit proposé son propre ouvrage, il n'y auroit eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit, en effet, se seroit-il fait obéir, dès qu'il abandonnoit les lois antiques ? L'arbitraire n'est-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal ? Il n'y a pas de jeune homme en France qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage et proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le Roi, dès qu'il auroit abandonné l'ancienne constitution, n'avoit plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra*. C'est à cette phrase indécente et absurde que se seroient réduits les plus beaux discours du Roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le Roi de n'avoir pas proposé aux François une nouvelle révolution ? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solennement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le Roi devoit-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur

laisser le choix ? Certes ! les trois essais leur coûtent assez cher , pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer un autre. Mais cette nouvelle proposition , qui seroit une folie de la part d'un particulier , seroit , de la part du Roi , une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris , le Roi ne pouvoit contenter tout le monde. Il y avoit des inconvéniens à ne publier aucune déclaration ; il y en avoit à la publier telle qu'il l'a faite ; il y en avoit à la faire autrement. Dans le doute , il a bien fait de s'en tenir aux principes , et de ne choquer que les passions et les préjugés , en disant *que la constitution françoise seroit pour lui l'arche d'alliance*. Si les François examinent de sang-froid cette déclaration , je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le Roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé , rien n'étoit plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le Trône. Tant de gens ont dit et tant de gens croyoient , que le Roi se perdoit en s'obstinant aux vieilles idées ! Il paroissoit si naturel d'écouter des propositions d'accommodement ! il étoit surtout si

aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux François : « Je ne puis vous » rendre heureux; je ne puis, je ne dois » régner que par la constitution : je ne toucherai point à l'arche du Seigneur; j'attends que vous reveniez à la raison; j'attends que vous ayez conçu cette vérité si » simple, si évidente, et que vous vous obstinez cependant à repousser; c'est-à-dire, » *qu'avec la même constitution, je puis vous » donner un régime tout différent.* »

Oh! que le Roi s'est montré sage, lorsqu'en disant aux François : *Que leur antique et sage constitution étoit pour lui l'arche sainte, et qu'il lui étoit défendu d'y porter une main téméraire.* Il ajoute cependant : *Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avoit corrompue, et toute sa vigueur que le temps avoit affoiblie.* Encore une fois, ces mots sont inspirés; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas

dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le Roi aux François.

Il seroit à désirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin apercevoir une vérité bien palpable; c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pis. *Le Roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu*: eh! que t'importe, à toi, bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le ciel a donné l'obscurité et le bonheur? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la Nation; et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son Roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejeter son Roi, puisqu'il s'expose à être dominé par force, au lieu de couronner lui-même

son souverain légitime. Quel mérite il auroit auprès de ce prince ! par quels efforts de zèle et d'amour le Roi tâcheroit de récompenser la fidélité de son peuple ! Toujours le vœu national seroit devant ses yeux pour l'animer aux grandes entreprises, aux travaux obstinés que la régénération de la France exige de son chef, et tous les momens de sa vie seroient consacrés au bonheur des François.

Mais s'ils s'obstinent à repousser leur Roi, savent-ils quel sera leur sort ? Les François sont aujourd'hui assez mûris par le malheur pour entendre une vérité dure ; c'est qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid est souvent tenté de s'écrier, comme Tibère : *O homines ad servitutem natos !* Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le François ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité, même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit *libre*. En cinq ans, on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul

de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez.* — Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la nation françoise ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes ! elle peut bien se *féliciter*, mais non se *glorifier* d'avoir échappé à cette tyrannie ; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf Thermidor n'est pas longue : *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.*

Sans cette brouillerie de famille, les François gémiroient encore sous le sceptre du comité de salut public.

Et qui sait encore à quoi ils sont réservés ? Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple françois qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera

toujours ses maîtres et ne les choisira jamais, mais pour le petit nombre de bons François que les circonstances rendront influens, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son Roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange ? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des François le replaçoit sur le Trône de ses pères, il épouserait sa nation, qui trouverait tout en lui ; bonté, justice, amour, reconnaissance, et des talens incontestables, mûris à l'école sévère du malheur (1).

Les François ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, et probablement ils l'ont oubliée ; mais un jour ils lui rendront justice : un jour la postérité nommera cette pièce comme un modèle de sagesse, de franchise et de style royal.

(1) Je renvoie au chapitre X l'article intéressant de l'amnistie.

Le devoir de tout bon François, en ce moment, est de travailler sans relâche à diriger l'opinion publique en faveur du Roi, et de présenter tous ses actes quelconques sous un aspect favorable. C'est ici que les royalistes doivent s'examiner avec la dernière sévérité, et ne se faire aucune illusion. Je ne suis pas François, j'ignore toutes les intrigues, je ne connois personne. Mais je suppose qu'un royaliste françois dise : « Je » suis prêt à verser mon sang pour le Roi : » cependant, sans déroger à la fidélité que » je lui dois, je ne puis m'empêcher de blâ- » mer, etc. » Je réponds à cet homme ce que sa conscience lui dira sans doute plus haut que moi : *Vous mentez au monde et à vous-même; si vous étiez capable de sacrifier votre vie au Roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés. D'ailleurs, il n'a pas besoin de votre vie, mais bien de votre prudence, de votre zèle mesuré, de votre dévouement passif, de votre indulgence même (pour faire toutes les suppositions); gardez votre vie dont il n'a que faire dans ce moment, et rendez-lui les services dont il a besoin: croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes? Les plus obs-*

curs au contraire peuvent être les plus efficaces et les plus sublimes. Il ne s'agit point ici des intérêts de votre orgueil; contentez votre conscience et celui qui vous l'a donnée.

Comme ces fils qu'un enfant romproit en se jouant, formeront cependant par leur réunion le câble qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut-bord, une foule de critiques insignifiantes peuvent créer une armée formidable. Combien ne peut-on pas rendre de services au roi de France, en combattant ces préjugés qui s'établissent on ne sait comment, et qui durent on ne sait pourquoi ! Des hommes qui croient avoir l'âge de raison, n'ont-ils pas reproché au Roi son inaction ? D'autres ne l'ont-ils pas comparé fièrement à Henri IV, en observant que, pour conquérir sa couronne, ce grand Prince put bien trouver d'autres armes que des intrigues et des déclarations ? Mais, puisqu'on est en train d'avoir de l'esprit, pourquoi ne reproche-t-on pas au Roi de n'avoir pas conquis l'Allemagne et l'Italie comme Charlemagne, pour y vivre noblement, en attendant que les François veuillent bien entendre raison ?

Quant au parti plus ou moins nombreux qui jette les hauts cris contre la Monarchie et le Monarque, tout n'est pas haine, à beaucoup près, dans le sentiment qui l'anime, et il semble que ce sentiment composé vaudrait la peine d'être analysé.

Il n'y a pas d'homme d'esprit en France qui ne se méprise plus ou moins. L'ignominie nationale pèse sur tous les cœurs (car jamais peuple ne fut méprisé par des maîtres plus méprisables); on a donc besoin de se consoler, et les bons citoyens le font à leur manière. Mais l'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son abjection passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à ses propres yeux, il les tourne sur le roi de France, et il est content de sa taille en se comparant à ce colosse renversé. Insensiblement, par un tour de force de son imagination déréglée, il parvient à regarder cette grande chute comme son ouvrage; il s'investit à lui seul de toute la puissance de la république; il apostrophe le Roi; il l'appelle

fièrement *un prétendu Louis XVIII*; et décochant sur la Monarchie ses feuilles furibondes, s'il parvient à faire peur à quelques *chouans*, il s'élève comme un des héros de la Fontaine : *Je suis donc un foudre de guerre.*

Il faut aussi tenir compte de la peur qui hurle contre le Roi, de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus.

Peuple françois, ne te laisse point séduire par les sophismes de l'intérêt particulier, de la vanité ou de la poltronnerie. N'écoute plus les raisonneurs : on ne raisonne que trop en France, et *le raisonnement en bannit la raison*. Livre-toi sans crainte et sans réserve à l'instinct infallible de ta conscience. Veux-tu te relever à tes propres yeux ? veux-tu acquérir le droit de t'estimer ? veux-tu faire un acte de souverain ? Rappelle ton Souverain.

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, et ne pouvant rien attendre de son Roi, que je ne connaîtrai jamais, si j'avance des erreurs, les François peuvent au moins les lire sans colère,

comme des erreurs entièrement désintéressées.

Mais que sommes-nous, foibles et aveugles humains ! et qu'est-ce que cette lumière tremblotante que nous appelons *Raison* ? Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Être devant qui il n'y a rien de grand ; quels décrets a-t-il prononcés sur le Roi, sur sa dynastie, sur sa famille, sur la France et sur l'Europe ? Où, et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité ? Est-ce pour détruire qu'il a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour ? Hélas ! un nuage sombre couvre l'avenir, et nul œil ne peut percer ces ténèbres. Cependant, tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la Monarchie. Soit donc que nos vœux s'accomplissent, soit que l'innexorable Providence en ait décidé autrement, il est curieux et même utile de re-

chercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changemens, et quel rôle pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paroît douteuse.

CHAPITRE IX.

*Comment se fera la contre-révolution,
si elle arrive ?*

EN formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devoit être et ne pouvoit être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint, dit-on ; le peuple veut, le peuple ne consentira jamais ; il ne convient pas au peuple, etc.* Quelle pitié ! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi, et les provinces crieront : *vive le Roi !* A Paris même, tous les habitans, moins une vingtaine, peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un roi. *Est-il possible, s'écrieront-ils, voilà qui est d'une*

singularité rare ! Qui sait par quelle porte il entrera ? Il seroit bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera. Le peuple, si la Monarchie se rétablit, n'en décrètera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la destruction ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, et je les recommande surtout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de François attachés à la République, et qu'un changement feroit souffrir trop de monde. *Scilicet is superis labor est !* On peut certainement disputer la majorité à la République ; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine ; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple françois, puisse vouloir une chose long-temps, il est sûr au moins qu'il ne sauroit la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la

France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposeroit donc que la République a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe ? Lorsque le Roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera ; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la Monarchie, préfère cependant le repos à la République ; et encore parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

En politique, comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines*. Au premier coup-d'œil, par exemple, cette proposition paroît vraie : *Le consentement préalable des François est nécessaire au rétablissement de la Monarchie*. Cependant rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que *le Roi est reconnu à Paris ; qu'une faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) *s'est emparée de l'autorité, et a déclaré*

qu'elle ne la possède qu'au nom du Roi. qu'on a dépêché un courrier au Souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche. La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on ? Pour donner plus beau jeu à la République, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront, peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine ; mais ce jour-là même elles voudront dîner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paie plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération, et qui le sent très-bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement, que le premier qui criera : *vive le Roi*, sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine, d'un crayon séduisant, l'image d'un général des armées de *Sa Majesté Très-Chrétienne*, brillant de signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandoient naguères à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent ; d'où il suit qu'ils sont tous suspects

les uns pour les autres. La crainte et la défiance produisent la délibération et la froideur. Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé : le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance ; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille : on ne sait ni commander ni obéir ; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge : chacun redoute celui dont il auroit besoin ; le doute consume les heures, et les minutes sont décisives : partout l'audace rencontre la prudence ; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister ? où sont les chefs ? à qui se fier ? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend ; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes ;

raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle étoit fausse ; mais deux autres villes qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir, elles viennent de se soumettre, et déterminent la première, qui n'y songeoit pas. Le gouverneur de cette place a présenté au Roi les clefs de *sa bonne ville de.....* C'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le Roi l'a créé, sur la porte, maréchal de France ; un brevet immortel a couvert son écusson *de fleurs de lis sans nombre* ; son nom est à jamais le plus beau de la France. A chaque minute, le mouvement royaliste se renforce ; bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI ! s'écrient l'amour et la fidélité , au comble de la joie : VIVE LE ROI ! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe ? il n'y a qu'un cri. — Et le Roi est sacré.

Citoyens ! voilà comment se font les contre-révolutions, Dieu s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans ces grands mouvemens qui décident le sort des Em-

pires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut : toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une *affectation* de la Providence (qu'on me permette cette expression), c'est que les efforts du peuple pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple Romain se donna des maîtres en croyant combattre l'aristocratie à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution françoise, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions ; et les factions, à leur tour, jouet les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendoit.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution françoise, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies : toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du Christianisme universel et de la Monarchie ; *d'où il suit* que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du Christianisme et de la Monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité

l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il étoit des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honoroit comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenoit rien sans se recommander à elle (1).

Mais c'est surtout dans l'établissement et le renversement des souverainetés que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non-seulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvemens que comme le bois et les cordages employés par un machiniste ; mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers : dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes, qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique pouvoit et vouloit dire son secret, on verroit qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi

(1) *Nihil rerum humanarum sine Deorum numine geri putabat Timoleon ; itaque suæ domi sacellum Αὐτοματίας constituerat, idque sanctissimè colebat.* Corn. Nep. Vit. Timol., cap. IV.

le pouvoir; que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances, qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri VI qu'une servante de cabaret lui arracheroit le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement ne le dépouillent point de son merveilleux; et quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'abord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le *bras*, qui se servit jadis d'un si foible instrument, *soit raccourci*; et que le suprême ordonnateur des Empires prenne l'avis des François pour leur donner un Roi? Non : il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort*. Il n'a pas besoin des légions étrangères, il n'a pas besoin de la *coalition*; et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de Princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étoient*

pas, quand le moment sera venu, il rétablira la Monarchie françoise malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyans *pulveris exigui jactu* : le Roi viendra, verra et vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paroissent si puissans. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur tronc n'a point jeté de racines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille* (1).

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvéniens du rétablissement de la Monarchie; c'est en vain qu'ils effraient les François sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvéniens, que les François, qui les redoutent, ne souffriront jamais le rétablissement de la Monarchie, ils con-

(1) Isaïe, XL, 24.

cluent très-mal ; car les François ne délibèreront point, et c'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un Roi.

Nulle nation ne peut se donner un gouvernement : seulement, lorsque tel ou tel droit existe dans sa constitution (1), et que ce droit est méconnu ou comprimé, quelques hommes, aidés de quelques circonstances, peuvent écarter les obstacles et faire reconnoître les droits du peuple : le pouvoir humain ne s'étend pas au-delà.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux François pour avoir un Roi, il n'est pas moins très-important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains qui font peur aux François des maux qu'entraîneroit le rétablissement de la Monarchie.

(1) J'entends sa constitution *naturelle* ; car sa constitution *écrite* n'est que du papier.

CHAPITRE X.

Des prétendus dangers d'une contre-révolution.

§. I^{er}. — *Considérations générales.*

C'EST un sophisme très-ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la Monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux François de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions : puis, observant que la Monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa

source de la peur ou de l'envie de tromper , mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution ; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre , il faudroit conclure tout le contraire.

Se persuaderoit-on , par hasard , que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la santé à la maladie ? et que la Monarchie , renversée par des monstres , doit être rétablie par leurs semblables ? Ah ! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur ! Ils savent assez que les amis de la Religion et de la Monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés ; ils savent assez qu'en mettant tout au pis , et en tenant compte de toutes les foiblesses de l'humanité , le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs ! Ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger : souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution françoise , il a

fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes : pour cette œuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le Roi convoquera toutes les vertus : il le voudra, sans doute ; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde ; les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer aux postes où ils peuvent être utiles ; et la religion, prêtant son sceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances ; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique ? Les mains coupables qui renversent un Etat opèrent nécessairement des déchiremens douloureux ; car nul agent libre ne peut

contrarier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Etre qu'à sa justice.

Mais, lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre, il est favorisé par la *nature*, c'est-à-dire, par l'ensemble des choses secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin; elle est tout à la fois douce et impérieuse; elle ne force rien, et rien ne lui résiste : en disposant, elle rassainit : à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible, qui est l'effet et le signe du désordre; comme, sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du remplacement par la cessation de la douleur.

François, c'est au bruit des chants infernaux, des blasphèmes de l'athéisme, des cris de mort et des longs gémissemens de l'innocence égorgée, c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des Rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes; c'est au mépris des mœurs et de la

foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos séducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *votre liberté*.

C'est au nom du Dieu TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un Roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement, *la liberté par le Monarque*.

Par quel déplorable aveuglement vous obstinez-vous à lutter péniblement contre cette puissance qui annule tous vos efforts pour vous avertir de sa présence ? Vous n'êtes impuissans que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier : du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature ; tous les obstacles s'aplaniront devant vous, et vous rirez des craintes puériles qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance, qui est divine, favorisera tous les efforts du Roi ; et l'ordre étant l'élément naturel de

l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très-justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la Monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consomment aujourd'hui; tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connoître les prédicateurs de ces dogmes funestes; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu : ils vous ont séparés de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme; son action si foible, si dépendante, si circonscrite; sa volonté si corrompue, si flottante; et l'existence d'une cause supérieure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant

elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité-pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connoissance de la nature humaine. Ouvrez l'Histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je! vous ne verrez pas une institution quelconque; pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appelez *contre-révolution*. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes? La reconstruction est un autre ordre de choses; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh ! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs ou pusillanimes , qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution* ! qui tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable , soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne diroit-on pas que les maux de la révolution sont terminés , et que les François sont arrivés au port ? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple , a tellement frappé son imagination , qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme , les étrangers remarquoient que toutes les lettres de France qui racontoient les scènes affreuses de cette cruelle époque , finissoient par ces mots : *A présent on est tranquille* , c'est-à-dire , *les bourreaux se reposent ; ils reprennent des forces ; en attendant , tout va bien*. Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le François , pétrifié par la terreur , et découragé par les erreurs de la politique étrangère , s'est renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même , et le

lieu et le moment où il existe : on assassine en cent endroits de la France; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelque'un de ces attentats; qu'importe encore ? Le moment est passé; *maintenant tout est tranquille* : il doublera ses verroux et n'y pensera plus : en un mot, tout François est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnoît son impuissance pour les faire exécuter; les crimes les plus infâmes se multiplient de toutes parts : le démon révolutionnaire relève fièrement la tête ; la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asile pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante ; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimistes ! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer ! Sortez, sortez de votre malheureuse léthargie ! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talens à lui faire désirer la commotion douce et rassainissante, qui ramènera le Roi sur son trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la monarchie ; ne voyez-vous pas que vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elles ne sont que *posées* sur votre sol, au lieu que les précédentes y étoient *plantées*. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci ; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui étoit une propriété, ou de faire descendre de son siège un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit ; parce qu'elle a violé brusquement et durement toutes les

propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes ; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante et impitoyable , celle qui a opéré la révolution françoise a dû pousser ce caractère à l'excès, l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme : on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit ; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse , parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or , quand le rétablissement de la monarchie causeroit à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles , il y auroit toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruiroit aucune dignité ; car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations physiques , la différence ne seroit pas moins frappante. La puissance usurpatrice immoloit les innocens ; le Roi pardonnera aux coupables : l'une abolissoit les propriétés légitimes, l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour

devise : *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis*. Après sept ans d'efforts elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre : il n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois , de ses emplois , de ses institutions , de ses fêtes , et même de ses habits : l'autre, bâtissant sur une base vraie , ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes ; il n'agira que pour restaurer : or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la Monarchie ; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général : *Il a droit à toutes les places* , dit-on ; qu'importe ? Il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places , dont on fait tant de bruit et qu'on offre au peuple comme une grande conquête , ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion, L'état militaire même, honorable en France par-dessus tous les autres , a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la Mo-

narchie , et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera le Roi de les maintenir à leur poste ; et il dépendra d'eux , plus tôt ou plus tard , de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection , de devoir et de reconnoissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstances , il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus royaliste. Personne n'a droit de les mépriser , puisqu'ils ne combattent que pour la France : il n'y a entre eux et le Roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs : il est françois avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II , durant le combat de la *Hogue* , applaudissant , du bord de la mer , à la valeur de ces anglois qui achevoient de le détrôner : pourroient-ils douter que le Roi ne soit fier de leur valeur , et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son royaume ? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur , en regrettant (il le falloit bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause ?* N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de Condé *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond tra-*

vailloit depuis si long-temps à nourrir (1)? Les militaires françois, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin : c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère ; maintenant on les craint et on les méprise. La plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférens aux triomphes de l'armée : ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la Monarchie donnera subitement aux militaires une haute place dans l'opinion ; les talens recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfans ; cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la Mo-

(1) Lettre du Roi au prince de Condé, du 3 janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

narchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement, possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agens qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la Monarchie; c'est un être purement moral, et sa grandeur est incommunicable : aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réside le gouvernement ; et ils ne sont rien encore qu'en tant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement ; alors c'est l'homme qui honore l'emploi, ce n'est point l'emploi qui honore l'homme : celui-ci ne brille point comme *agent*, mais comme *portion* du Souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois (si l'on excepte ceux qui sont réservés aux membres du Souverain) élèvent très-peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion ; car la république, par sa nature, est le gou-

vernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle *le Souverain*, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle les *sujets*.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faisant même abstraction de toutes les places abusives) que l'ancien gouvernement de France présentait à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régulier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc.; que de portes ouvertes à tous les talens et à tous les genres d'ambition ! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles. De ce nombre infini de places, aucune n'étoit mise par le droit au-dessus des prétentions du simple citoyen (1) : il y en avoit même une quantité énorme qui étoient des propriétés précieuses, qui faisoient réellement du pro-

(1) La fameuse loi qui excluait le Tiers-Etat du service militaire, ne pouvoit être exécutée; c'étoit simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

priétaire un *notable*, et qui n'appartenoient exclusivement qu'au Tiers-Etat.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'étoit une chose très-raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'État, et pas assez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exigé qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talens, et quelquefois même la simple protection abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et mouvement sans destruction ; la distinction attachée à un emploi n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question ; mais je dis : Si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde ; car vous ne donnerez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier, que la Monarchie est le

gouvernement qui, par les seules charges, et indépendamment de la noblesse, *distingue* un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilège de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvoit apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées, en partie, par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avoit ennoblis en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse françoise ne l'avoit pas écartée de la France, elle commanderoit déjà partout; et c'est une chose assez commune d'y entendre dire : *Que si la noblesse avoit voulu, on lui auroit donné tous les emplois.* Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797) la république voudroit bien avoir sur ses vais-

seaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens, n'a donc rien à perdre; et, au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de la Monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émolumens attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paie point ou paie mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses : le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement (ce me semble) que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république : elle existe; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux, que la république françoise, même depuis qu'elle

semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernemens : elle tend à les détruire tous ; en sorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république (1) ; mais ces alliances sont contre nature, ou, si l'on veut, la *France* a des alliés, mais *la république françoise* n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un Roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution angloise dans le dernier siècle ; mais quelle différence ! La Monarchie n'étoit pas renversée en Angleterre. Le Monarque seul avoit disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts étoit sur le trône ; et c'étoit de lui que le nouveau Roi tenoit son droit. Ce Roi étoit de son chef un prince fort de toute la puis-

(1) *Scinus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim.*

*Sed non ut placidis coeant inmitia, non ut
Serpentes avibus gementur, tigribus agni.*

C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les interroge.

sance de sa Maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avoit d'ailleurs rien de dangereux pour les autres : c'étoit une Monarchie comme avant la révolution : cependant, il s'en fallut de bien peu que Jacques II ne retint le sceptre : et s'il avoit eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui auroit point échappé ; et quoique l'Angleterre eût un Roi ; quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le Prétendant ; quoique la situation seule de ce Royaume le défendît contre une invasion ; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monarchique ; il est même l'ennemi de toutes les monarchies environnantes ; ce n'est point un prince qui commande ; et si jamais l'Etat est attaqué, il n'y a pas d'apparence que les parens étrangers des Pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile : et ce danger aura deux causes constantes, car elle aura sans

cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des autres Puissances qui pourroient essayer de mettre à profit les circonstances. Tant que le trône de France sera occupé par le Souverain légitime, nul prince dans l'univers ne peut songer à s'en emparer; mais, tant qu'il est vacant, toutes les ambitions royales peuvent le convoiter et se heurter. D'ailleurs, le pouvoir est à la portée de tout le monde, depuis qu'il est placé dans la poussière. Le gouvernement régulier exclut une infinité de projets; mais sous l'empire d'une souveraineté fausse, il n'y a point de projets chimériques; toutes les passions sont déchaînées, et toutes ont des espérances fondées. Les poltrons qui repoussent le Roi de peur de la guerre civile, en préparent justement les matériaux. C'est parce qu'ils veulent follement *le repos et la constitution*, qu'ils n'auront ni le repos ni la constitution. Il n'y a point de sécurité parfaite pour la France dans l'état où elle est. Le Roi seul, et le Roi légitime, en élevant du haut de son trône le sceptre de Charlemagne, peut éteindre ou désarmer toutes les haines, tromper tous les projets sinistres, classer les ambitions

en classant les hommes, calmer les esprits agités, et créer subitement autour du pouvoir cette enceinte magique qui en est la véritable gardienne.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des François qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la Monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plus tôt ou plus tard, par la force des choses; que le temps fuit et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison : ils ont fait cesser les massacres; ils ont tâché de sécher les larmes de la Nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le trône, l'*amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux; et leurs noms, à jamais obscurs, demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la Monarchie. Toute insurrection du peuple contre les nobles n'aboutissant jamais qu'à une

création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

§. II. — *Des Biens nationaux.*

On effraie les François de la restitution des biens nationaux; on accuse le Roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, à cet article délicat. On pourroit dire à une très grande partie de la Nation: que vous importe? et ce ne seroit peut-être pas tant mal répondre. Mais pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France, en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la Monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer

son gain. On n'ose pas jouir pleinement; et plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtimens déperiront, et l'on n'osera de long-temps en élever de nouveaux : les avances seront faibles; le capital de la France déperira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *décrets*, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers, peut-être, du plus puissant royaume de l'Europe.

Très-souvent, dans le sein du Corps législatif, on a tracé des tableaux frappans de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions; mais quel œil peut apercevoir cette époque?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne lui est point égal de prendre ici ou là : le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis : on sait de quelles manœu-

vres infâmes, de quel *agio* scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux; ainsi le gouvernement françois ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux; d'ailleurs, dans les gouvernemens populaires, même légitimes, l'injustice n'a point de pudeur; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il le pourra. Fort de la conscience, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable; en sorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens nationaux que la

Monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal à propos qu'on a reproché au Roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration : il ne pouvoit le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point, ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent ; les convenances de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe que le petit nombre d'hommes qui peut influer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accumulés de l'anarchie le rendent inévitable, et l'amènent brusquement ; car plus le Roi sera nécessaire, et plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

§. III. — *Des Vengeances.*

Un autre épouvantail, dont on se sert pour faire redouter aux François le retour de leur Roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est surtout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point : il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti ; un seul va parler pour tous : je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime,
» les plus horribles vengeances sont à crain-
» dre ; car qui auroit le droit de les répri-
» mer ? La victime ne peut invoquer à son
» aide l'autorité des lois qui n'existent pas,
» et d'un gouvernement qui n'est que l'œu-
» vre du crime et de l'usurpation. »

» Il en est tout autrement d'un gouverne-
» ment assis sur ses bases sacrées, antiques,
» légitimes ; il a le droit d'étouffer les plus
» justes vengeances, et de punir à l'instant
» du glaive des lois quiconque se livre plus
» au sentiment de la nature qu'à celui de
» ses devoirs. »

» Un gouvernement légitime a seul le

» droit de proclamer l'amnistie et les moyens
» de la faire observer.

» Alors, il est démontré que le plus par-
» fait, le plus pur des royalistes, le plus
» grièvement outragé dans ses parens, dans
» ses propriétés, doit être puni de mort,
» sous un gouvernement légitime, s'il ose
» venger lui-même ses propres injures,
» quand le Roi lui en a commandé le
» pardon.

» C'est donc sous un gouvernement fondé
» sur nos lois que l'amnistie peut être sûre-
» ment accordée, et qu'elle peut être sévère-
» ment observée.

» Ah! sans doute, il seroit facile de dis-
» cuter jusqu'à quel point le droit du Roi
» peut étendre une amnistie. Les exceptions
» que prescrit le premier de ses devoirs
» sont bien évidentes. Tout ce qui fut teint
» du sang de Louis XVI n'a de grâce à es-
» pérer que de Dieu; mais qui oseroit en-
» suite tracer d'une main sûre les limites où
» doivent s'arrêter l'amnistie et la clémence
» du Roi? Mon cœur et ma plume s'y refu-
» sent également. Si quelqu'un ose jamais
» écrire sur un pareil sujet, ce sera, sans
» doute, cet homme rare et unique peut-

» être, s'il existe, qui lui-même n'a jamais
» failli dans le cours de cette horrible révo-
» lution, et dont le cœur, aussi pur que la
» conduite, n'eut jamais besoin de grâce (1).»

La raison et le sentiment ne sauroient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudroit plaindre l'homme qui ne reconnoîtroit pas, dans ce morceau, l'accent de la conviction.

Dix mois après la date de cet écrit, le Roi a prononcé dans sa déclaration ce mot si connu et si digne de l'être : *Qui oseroit se venger quand le Roi pardonne?*

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les instrumens directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révolutionnaire qui envoya à l'échafaud la Reine et madame Elisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettoient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est per-

(1) Observations sur la conduite des Puissances coalisées, par M. le comte d'Antraignes; avant-propos, pag. xxxiv et suiv.

mis de croire *qu'ils ne se mêlèrent aux assassins de Louis XVI que dans le dessein de le sauver.*

A l'égard même *de ces monstres, que la postérité ne nommera qu'avec horreur*, le Roi s'est contenté de dire, avec autant de mesure que de justice, que *la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il n'est point privé du droit de faire grâce en particulier : c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourroient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'Ingolsby pour arrêter Lambert. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affaiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine, tous ne sont pas également coupables. Au moral, comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les soixante-dix juges de Charles I^{er} étoient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détes-

ter assez; mais ces grands coupables avoient eu l'art d'exciter une telle terreur; ils avoient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissable et surnaturel qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devroient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux; car la Nation seroit bien vile, si elle regardoit comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes; mais pour ceux mêmes qui auroient cette foiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables : plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente; d'autres périront sans doute, ou quitteront

L'Europe avant que la France ait un Roi; très-peu tomberont entre les mains de la justice.

Les François, parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles; ils ont la parole de leur Roi; ils ne leur est pas permis de craindre.

Mais, comme il faut parler à tous les esprits et prévenir toutes les objections; comme il faut répondre, même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le Souverain le plus puissant n'a que deux bras; il n'est fort que par les instrumens qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le Roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pis, une supposition toute contraire. Comment s'y prendroit-il s'il vouloit exercer des vengeances arbitraires? L'armée françoise, telle que nous la connoissons, seroit-elle un instrument bien souple entre ses mains? L'ignorance et la mauvaise foi se

plaisent à représenter ce Roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avoit qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté est tout moral ; elle commande vainement si ce pouvoir n'est pas pour elle ; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus ; et s'il l'avoit, elle seroit vaine, parce qu'il ne seroit pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, a fait disparaître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu, de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux ; et long-temps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau roi de France ne sévisse contre ses ennemis : l'infortuné ! pourra-t-il seulement récompenser ses amis (1) ?

(1) On connoit la plaisanterie de Charles II sur le

Les François ont donc deux garans infail-
libles contre les prétendues vengeances dont
on leur fait peur, l'intérêt du Roi et son
impuissance (1).

Le retour des émigrés fournit encore aux
adversaires de la Monarchie un sujet inta-
rissable de craintes imaginaires; il importe
de dissiper cette vision.

La première chose à remarquer, c'est qu'il
est des propositions vraies dont la vérité n'a
qu'une époque; cependant, on s'accoutume
à les répéter long-temps après que le temps

pléonasme de la formule angloise, AMNISTIE ET OUBLI :
Je comprends, dit-il; *amnistie pour mes ennemis*, et
oubli pour mes amis.

(1) Les événemens ont justifié toutes ces prédictions
du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevé, le
gouvernement françois a publié les pièces de deux
conspirations découvertes, et qui se jugent d'une ma-
nière un peu différente : l'une jacobine, et l'autre roya-
liste. Dans le drapeau du jacobinisme il étoit écrit :
mort à tous nos ennemis; et dans celui du royalisme ;
grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas. Pour empê-
cher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit
que le parlement devoit annuler l'amnistie royale; mais
cette bêtise passe le *maximum*; sûrement elle ne fera pas
fortune.

les a rendues fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvoit craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit : je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison ; mais qu'importe ? c'est là une question purement oiseuse, dont il seroit très-inutile de s'occuper. La question est de savoir si, *dans ce moment*, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

La Noblesse envoya 284 députés à ces Etats-généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort ; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25,000 le nombre des chefs de famille nobles qui députèrent aux Etats-généraux ; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000, pour caver au plus fort : ôtons

les femmes, restent 65,000. Retranchons de ce dernier nombre : 1° Les nobles qui ne sont jamais sortis; 2° ceux qui sont rentrés; 3° les vieillards; 4° les enfans; 5° les malades; 6° les prêtres; 7° tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature : il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sous tous les points de vue possibles, ne sauroit alarmer la France.

Un Prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6,000 hommes au plus; ce corps, qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers; mais, si on l'isole, il disparoît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement à l'esprit de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée.

Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre

est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique, qui doit produire un certain effet dans un certain temps. Ce mouvement a ses lois; et en les observant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution françoise, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution, jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non-seulement ils ne réussissent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit; ce qui jette sur eux une défaveur dont leurs amis même s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hom-

mes qui pensent que la révolution françoise a pour cause principale la dégradation morale de la Noblesse.

M. de Saint-Pierre a observé quelque part, dans ses *Etudes de la Nature*, que si l'on compare la figure des nobles françois à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point, mieux que sur les fusions polaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque Etat un certain nombre de familles qu'on pourroit appeler *co-souveraines*, même dans les Monarchies; car la Noblesse, dans ces gouvernemens, n'est qu'un prolongement de la souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint lorsqu'elles cessent d'être *vierges*.

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, si l'on veut s'exprimer exactement, que les Souverains puissent *ennoblir*. Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de

l'Etat; qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les Souverains peuvent sanctionner ces ennoblissemens naturels; c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contraignent un trop grand nombre de ces ennoblissemens, ou s'ils se permettent d'en faire trop *de leur pleine puissance*, ils travaillent à la destruction de leurs Etats. La fausse Noblesse étoit une des grandes plaies de la France : d'autres Empires moins éclatans en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de *hasard*, parle surtout du *hasard de la naissance*; c'est un de ses textes favoris : mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres : il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un Souverain ? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un Souverain, et livrer ses Etats à un autre Souverain déjà Prince (1). Du reste, il n'a

(1) Et même la manière dont le pouvoir humain est

jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne : si ce phénomène paroissoit, ce seroit une époque du monde (1).

Proportion gardée, il en est de la Noblesse comme de la Souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la Noblesse abjure les dogmes nationaux, l'Etat est perdu (2).

employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici surtout où l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau : *montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.*

(1) On entend dire assez souvent que si Richard Cromwell avoit eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille. C'est fort bien dit !

(2) Un savant Italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la Noblesse est gardienne naturelle et nomme dépositaire de la religion nationale, et que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des nations et des choses, il ajoute : *Talchè dee esser' un grand segno, che vada a finire una nazione ove i nobili disprezaro la Religione natia.* Vico, Principi d'una Scienza nuova. Lib. II.

Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'Etat, et que ses hautes dignités sont occupées, en général,

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution française, est mille fois, je ne dis pas plus *horrible*, mais plus *terrible* que tout ce qu'on a vu pendant cette révolution.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus décisif, de l'épouvantable jugement porté sur la Monarchie française.

On demandera peut-être ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés, qui les détestent? Je réponds que les individus qui composent les Nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires : c'est un fait. Je réponds en second lieu, que les causes de ce que souffre la Noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels nobles français, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude : ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être ; et tous ceux qui disent : *Seigneur ! Seigneur ! n'entreront*

par la haute Noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles. Ainsi le philosophisme, qui est le dissolvant universel, vient de faire son chef-d'œuvre sur la Monarchie française.

pas dans le Royaume. Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur ; mais tel noble, à Coblentz , pouvoit avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite *constituante*. Enfin, la Noblesse françoise ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs ; et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers ; mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui la Noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grace *des enfans qu'en son sein elle n'a point portés* : en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs ; peut-être même seroit-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une erreur, et non un tort : le plus grand nombre croyoit obéir à l'honneur.

Numen abire jubet ; prohibent discedere leges.

Le Dieu devoit l'emporter.

Il y auroit bien d'autres réflexions à faire sur ce point ; tenons-nous en au fait qui est

évident. Les émigrés ne peuvent rien ; on peut même ajouter qu'ils ne sont rien ; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la révolution françoise, qui veut que tout se fasse malgré les hommes et contre toutes les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens ; l'aigreur disparoît ; de part et d'autre on commence à se ressouvenir d'une patrie commune ; on se tend la main, et sur le champ de bataille même, on reconnoît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible, car ces lois sont les mêmes ; mais il n'en est pas moins réel. Ainsi, il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre ; qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes, on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudens, échappés à des hommes jeunes, incon-

sidérés ou aigris par le malheur, pour effrayer les François sur le retour de ces hommes. J'accorde, pour mettre toutes les suppositions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la Monarchie ? On se tromperoit fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétabliroit, ces hommes n'auroient plus de force que pour obéir. L'anarchie nécessite la vengeance ; l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut ; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera la vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme : *un parti a sévi, lorsqu'il étoit dominateur ; donc le parti contraire sévira, lorsqu'il dominera à son tour*. Rien n'est plus faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices ; ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir

pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureroient la France qu'elle ne peut souffrir, de la part des royalistes, rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà préludé sur ce point pour tranquilliser les François; ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avoit tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se seroit fait justice, si le gouvernement avoit pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du Roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs; elle ne veut plus de sang; et puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudroit, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les François se reposeront avec délices dans les bras de la Monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité seroit véritablement un crime de *lèse-nation*, que les tribunaux n'auroient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre: aussi, il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philanthropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel: mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guère que ceux dont elle pouvoit se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les au-

teurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les François, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais : ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter quelques misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les François, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire que la Providence est la gardienne de l'ordre, et qu'il n'est pas tout-à-fait égal d'agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait; et si le raisonnement glisse sur nos esprits, croyons au moins à l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à peu près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les âmes bien plus profondément qu'il ne l'a fait en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence, d'ailleurs, dans le caractère des deux nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes ! Où sont, je ne dis pas les Hamden,

mais les Cromwel de la France? Et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, malgré la fermeté réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables et surtout de l'armée, le rétablissement de la Monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchiremens semblables à ceux qu'avoit enfantés une révolution régicide? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques régicides périrent par l'autorité des lois; d'ailleurs, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du Roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre; tous les ennemis s'embrassèrent. Le Roi, surpris de ce qu'il voyoit, s'écrioit avec attendrissement: *N'est-ce point ma faute, si j'ai été repoussé si long-temps par un si bon peuple!* L'illustre Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événemens, nous dit *qu'on ne savoit plus où étoit ce peuple qui avoit commis tant d'excès, et privé, pendant si long-temps, le Roi du bonheur de régner sur d'excellens sujets* (1).

(1) Hume, tome X, chap. LXXII, an. 1660.

C'est-à-dire que le *peuple* ne reconnoissoit plus le *peuple*. On ne sauroit mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenoit-il ? à rien, ou pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyoit possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste ; car c'est un problème insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la Monarchie.

Etoient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposoient au parti contraire ? Nullement : Monk n'avoit que six mille hommes ; les républicains en avoient cinq ou six fois davantage : ils occupoient tous les emplois, et ils possédoient militairement le Royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat : tout se fit sans effort et comme par enchantement : il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchiremens douloureux, de ces oscillations per-

pétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable Nation approuvera : le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime : le Roi touchera les plaies de l'Etat d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les François ne sauroient trop se pénétrer : le rétablissement de la Monarchie, qu'on appelle *contre-révolution*, ne sera point une *révolution contraire*, mais le *contraire de la révolution*.

CHAPITRE XI.

*Fragment d'une Histoire de la
Révolution françoise, par David
Hume (1).*

EADEM MUTATA RESURGO.

. **L**E long Parlement déclara, par un serment solennel, qu'il ne pouvoit être dissous, p. 181. Pour assurer sa puissance, il ne cessoit d'agir sur l'esprit du peuple : tantôt il échauffoit les esprits par des adresses artificieuses, p. 176 ; et tantôt il se faisoit envoyer, de toutes les parties du Royaume, des pétitions dans le sens de la révolution, p. 133. L'abus de la presse étoit porté au

(1) Je cite l'édition angloise de Bâle, 12 vol. in-8°, chez Legrand, 1789.

comble : des clubs nombreux produisoient de toutes parts des tumultes bruyans : le fanatisme avoit sa langue particulière ; c'étoit un jargon nouveau , inventé par la fureur et l'hypocrisie du temps , p. 131. La manie universelle étoit d'invectiver contre les anciens abus , p. 129. Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre , p. 125, 188. Le bill de *Self-deniance* et le *New-model* désorganisèrent absolument l'armée , et lui donnèrent une nouvelle forme et une nouvelle composition , qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions , p. 13. Tous les crimes étoient mis sur le compte des royalistes , p. 148 ; et l'art de tromper le peuple et de l'effrayer , fut porté au point , qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avoient miné la Tamise , p. 177. Point de Roi ! point de Noblesse ! égalité universelle ! c'étoit le cri général , p. 87. Mais au milieu de l'effervescence populaire , on distinguoit la secte exagérée des *Indépendans* , qui finit par enchaîner le long Parlement , p. 374.

Contre un tel orage , la bonté du Roi étoit inutile ; les concessions mêmes faites à son

peuple étoient calomniées comme faites sans bonne foi, p. 186.

C'étoit par ces préliminaires que les rebelles avoient préparé la perte de Charles I^{er}; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues; ce crime n'auroit pas été national; la honte et le danger ne seroient tombés que sur les meurtriers. Il falloit donc imaginer un autre plan; il falloit étonner l'univers par une procédure inouïe, se parer des dehors de la justice, et couvrir la cruauté par l'audace; il falloit, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite, s'assurer l'obéissance du grand nombre, et former insensiblement une coalition générale contre la Royauté, tom. 10, p. 91.

L'anéantissement de la Monarchie fut le préliminaire de la mort du Roi. Ce Prince fut détrôné de fait, et la constitution angloise fut renversée (en 1648) par le bill de *non-adresse*, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces et les plus ridicules furent répandues sur le compte du Roi, pour tuer ce respect qui est la sauve-garde des trônes. Les rebelles n'ou-

blièrent rien pour noircir sa réputation; ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre, d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par la calomnie qu'ils se préparoient à la violence, p. 94.

Pendant la prison du Roi au château de Carisborne, les usurpateurs du pouvoir s'appliquèrent à accumuler sur la tête de ce malheureux Prince tous les genres de dureté. On le priva de ses serviteurs; on ne lui permit point de communiquer avec ses amis : aucune société, aucune distraction ne lui étoient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées. Il s'attendoit d'être, à tout instant, assassiné ou empoisonné (1); car l'idée d'un jugement n'entroit point dans sa pensée, p. 59 et 95.

Pendant que le Roi souffroit cruellement dans sa prison, le Parlement faisoit publier qu'il s'y trouvoit fort bien, et qu'il étoit de fort bonne humeur, *ibid.* (2).

(1) C'étoit aussi l'opinion de Louis XVI. Voyez son *Eloge historique*.

(2) On se rappelle d'avoir lu, dans le journal de Condorcet, un morceau sur le bon appétit du Roi à son retour de Varennes.

La grande source dont le Roi tiroit toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l'accabloient, étoit sans doute la religion. Ce principe n'avoit chez lui rien de dur ni d'austère ; rien qui lui inspirât du ressentiment contre ses ennemis, ou qui pût l'alarmer sur l'avenir. Tandis que tout portoit autour de lui un aspect hostile ; tandis que sa famille, ses parens, ses amis étoient éloignés de lui ou dans l'impuissance de lui être utiles, il se jetoit avec confiance dans les bras du grand Etre, dont la puissance pénètre et soutient l'univers, et dont les châtimens, reçus avec piété et résignation, paroisoient au Roi les gages les plus certains d'une récompense infinie, p. 95 et 96.

Les gens de loi se conduisirent mal dans cette circonstance. Bradshaw, qui étoit de cette profession, ne rougit pas de présider le tribunal qui condamna le Roi ; et Coke se rendit partie publique pour le peuple, p. 123. Le tribunal fut composé d'officiers de l'armée révoltée, de membres de la chambre basse, et de bourgeois de Londres ; presque tous étoient de basse extraction, p. 123.

Charles ne doutoit pas de sa mort ; il sa-

voit qu'un Roi est rarement détrôné sans périr; mais il croyoit plutôt à un meurtre qu'à un jugement solennel, p. 122.

Dans sa prison, il étoit déjà détrôné : on avoit écarté de lui toute la pompe de son rang, et les personnes qui l'approchoient avoient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect, p. 122. Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités et même l'insolence de ces hommes, comme il avoit supporté ses autres malheurs, p. 123.

Les juges du Roi s'intituloient les *Représentans du peuple*, p. 124. Du peuple..... principe unique de tout pouvoir légitime, p. 127, et l'acte d'accusation portoit : *Qu'abusant du pouvoir limité qui lui avoit été confié, il avoit tâché trahissement et malicieusement d'élever un pouvoir illimité et tyrannique sur les ruines de la liberté.*

Après la lecture de l'acte, le Président dit au Roi *qu'il pouvoit parler*. Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit et de force d'âme, 125. Et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire, p. 127. Ferme et intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande

clarté et la plus grande justesse de pensée et d'expression, p. 128. Toujours doux, toujours égal, le pouvoir injuste qu'on exerçoit sur lui, ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son âme, sans effort et sans affectation, sembloit être dans son assiette ordinaire, et contempler avec mépris les efforts de l'injustice et de la méchanceté des hommes, p. 128.

Le peuple, en général, demeura dans ce silence qui est le résultat des grandes passions comprimées; mais les soldats, travaillés par tous les genres de séductions, parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage, et regardoient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souilloient, p. 130.

On accorda trois jours de sursis au Roi; il passa ce temps tranquillement, et l'employa en grande partie à la lecture et à des exercices de piété : il lui fut permis de voir sa famille, qui reçut de lui d'excellens avis et de grandes marques de tendresse, p. 130. Il dormit paisiblement, à son ordinaire, pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal, il se leva de très-bonne heure, et donna des soins particu-

liers à son habillement. Un ministre de la religion, qui possédait ce caractère doux et ces vertus solides qui distinguoient le Roi, l'assista dans ses derniers momens, 132.

L'échafaud fut placé, à dessein, en face du palais, pour montrer d'une manière plus frappante la victoire remportée par la justice du peuple sur la Majesté royale. Lorsque le Roi fut monté sur l'échafaud, il le trouva environné d'une force armée si considérable, qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple, de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui se trouvoient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis; il n'accusa personne; il fit des vœux pour son peuple. SIRE, lui dit le Prélat qui l'assistait, *encore un pas ! Il est difficile, mais il est court, et il doit vous conduire au Ciel.* — *Je vais,* répondit le Roi, *changer une couronne périssable, contre une couronne incorruptible et un bonheur inaltérable.*

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la montra au peuple, toute dégouttante de sang, et en criant à haute voix : *Voilà la tête d'un traître !* p. 132 et 133.

Ce prince mérita plutôt le titre de *bon* que

celui de *grand*. Quelquefois il nuisit aux affaires en déferant mal à propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne. Il étoit plus propre à conduire un gouvernement régulier et paisible, qu'à éluder ou repousser les assauts d'une assemblée populaire, p. 136; mais, s'il n'eut pas le courage d'agir, il eut toujours celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles; et, s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi embarrassante, il est aisé de l'excuser, puisque même après l'événement, où il est communément aisé d'apercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problème de savoir ce qu'il auroit dû faire, p. 137. Exposé sans secours au choc des passions les plus haineuses et les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur sans attirer sur lui les plus fatales conséquences; position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent, p. 137.

On a voulu jeter des doutes sur sa bonne foi; mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaite-

ment connue, réfute pleinement cette accusation ; au contraire, si l'on considère les circonstances excessivement épineuses dont il se vit entouré ; si l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur et la probité formoient la partie la plus saillante de son caractère, p. 137.

La mort du Roi mit le sceau à la destruction de la Monarchie. Elle fut anéantie par un décret exprès du corps législatif. On grava un sceau national, avec la légende : L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ. Toutes les formes changèrent, et le nom du Roi disparut de toute part devant ceux des Représentans du peuple, p. 142. Le *Banc du Roi* s'appela le *Banc national*. La statue du Roi élevée à la Bourse fut renversée ; et l'on grava ces mots sur le piédestal : EXIIT TYRANNUS REGUM ULTIMUS, p. 143.

Charles, en mourant, laissa à ses peuples une image de lui-même (ΕΙΚΟΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ) dans cet écrit fameux, chef-d'œuvre d'élégance, de candeur et de simplicité. Cette pièce, qui ne respire que la piété, la douceur et l'humanité, fit une impression profonde sur les

esprits. Plusieurs sont allés jusqu'à croire que c'est à elle qu'il falloit attribuer le rétablissement de la Monarchie, p. 146.

Il est rare que le peuple gagne quelque chose aux révolutions qui changent la forme des gouvernemens, par la raison que le nouvel établissement, nécessairement jaloux et déflant, a besoin, pour se soutenir, de plus de défense et de sévérité que l'ancien, p. 100.

Jamais la vérité de cette observation ne s'étoit fait sentir plus vivement que dans cette occasion. Les déclamations contre quelques abus dans l'administration de la justice et des finances, avoient soulevé le peuple; et, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque. A peine le gouvernement daignoit-il se parer d'une ombre de justice et de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvoit ainsi élevée au-dessus de tout ce qu'elle avoit respecté jusqu'alors. Des hypocrites se livroient à tous les genres d'injustices sous le masque de la religion, p. 100. Ils exigeoient des emprunts forcés et exorbitans

de tous ceux qu'ils déclaroient suspects. Jamais l'Angleterre n'avoit vu de gouvernement aussi dur et aussi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté, p. 112, 113.

Le premier acte du long Parlement avoit été un serment, par lequel il déclara qu'il ne pouvoit être dissous, p. 181.

La confusion générale qui suivit la mort du Roi, ne résultoit pas moins de l'esprit d'innovation, qui étoit la maladie du jour, que de la destruction des anciens pouvoirs. Chacun vouloit faire sa république ; chacun avoit ses plans, qu'il vouloit faire adopter à ses concitoyens par force ou par persuasion : mais ces plans n'étoient que des chimères étrangères à l'expérience, et qui ne se recommandoient à la foule que par le jargon à la mode et l'éloquence populacière, p. 147. Les *égaliseurs* rejetoient toute espèce de dépendance et de subordination (1). Une secte particulière attendoit le règne de mille

(1) *Nous voulons un gouvernement. . . . où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple et le peuple à la justice. Robespierre. Voyez le Moniteur du 7 février 1794.*

ans (1); les *Antinomiens* soutenoient que les obligations de la morale et de la loi naturelle étoient suspendues. Un parti considérable prêchoit contre les dîmes et les abus du sacerdoce: ils prétendoient que l'État ne devoit protéger ni solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de payer celui qui lui conviendrait le mieux. Du reste, toutes les religions étoient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivoit contre la jurisprudence du pays, et contre les maîtres qui l'enseignoient; et sous le prétexte de simplifier l'administration de la justice, il proposoit de renverser tout le système de la législation angloise, comme trop liée au gouvernement monarchique, p. 148. Les républicains ardens abolirent les noms de baptême, pour leur substituer des noms extravagans, analogues à l'esprit de la révolution, p. 242. Ils décidèrent que le mariage n'étant qu'un simple contrat, devoit être célébré par-devant les magistrats civils, p. 242. Enfin, c'est une tradition en Angle-

(1) Il ne faut point passer légèrement sur ce trait de conformité.

terre, qu'ils poussèrent le fanatisme au point de supprimer le mot *royaume* dans l'oraison dominicale, disant : *Que votre république arrive*. Quant à l'idée d'une *propagande* à l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwell, p. 285.

Les républicains moins fanatiques ne se mettoient pas moins au-dessus de toutes les lois, de toutes les promesses, de tous les sermens. Tous les liens de la société étoient relâchés, et les passions les plus dangereuses s'envenimoient davantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives encore plus anti-sociales, p. 148.

Les royalistes, privés de leurs propriétés et chassés de tous les emplois, voyoient avec horreur leurs ignobles ennemis qui les écrasoient de leur puissance : ils conservoient, par principe et par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné Souverain, dont ils ne cessoient d'honorer la mémoire, et de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les Presbytériens, fondateurs de la république, dont l'influence avoit fait valoir les armes du long Parlement, étoient indignés de voir que le pouvoir leur échappoit, et que, par la trahison ou l'a-

dresse supérieure de leurs propres associés, ils perdoient tout le fruit de leurs travaux passés. Ce mécontentement les pousoit vers le parti royaliste, mais sans pouvoir encore les décider : il leur restoit de grands préjugés à vaincre ; il falloit passer sur bien des craintes, sur bien des jalousies, avant qu'il leur fût possible de s'occuper sincèrement de la restauration d'une famille qu'ils avoient si cruellement offensée.

Après avoir assassiné leur Roi avec tant de formes apparentes de justice et de solennité, mais dans le fait avec tant de violence et même de rage, ces hommes pensèrent à se donner une forme régulière de gouvernement : ils établirent un grand comité ou conseil d'état, qui étoit revêtu du pouvoir exécutif. Ce conseil commandoit aux forces de terre et de mer : il recevoit toutes les adresses, faisoit exécuter les lois, et préparoit toutes les affaires qui devoient être soumises au parlement, p. 150, 151. L'administration étoit divisée entre plusieurs comités, qui s'étoient emparés de tout, p. 134, et ne rendirent jamais de compte, pages 166, 167.

Quoique les usurpateurs du pouvoir, par

leur caractère et par la nature des instrumens qu'ils employoient, fussent bien plus propres aux entreprises vigoureuses qu'aux méditations de la législature, p. 209, cependant l'assemblée en corps avoit l'air de ne s'occuper que de la législation du pays. A l'en croire, elle travailloit à un nouveau plan de représentation, et dès qu'elle auroit achevé la constitution, elle ne tarderoit pas de rendre au peuple le pouvoir dont il étoit la source, p. 151.

En attendant, les représentans du peuple jugèrent à propos d'étendre les lois de haute-trahison fort au-delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De simples discours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fussent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent le nom de *conspiration*. Affirmer que le gouvernement actuel n'étoit pas légitime; soutenir que l'assemblée des représentans ou le comité exerçoient un pouvoir tyrannique ou illégal; chercher à renverser leur autorité, ou exciter contre eux quelque mouvement séditieux, c'étoit se rendre coupable de haute-trahison. Ce pouvoir d'emprisonner dont on avoit privé le Roi, on jugea nécessaire d'en investir le comité,

et toutes les prisons d'Angleterre furent remplies d'hommes que les passions du parti dominant présentoient comme suspects, p. 163.

C'étoit une grande jouissance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de terre ; et lorsque le brave Montrose fut exécuté en Ecosse, ses juges ne manquèrent pas de l'appeler *Jacques Graham*, p. 180.

Outre les impositions inconnues jusqu'alors et continuées sévèrement, on levoit sur le peuple quatre-vingt-dix mille livres sterlings par mois, pour l'entretien des armées. Les sommes immenses que les usurpateurs du pouvoir tiroient des biens de la couronne, de ceux du clergé et des royalistes, ne suffisoient pas aux dépenses énormes, ou, comme on le disoit, aux *déprédations* du Parlement et de ses créatures, p. 163, 164.

Les palais du Roi furent pillés, et son mobilier fut mis à l'encan ; ses tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections, de l'Europe ; des porte-feuilles qui avoient coûté 50,000 guinées, furent donnés pour 300, p. 388.

Les prétendus représentans du peuple

n'avoient, dans le fond , aucune popularité. Incapables de pensées élevées et de grandes conceptions , rien n'étoit moins fait pour eux que le rôle de législateurs. Egoïstes et hypocrites , ils avançoient si lentement dans le grand œuvre de la constitution , que la nation commença à craindre que leur intention ne fût de se perpétuer dans leurs places , et de partager le pouvoir entre soixante ou soixante - dix personnes , qui s'intituloient *les représentans de la république anglaise*. Tout en se vantant de rétablir la nation dans ses droits , ils violaient les plus précieux de ces droits , dont ils avoient joui de temps immémorial : ils n'osoient confier leurs jugemens de conspiration à des tribunaux réguliers , qui auroient mal servi leurs vues : ils établirent donc un tribunal extraordinaire , qui recevoit les actes d'accusation portés par le comité , p. 206 , 207. Ce tribunal étoit composé d'hommes dévoués au parti dominant , sans noms , sans caractère , et capables de tout sacrifier à leur sûreté et à leur ambition.

Quant aux royalistes pris les armes à la main , un conseil militaire les envoyoit à la mort , p. 207.

La faction qui s'étoit emparée du pouvoir dispoſoit d'une puiffante armée ; c'étoit aſſez pour cette faction , quoiqu'elle ne formât que la très-petite minorité de la nation , p. 149. Telle eſt la force d'un gouvernement quelconque une fois établi , que cette république , quoique fondée ſur l'uſurpation la plus inique et la plus contraire aux intérêts du peuple , avoit cependant la force de lever , dans toutes les provinces , des ſoldats nationaux , qui venoient ſe mêler aux troupes de ligne pour combattre de toutes leurs forces le parti du Roi , p. 199. La garde nationale de Londres ſe battit à Newburg aſſi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchoient leurs ſoldats , et les nouveaux républicains marchotent au combat en chantant des hymnes fanatiques , p. 13.

Une armée nombreuſe avoit le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité deſpotique , et de frapper de terreur les nations étrangères. Les mêmes mains réunissoient la force des armes et la puiffance financière. Les diſſenſions civiles avoient exalté le génie militaire de la nation. Le renverſement univerſel , produit par la révolution , permettoit à des hommes nés

dans les dernières classes de la société, de s'élever à des commandemens militaires dignes de leur courage et de leurs talens, mais dont l'obscurité de leur naissance les auroit écartés à jamais dans un autre ordre de choses, p. 209. On vit un homme, âgé de cinquante ans (Blake), passer subitement du service de terre à celui de mer, et s'y distinguer de la manière la plus brillante, p. 210. Au milieu des scènes, tantôt ridicules et tantôt déplorables, que donnoit le gouvernement civil, la force militaire étoit conduite avec beaucoup de vigueur, d'ensemble et d'intelligence, et jamais l'Angleterre ne s'étoit montrée si redoutable aux yeux des puissances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire et despotique est presque sûr de tomber, au bout de quelque temps, dans un état de langueur et d'impuissance; mais, lorsqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut, dans les premiers momens, déployer une force surprenante, parce qu'il emploie avec violence les moyens accumulés par la douceur. C'est le spectacle que présenta l'Angleterre à cette époque. Le caractère doux et pacifique de ses

deux derniers Rois, l'embarras des finances, et la sécurité parfaite où elle se trouvoit à l'égard de ses voisins, l'avoient rendue inattentive sur la politique extérieure; en sorte que l'Angleterre avoit, en quelque manière, perdu le rang qui lui appartenoit dans le système général de l'Europe; mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut si formidable à ses voisins, p. 209, et à toutes nations étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus justes et des plus braves de ses Rois, son poids dans la balance politique ne fut senti aussi vivement que sous l'empire des plus violens et des plus odieux usurpateurs, p. 263.

Le Parlement, enorgueilli par ses succès, pensoit que rien ne pouvoit résister à l'effort de ses armes; il traitoit avec la plus grande hauteur les puissances du second ordre; et pour des offenses réelles ou prétendues, il déclaroit la guerre, ou exigeoit des satisfactions solennelles, p. 221.

Ce fameux Parlement, qui avoit rempli l'Europe du bruit de ses crimes et de ses

succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128; et les nations étrangères ne pouvoient s'expliquer à elles-mêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appeloit *ses droits usurpés*, avoit détrôné et assassiné un excellent prince, issu d'une longue suite de Rois; comment, dis-je, ce peuple étoit devenu l'esclave d'un homme naguères inconnu de la nation, et dont le nom étoit à peine prononcé dans la sphère obscure où il étoit né, p. 236 (1).

Mais cette même tyrannie, qui opprimoit l'Angleterre au dedans, lui donnoit au dehors une considération dont elle n'avoit pas joui depuis l'avant-dernier règne. Le peuple anglois sembloit s'ennoblir par ses succès extérieurs, à mesure qu'il s'avilissoit chez lui par le joug qu'il supportoit; et la

(1) Les hommes qui régloient alors les affaires étoient si étrangers aux talens de la législation, qu'on les vit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionnel qui plaça Cromwel à la tête de la république. *Ibid.*, pag. 245.

On peut se rappeler à ce sujet cette constitution de 1793, faite en quelques jours par quelques jeunes gens, comme on l'a dit à Paris après la chute des ouvriers.

vanité nationale , flattée par le rôle imposant que l'Angleterre jouoit au dehors , souffroit moins impatiemment les cruautés et les outrages qu'elle se voyoit forcée de dévorer , p. 280, 281.

Il semble à propos de jeter un coup-d'œil sur l'état général de l'Europe à cette époque , et de considérer les relations de l'Angleterre , ~~et~~ sa conduite envers les Puissances voisines , p. 262.

Richelieu étoit alors premier Ministre de France. Ce fut lui qui , par ses émissaires , attisa en Angleterre le feu de la rébellion. Ensuite , lorsque la cour de France vit que les matériaux de l'incendie étoient suffisamment combustibles , et qu'il avoit fait de grands progrès , elle ne jugea plus convenable d'animer les Anglois contre leur Souverain ; au contraire , elle offrit sa médiation entre le Prince et ses sujets , et soutint avec la famille royale exilée les relations diplomatiques prescrites par la décence , p. 264.

Dans le fond , cependant , Charles ne trouva aucune assistance à Paris , et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard , p. 170, 266.

On vit la reine d'Angleterre , fille de Henri IV , tenir le lit à Paris , au milieu de ses parens , faute de bois pour se chauffer , p. 266.

Enfin , le Roi jugea à propos de quitter la France , pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre , p. 267.

L'Espagne fut la première Puissance qui reconnut la république , quoique la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur à Londres , et en reçut un du parlement , p. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur , la nouvelle république rechercha son alliance et l'obtint , p. 263.

Le roi de Portugal avoit osé fermer ses ports à l'amiral républicain ; mais bientôt , effrayé par ses pertes et par les dangers terribles d'une lutte trop inégale , il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république , qui voulut bien renouer l'ancienne alliance de l'Angleterre et du Portugal.

En Hollande , on aimoit le Roi , d'autant plus qu'il étoit parent de la maison d'Orange , extrêmement chérie du peuple hollandois. On plaignoit d'ailleurs ce malheureux Prince , autant qu'on abhorroit les meurtriers de son

père. Cependant la présence de Charles, qui étoit venu chercher un asile en Hollande, fatiguoit les Etats-généraux, qui craignoient de se compromettre avec ce Parlement si redoutable par son pouvoir, et si heureux dans ses entreprises. Il y avoit tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violens, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de délérence à la république, en écartant le Roi, p. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie souple et intrigant, pour captiver l'usurpateur, dont les mains dégouttoient encore du sang d'un Roi, proche parent de la famille royale de France. On le vit écrire à Cromwel : *Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre présenter mes respects en personne au plus grand homme du monde*, p. 307.

On vit ce même Cromwel traiter d'égal à égal avec le roi de France, et placer son nom avant celui de Louis XIV dans la copie d'un traité entre les deux nations, qui fut envoyée en Angleterre, p. 268 (note).

Enfin, on vit le Prince Palatin accepter un emploi ridicule et une pension de huit mille

livres sterlings, de ces mêmes hommes qui avoient égorgé son oncle, p. 263 (note).

Tel étoit l'ascendant de la république à l'extérieur.

Au dedans d'elle-même, l'Angleterre renfermoit un grand nombre de personnes qui se faisoient un principe de s'attacher au pouvoir du moment, et de soutenir le gouvernement établi, quel qu'il fût, p. 239. A la tête de ce système étoit l'illustre et vertueux Blake, qui disoit à ses marins : *Notre devoir invariable est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement*, p. 279.

Contre un ordre de choses aussi bien établi, les royalistes ne firent que de fausses entreprises, qui tournèrent contre eux. Le gouvernement avoit des espions de tous côtés, et il n'étoit pas fort difficile d'éventer les projets d'un parti plus distingué par son zèle et sa fidélité, que par sa prudence et par sa discrétion, p. 259. Une des grandes erreurs des royalistes étoit de croire que tous les ennemis du gouvernement étoient de leur parti : ils ne voyoient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n'avoient

pas d'autre cause de mécontentement , et qu'ils étoient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la Monarchie, dont le rétablissement les menaçoit des plus terribles vengeances, p. 259.

La situation de ces malheureux, en Angleterre, étoit déplorable. On ne demandoit pas mieux à Londres que ces conspirations imprudentes, qui justifioient les mesures les plus tyranniques, p. 260. Les royalistes furent emprisonnés : on prit la dixième partie de leurs biens pour indemniser la république des frais que lui coûtoient les attaques hostiles de ses ennemis. Ils ne pouvoient se racheter que par des sommes considérables ; un grand nombre fut réduit à la dernière misère. Il suffisoit d'être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, p. 260 , 261.

Plus de la moitié des biens meubles et immeubles, rentes et revenus du Royaume, étoit séquestrée. On étoit touché de la ruine et de la désolation d'une foule de familles anciennes et honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, p. 66, 67. L'état du clergé n'étoit pas moins déplorable : plus de la moi-

tié de ce corps étoit réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils et religieux, garantis par les lois sous l'empire desquelles ils avoient choisi leur état, et par le refus d'un serment qu'ils avoient en horreur, p. 67.

Le Roi, qui connoissoit l'état des choses et des esprits, avertissoit les royalistes de se tenir en repos, et de cacher leurs véritables sentimens sous le masque républicain, p. 254. Pour lui, pauvre et négligé, il erroit en Europe, changeant d'asile suivant les circonstances, et se consolant de ses calamités présentes par l'espoir d'un meilleur avenir, p. 152.

Mais la cause de ce malheureux Monarque paroissoit à l'univers entier absolument désespérée, p. 341, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les communes d'Angleterre venoient de signer, sans hésiter, l'engagement solennel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, p. 325(1).

(1) En 1659, une année avant la restauration !!! Je m'incline devant la volonté du peuple.

Ses amis avoient été malheureux dans toutes les entreprises qu'ils avoient essayées pour son service, *ibid.* Le sang des plus ardens royalistes avoit coulé sur l'échafaud ; d'autres, en grand nombre, avoient perdu leur courage dans les prisons ; tous étoient ruinés par les confiscations, les amendes et les impôts extraordinaires. Personne n'osoit s'avouer royaliste ; et ce parti paroissoit si peu nombreux aux yeux superficiels, que si jamais la Nation étoit libre dans son choix (ce qui ne paroissoit pas du tout probable), il paroissoit très-douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donneroit, p. 342. Mais, au milieu de ces apparences sinistres, *la fortune* (1), par un retour extraordinaire, aplanissoit au Roi le chemin du trône, et le ramenoit en paix et en triomphe au rang de ses ancêtres, p. 342.

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la Nation étoit tombée dans une anarchie complète. Ce général n'avoit que six mille hommes, et les

(1) Sans doute !

forces qu'on pouvoit lui opposer étoient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitans de chaque province accouroit sur ses pas, et le prioit de vouloir bien être l'instrument qui rendroit à la Nation la paix, la tranquillité et la jouissance de ces franchises qui appartenoient aux Anglois par droit de naissance, et dont ils avoient été privés si long-temps par des circonstances malheureuses, p. 352. On attendoit surtout de lui la convocation légale d'un nouveau Parlement, p. 353. Les excès de la tyrannie et ceux de l'anarchie, le souvenir du passé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excès du pouvoir militaire, tous ces sentimens réunis avoient rapproché les partis et formé une coalition tacite entre les Royalistes et les Presbytériens. Ceux-ci convenoient qu'ils avoient été trop loin, et les leçons de l'expérience les réunissoient enfin au reste de l'Angleterre pour désirer un Roi, seul remède à tant de maux, p. 333, 353 (1).

(1) En 1659. Quatre ans plutôt, les royalistes, sui-

Monk n'avoit point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, p. 353. Ce sera même toujours un problème de savoir à quelle époque il voulut un Roi de bonne foi, p. 345. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il se félicita, dans son discours au Parlement, d'avoir été choisi par la Providence pour la restauration de ce corps, p. 354. Il ajouta que c'étoit au Parlement actuel qu'il appartenoit de prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convocation, et que s'il se rendoit aux vœux de la Nation sur ce point important, il suffiroit, pour la sûreté publique, d'exclure de la nouvelle assemblée les fanatiques et les royalistes, deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, p. 355.

Il servit même le long Parlement dans une mesure violente, p. 356. Mais, dès qu'il se fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le Royaume fut transporté de

vant ce même historien, se trompoient lourdement, lorsqu'ils s'imaginoient que les ennemis du gouvernement étoient les amis du Roi. Voyez ci-devant, page 242.

joie. Les Royalistes et les Presbytériens s'embrassoient et se réunissoient pour maudire leurs tyrans, p. 358. Il ne restoit à ceux-ci que quelques hommes désespérés, p. 353 (1).

Les républicains décidés, et surtout les juges du Roi, ne s'oublièrent pas dans cette occasion. Par eux ou par leurs émissaires, ils représentoient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avoient illustrés aux yeux du Parlement, seroient des crimes à ceux des royalistes, dont les vengeances n'auroient point de bornes ; qu'il ne falloit pas croire à toutes les protestations d'oubli et de clémence ; que l'exécution du Roi, celle de tant de nobles, et l'emprisonnement du reste, étoient des crimes impardonnables aux yeux des royalistes, p. 366.

Mais l'accord de tous les partis formoit un de ces torrens populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques mêmes étoient désarmés ; et, suspendus entre le désespoir et l'étonnement, ils laissoient faire ce qu'ils ne

(1) En 1660 ; mais en 1655, *ils craignoient bien plus le rétablissement de la Monarchie, qu'ils n'haïssoient le gouvernement établi*, p. 259.

pouvoient empêcher, p. 363. La Nation vouloit, *avec une ardeur infinie*, quoiqu'en silence, le rétablissement de la Monarchie, *ibid.* (1). Les républicains, *qui se trouvoient encore à cette époque maitres du Royaume* (2), voulurent alors parler de *conditions* et rappeler d'anciennes propositions; mais l'opinion publique réprouvoit ces capitulations avec le Souverain. L'idée seule de négociations et de délais effrayoit des hommes harassés par tant de souffrances. D'ailleurs, l'enthousiasme de la liberté, porté au dernier excès, avoit fait place, par un mouvement naturel, à un esprit général de loyauté et de subordination. Après les concessions faites à la Nation par le feu Roi, la constitution angloise paroissoit suffisamment consolidée, p. 364.

Le Parlement, dont les fonctions étoient sur le point d'expirer, avoit bien fait une

(1) Mais l'année précédente, LE PEUPLE signoit, *sans hésiter*, l'engagement de maintenir la république. Ainsi, il ne faut que 365 jours au plus, pour changer, dans le cœur de ce Souverain, *la haine ou l'indifférence en ardeur infinie*.

(2) Remarquez bien!

loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines personnes à la prochaine assemblée, p. 365; car il sentoit bien que, dans les circonstances actuelles, convoquer librement la Nation, c'étoit rappeler le Roi, p. 361. Mais le peuple se moqua de la loi, et nomma les députés qui lui convinrent, p. 365.

Telle étoit la disposition générale des esprits, lorsque....

Cætera DESIDERANTUR.

POST-SCRIPTUM.

LA nouvelle édition de cet ouvrage (1) touchoit à sa fin, lorsque des François, dignes d'une entière confiance, m'ont assuré que le livre du *Développement des vrais principes*, etc., que j'ai cité dans le chap. VIII, contient des maximes que le Roi n'approuve point.

« Les Magistrats, me disent-ils, auteurs
» du livre en question, réduisent nos Etats-
» généraux à la faculté de faire des doléan-
» ces, et attribuent aux Parlemens le droit
» exécutif de vérifier les lois, celles mêmes
» qui ont été rendues sur la demande des
» Etats; c'est-à-dire, qu'ils élèvent la magis-
» trature au-dessus de la nation. »

(1) C'est la troisième en cinq mois, en comptant la contrefaçon françoise qui vient de paroître. Celle-ci a copié fidèlement les inombrables fautes de la première, et en a ajouté d'autres.

J'avoue que je n'ai point aperçu cette erreur monstrueuse dans l'ouvrage des Magistrats françois (qui n'est plus à ma disposition); elle me paroît même exclue par quelques textes de cet ouvrage, cités aux pages 128 et 129 du mien; et l'on a pu voir, dans la note de la page 135, que le livre dont il s'agit a fait naître des objections d'un tout autre genre.

Si, comme on me l'assure, les auteurs se sont écartés des vrais principes sur les droits légitimes de la Nation françoise, je ne m'étonnerois point que leur travail, plein d'ailleurs d'excellentes choses, eût alarmé le Roi; car les personnes mêmes qui n'ont point l'honneur de le connoître, savent, par une foule de témoignages irrécusables, que ces droits sacrés n'ont pas de partisans plus loyal que lui, et qu'on ne pourroit l'offenser plus sensiblement qu'en lui prêtant des systèmes contraires.

Je répète, que je n'ai lu le livre du *Développement*, etc. dans aucune vue systématique. Séparé de mes livres depuis longtemps; obligé d'employer, non ceux que je cherchois, mais ceux que je trouvois; réduit même à citer souvent de mémoire ou

sur des notes prises anciennement, j'avois besoin d'un recueil de cette nature pour rassembler mes idées. Il me fut indiqué (je dois le dire) par le mal qu'en disoient les ennemis de la Royauté; mais s'il contient des erreurs qui m'ont échappé, je les désavoue sincèrement. Etranger à tous les systèmes, à tous les partis, à toutes les haines; par caractère, par réflexion, par position, je serai assurément très-satisfait de tout lecteur qui me lira avec des intentions aussi pures que celles qui ont dicté mon ouvrage.

Si je voulois, au reste, examiner la nature des différens pouvoirs dont se composoit l'ancienne constitution françoise; si je voulois remonter à la source des équivoques, et présenter des idées claires sur l'essence, les fonctions, les droits, les griefs et les torts des Parlemens, je sortirois des bornes d'un *post-scriptum*, même de celles de mon ouvrage, et je ferois d'ailleurs une chose parfaitement inutile. Si la Nation françoise revient à son Roi, comme tout ami de l'ordre doit le désirer; et si elle a des assemblées nationales régulières, les pouvoirs quelconques viendront naturelle-

254 CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE.

ment se ranger à leur place, sans contradiction et sans secousse. Dans toutes les suppositions, les prétentions exagérées des Parlemens, les discussions et les querelles qu'elles ont fait naître, me paroissent appartenir entièrement à l'histoire ancienne.

FIN DES CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE.

ESSAI
SUR
LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR
DES
CONSTITUTIONS POLITIQUES
ET
DES AUTRES INSTITUTIONS HUMAINES;

Par M. le Comte DE MAISTRE, ancien Ministre
Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne près
S. M. l'Empereur de Russie, auteur des *Considérations
sur la France.*

Enfans des hommes! Jusques à quand porterez-vous des
cœurs assoupis? Quand cesserez-vous de courir après le
mensonge et de vous passionner pour le néant?

Ps. IV, 3.

PRÉFACE.

LA Politique, qui est peut-être la plus épineuse des sciences, à raison de la difficulté toujours renaissante de discerner ce qu'il y a de stable ou de mobile dans ses élémens, présente un phénomène bien étrange et bien propre à faire trembler tout homme sage appelé à l'administration des Etats : c'est que tout ce que le bon sens aperçoit d'abord dans cette science comme une vérité évidente, se trouve presque toujours, lorsque l'expérience a parlé, non-seulement faux, mais funeste.

A commencer par les bases; si jamais on n'avoit ouï parler de gouvernemens, et que les hommes fussent appelés à délibérer, par exemple, sur la monarchie héréditaire ou élective, on regarderoit justement comme

un insensé celui qui se détermineroit pour la première. Les argumens contre elle se présentent si naturellement à la raison , qu'il est inutile de les rappeler.

L'Histoire cependant, qui est la politique expérimentale, démontre que la monarchie héréditaire est le gouvernement le plus stable , le plus heureux, le plus naturel à l'homme; et la monarchie élective, au contraire, la pire espèce des gouvernemens connus.

En fait de population, de commerce, de lois prohibitives, et de mille autres sujets importants, on trouve presque toujours la théorie la plus plausible contredite et annulée par l'expérience. Citons quelques exemples.

Comment faut-il s'y prendre pour rendre un Etat puissant ? « Il faut avant tout favoriser la population par tous les moyens possibles. » — Au contraire, toute loi tendant directement à favoriser la population, sans

égard à d'autres considérations, est mauvaise. Il faut même tâcher d'établir dans l'Etat une certaine force morale qui tende à diminuer le nombre des mariages, et à les rendre moins hâtifs. L'avantage des naissances sur les morts établi par les tables, ne prouve ordinairement que le nombre des misérables, etc., etc. Les économistes françois avoient ébauché la démonstration de ces vérités : le beau travail de M. *Malthus* est venu l'achever.

Comment faut-il prévenir les disettes et les famines ? — « Rien de plus simple. Il » faut défendre l'exportation des grains. » — Au contraire, il faut accorder une prime à ceux qui les exportent. L'exemple et l'autorité de l'Angleterre nous ont forcés d'engloutir ce paradoxe.

Comment faut-il soutenir le change en faveur d'un pays ? — « Il faut sans doute empêcher le numéraire de sortir ; et, par » conséquent, veiller par de fortes lois pro-

» hibitives à ce que l'Etat n'achète pas plus
» qu'il ne vend. » — Au contraire, jamais on
n'a employé ces moyens sans faire baisser le
change, ou, ce qui revient au même, sans
augmenter la dette de la nation ; et jamais
on ne prendra une route opposée sans le
faire hausser ; c'est-à-dire, sans prouver aux
yeux que la créance de la nation sur ses
voisins s'est accrue, etc., etc.

Mais c'est dans ce que la Politique a de
plus substantiel et de plus fondamental, je
veux dire dans la Constitution même des
Empires, que l'observation dont il s'agit re-
vient le plus souvent. J'entends dire que les
philosophes allemands ont inventé le mot
de *Métapolitique* pour être à celui de *Politi-
que* ce que le mot de *Métaphysique* est à celui
de *Physique*. Il semble que cette nouvelle
expression est fort bien inventée pour expri-
mer la *Métaphysique de la Politique* ; car il
y en a une, et cette science mérite toute l'at-
tention des observateurs.

Un écrivain anonyme qui s'occupoit beaucoup de ces sortes de spéculations , et qui cherchoit à sonder les fondemens cachés de l'édifice social, se croyoit en droit, il y a près de vingt ans, d'avancer, comme autant d'axiomes incontestables, les propositions suivantes , diamétralement opposées aux théories du temps.

1° Aucune Constitution ne résulte d'une délibération : les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou ils ne le sont que comme de simples déclarations de droits antérieurs non écrits.

2° L'action humaine est circonscrite dans ces sortes de cas, au point que les hommes qui agissent ne sont que des circonstances.

3° Les droits des peuples , proprement dits, partent presque toujours de la concession des Souverains, et alors il peut en conster historiquement ; mais les droits du Souverain et de l'aristocratie n'ont ni date ni auteurs connus.

4° Ces concessions même ont toujours été précédées par un état de choses qui les a nécessitées et qui ne dépendoit pas du Souverain.

5° Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, il s'en faut de beaucoup cependant que tous ces droits puissent être écrits.

6° Plus on écrit, et plus l'institution est faible.

7° Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas (1); l'influence humaine ne s'étendant pas au-delà du développement des droits existans,

8° Les législateurs proprement dits sont des hommes extraordinaires qui n'appar-

(1) Machiavel est appelé ici en témoignage : *Un popolo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficoltà mantiene la libertà.* Disc. sopr. Tit.-Liv., lib. I, cap. XVI.

tiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations.

9° Ces législateurs, même avec leur puissance merveilleuse, n'ont jamais fait que rassembler des élémens préexistans, et toujours ils ont agi au nom de la Divinité.

10° La liberté, dans un sens, est un don des Rois; car presque toutes les nations libres furent constituées par des Rois (1).

(1) Ceci doit être pris en grande considération dans les monarchies modernes. Comme toutes légitimes et saintes franchises de ce genre doivent partir du Souverain, tout ce qui lui est arraché par la force est frappé d'anathème. *Ecrire une loi*, disoit très-bien Démosthène, *ce n'est rien : c'est LE FAIRE VOULOIR qui est tout.* (Olynth. III.) Mais si cela est vrai du Souverain à l'égard du peuple, que dirons-nous d'une *nation*, c'est-à-dire, pour employer les termes les plus doux, d'une poignée de théoristes échauffés qui proposeroient une Constitution à un Souverain légitime, comme on propose une capitulation à un général assiégé? Tout cela seroit indécent, absurde, et surtout nul,

11° Jamais il n'exista de nation libre qui n'eût dans sa Constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle ; et jamais nation ne tenta efficacement de développer par ses lois fondamentales écrites d'autres droits que ceux qui existoient dans sa Constitution naturelle.

12° Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation. Une entreprise de ce genre doit même obtenir une place parmi les actes de folie les plus mémorables (1).

Il ne paroît pas que, depuis l'année 1796, date de la première édition du livre que nous citons (2), il se soit passé dans le monde rien qui ait pu amener l'auteur à se

(1) Machiavel est encore cité ici : *E necessario che uno sia quello che dia il modo e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione. Disc. sopr. Tit.-Liv., lib. I, cap. IX.*

(2) *Considérations sur la France*, chap. IV.

repentir de sa théorie. Nous croyons au contraire que, dans ce moment, il peut être utile de la développer pleinement, et de la suivre dans toutes ses conséquences, dont l'une des plus importantes, sans doute, est celle qui se trouve énoncée en ces termes au chapitre X du même ouvrage.

L'homme ne peut faire de Souverain. Tout au plus, il peut servir d'instrument pour déposséder un Souverain et livrer ses Etats à un autre Souverain déjà Prince.... *Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne. Si ce phénomène paroïssoit, ce seroit une époque du monde* (1).

On peut réfléchir sur cette thèse, que la *censure divine* vient d'approuver d'une manière assez solennelle. Mais qui sait si l'ignorante légèreté de notre âge ne dira pas sé-

(1) Considérations sur la France, chap. X, §. III.

rieusement? *S'il l'avoit voulu, il seroit encore à sa place?* Comme elle le répète encore après deux siècles: *Si Richard Cromwel avoit eu le génie de son père, il auroit fixé le Protectorat dans sa famille; ce qui revient précisément à dire: Si cette famille n'avoit pas cessé de régner, elle régneroit encore.*

Il est écrit: C'EST MOI QUI FAIS LES SOUVERAINS⁽¹⁾. Ceci n'est point une phrase d'église, une métaphore de prédicateur; c'est la vérité littéraire, simple, et palpable. C'est une loi du monde politique. Dieu *fait* les Rois, au pied de la lettre. Il prépare les races royales; il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine. Elles paroissent ensuite: *couronnées de gloire et d'honneur*; elles se placent; et voici le plus grand signe de leur légitimité.

(1) *Per me Reges regnant.* Prov. VIII, 15.

C'est qu'elles s'avancent comme d'elles-mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération marquée de l'autre : c'est une espèce de tranquillité magnifique qu'il n'est pas aisé d'exprimer. *Usurpation légitime* me sembleroit l'expression propre (si elle n'étoit point trop hardie) pour caractériser ces sortes d'origines que le temps se hâte de consacrer.

Qu'on ne se laisse donc point éblouir par les plus belles apparences humaines. Qui jamais en rassembla davantage que le personnage extraordinaire dont la chute retentit encore dans toute l'Europe ? Vit-on jamais de souveraineté en apparence si affermie, une plus grande réunion de moyens, un homme plus puissant, plus actif, plus redoutable ? Long-temps nous le vîmes fouler aux pieds vingt nations muettes et glacées d'effroi ; et son pouvoir enfin avoit jeté certaines racines qui pouvoient *désespérer l'espérance*. — Cependant il est tombé, et si bas, que la

Pitié qui le contemple, recule, de peur d'en être *touchée*. On peut, au reste, observer ici en passant que, par une raison *un peu* différente, il est devenu également difficile de parler de cet homme, et de l'auguste rival qui en a débarrassé le monde. L'un échappe à l'insulte, et l'autre à la louange. — Mais revenons.

Dans un ouvrage connu seulement d'un petit nombre de personnes à Saint-Petersbourg, l'auteur écrivoit en l'année 1810.

« Lorsque deux partis se heurtent dans une révolution, si l'on voit tomber d'un côté des victimes précieuses, on peut gager que ce parti finira par l'emporter, malgré toutes les apparences contraires. »

C'est encore là une assertion dont la vérité vient d'être justifiée de la manière la plus éclatante et la moins prévue. L'ordre moral a ses lois comme le physique, et la recherche de ces lois est tout-à-fait digne d'occuper les méditations d'un véritable philosophe. Après

un siècle entier de futilités criminelles, il est temps de nous rappeler ce que nous sommes, et de faire remonter toute science à sa source. C'est ce qui a déterminé l'auteur de cet opuscule à lui permettre de s'évader du porte-feuille timide qui le retenoit depuis cinq ans. On en laisse subsister la date, et on le donne mot à mot tel qu'il fut écrit à cette époque. L'amitié a provoqué cette publication, et c'est peut-être tant pis pour l'auteur; car la bonne dame est, dans certaines occasions, tout aussi aveugle que son frère. Quoi qu'il en soit, l'esprit qui a dicté l'ouvrage jouit d'un privilège connu : il peut sans doute se tromper quelquefois sur des points indifférens : il peut exagérer ou parler trop haut : il peut enfin offenser la langue ou le goût, et dans ce cas, tant mieux pour les malins, *si par hasard il s'en trouve*; mais toujours il lui restera l'espoir le mieux fondé de ne choquer personne, puisqu'il aime tout le monde; et, de plus, la

certitude parfaite d'intéresser une classe d'hommes assez nombreuse et très-estimable, sans pouvoir jamais nuire à un seul : cette *foi* est tout-à-fait tranquillisante.

ESSAI

SUR

LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR

DES

CONSTITUTIONS POLITIQUES

ET

DES AUTRES INSTITUTIONS HUMAINES

I. **U**N des grandes erreurs d'un siècle, qui les professa toutes, fut de croire qu'une constitution politique pouvoit être écrite et créée *à priori*, tandis que la raison et l'expérience se réunissent pour établir qu'une constitution est une œuvre divine, et que ce qu'il y a précisément de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation ne sauroit être écrit.

II. On a cru souvent faire une excellente plaisanterie aux François en leur demandant *dans quel livre étoit écrite la loi Salique?* mais Jérôme Bignon répondoit fort à propos, et très-probablement sans savoir à quel point il avoit raison, *qu'elle étoit écrite ÉS cœurs des François.* En effet, supposons qu'une loi de cette importance n'existe que parce qu'elle est écrite, il est certain que l'autorité quelconque qui l'aura écrite, aura le droit de l'effacer; la loi n'aura donc pas ce caractère de sainteté et d'immuabilité qui distingue les lois véritablement constitutionnelles. L'essence d'une loi fondamentale est que personne n'ait le droit de l'abolir : Or, comment sera-t-elle au-dessus de *tous*, si *quelqu'un* l'a faite? L'accord du peuple est impossible; et quand il en seroit autrement, un accord n'est point une loi, et n'oblige personne, à moins qu'il n'y ait une autorité supérieure qui le garantisse. *Locke* a cherché le caractère de la loi dans l'expression des volontés réunies; il faut être heureux pour rencontrer ainsi le caractère qui exclut précisément l'idée de *loi*. En effet, les volontés réunies forment le *règlement* et non la *loi*, laquelle suppose nécessairement et mani-

festement une volonté supérieure qui se fait obéir (1) « dans le système de Hobbes » (le même qui a fait tant de fortune dans notre siècle sous la plume de Locke). « La » force des lois civiles ne porte que sur une » convention ; mais s'il n'y a point de loi » naturelle qui ordonne d'exécuter les lois » qu'on a faites, de quoi servent-elles ? Les » promesses, les engagements, les sermens » ne sont que des paroles : il est aussi aisé » de rompre ce lien frivole que de le former. Sans le dogme d'un dieu législateur, toute obligation morale est chimérique. Force d'un côté, impuissance de l'autre, voilà tout le lien des sociétés humaines (2). »

(1) « L'homme dans l'état de nature n'avoit que des » droits. . . . En entrant dans la société, je renonce » à ma volonté particulière pour me conformer à la loi » *qui est la volonté générale.* » — Le Spectateur Français, t. I, p. 194, s'est justement moqué de cette définition ; mais il pouvoit observer de plus qu'elle appartient au siècle, et surtout à Locke, qui a ouvert ce siècle d'une manière si funeste.

(2) Bergier, Traité historique et dogmatique de la Religion, in-8°, tome III, chap. IV, §. XII, pag. 330, 331. (D'après Tertullien, *Apol.* 45.)

Ce qu'un sage et profond théologien a dit ici de l'obligation morale, s'applique avec une égale vérité à l'obligation politique ou civile. La loi n'est proprement *loi*, et ne possède une véritable sanction qu'en la supposant émanée d'une volonté supérieure; en sorte que son caractère essentiel est *de n'être pas la volonté de tous* : autrement les lois ne seront, comme on vient de le dire, *que des réglemens*; et, comme le dit encore l'auteur cité tout à l'heure : « Ceux » qui ont eu la liberté de faire ces conven- » tions ne se sont pas ôté le pouvoir de les » révoquer; et leurs descendans, qui n'y » ont eu aucune part, sont encore moins » tenus de les observer (1). » De là vient que le bon sens primordial, heureusement antérieur aux sophismes, a cherché de tous côtés la sanction des lois dans une puissance au-dessus de l'homme, soit en reconnoissant que la souveraineté vient de Dieu, soit en révéranr certaines lois non écrites comme venant de lui.

(1) Bergier, *Traité historique et dogmatique de la Religion*, in-8°, tome III, chap. IV, §. XII, pag. 330, 331. (D'après Tertullien, *Apol.* 45.)

III. Les rédacteurs des lois romaines ont jeté sans prétention, dans le premier chapitre de leur collection, un fragment de jurisprudence grecque bien remarquable. *Parmi les lois qui nous gouvernent, dit ce passage, les unes sont écrites et les autres ne le sont pas.* Rien de plus simple et rien de plus profond! Connoît-on quelque loi turque qui permette expressément au Souverain d'envoyer immédiatement un homme à la mort, sans la décision intermédiaire d'un tribunal? Connoît-on quelque loi écrite, même religieuse, qui le défende aux Souverains de l'Europe chrétienne (1)? Cependant le Turc n'est pas plus surpris de voir son maître ordonner immédiatement la mort d'un homme, que de le voir aller à la Mos-

(1) *L'Eglise défend à ses enfans, encore plus fortement que les lois civiles, de se faire justice à eux-mêmes; et c'est par son esprit que les Rois chrétiens ne se la font pas, dans les crimes mêmes de lèse-majesté, au premier chef, et qu'ils remettent les criminels entre les mains des juges, pour les faire punir selon les lois et dans les formes de la justice.* (Pascal, Lettres Provinciales, lettre XIV). Ce passage est très-important, et devoit se trouver ailleurs.

quée. Il croit avec toute l'Asie, et même avec toute l'antiquité, que le droit de mort exercé immédiatement est un apanage légitime de la souveraineté. Mais nos Princes frémiroient à la seule idée de condamner un homme à mort; car, selon notre manière de voir, cette condamnation seroit un meurtre abominable. Et cependant je doute qu'il fût possible de le leur défendre par une loi fondamentale écrite, sans amener des maux plus grands que ceux qu'on auroit voulu prévenir.

IV. Demandez à l'histoire romaine quel étoit précisément le pouvoir du Sénat, elle demeurera muette, du moins quant aux limites précises de ce pouvoir. On voit bien en général que celui du peuple et celui du Sénat se balançoient mutuellement, et ne cessoient de se combattre. On voit bien que le patriotisme ou la lassitude, la foiblesse ou la violence, terminoient ces luttes dangereuses; mais nous n'en savons pas davantage (1); en assistant à ces grandes scènes

(1) J'ai souvent réfléchi sur ce passage de Cicéron :
Leges Liviae præsertim uno versiculo senatus puncto

de l'histoire; on se sent quelquefois tenté de croire que les choses seroient allées beaucoup mieux s'il y avoit eu des lois précises pour circonscrire les pouvoirs; mais ce seroit une grande erreur : de pareilles lois, toujours compromises par des cas inattendus et des exceptions forcées, n'auroient pas duré six mois, ou elles auroient renversé la République.

V. La Constitution angloise est un exemple plus près de nous, et, par conséquent, plus frappant. Qu'on l'examine avec attention : On verra *qu'elle ne va qu'en n'allant pas* (si ce jeu de mots est permis). Elle ne se soutient que par les exceptions. L'*habeas corpus*, par exemple, a été si souvent et si long-temps suspendu, qu'on a pu douter si l'exception n'étoit pas devenue règle. Sup-

temporis sublatae sunt. (De Leg. II, 6). De quel droit le Sénat prenoit-il cette liberté? Et comment le Peuple le laissoit-il faire? Il n'est sûrement pas aisé de répondre; mais de quoi peut-on s'étonner dans ce genre, puisqu'après tout ce qu'on a écrit sur l'histoire et sur les antiquités romaines, il a fallu de nos jours écrire des dissertations pour savoir comment le Sénat se recrutoit.

posons un instant que les auteurs de ce fameux acte eussent eu la prétention de fixer les cas où il pourroit être suspendu, ils l'auroient anéanti par le fait.

VI. Dans la séance de la Chambre des Communes, du 26 juin 1807, un lord cita l'autorité d'un grand homme d'Etat pour établir *que le Roi n'a pas droit de dissoudre le Parlement pendant la session*; mais cette opinion fut contredite : où est la loi ? Essayez de la faire, et de fixer exclusivement *par écrit* le cas où le Roi a ce droit, vous amènerez une révolution. *Le Roi*, dit alors l'un des membres, *a ce droit lorsque l'occasion est importante*; mais qu'est-ce qu'une occasion importante ? Essayez encore de le décider par écrit.

VII. Mais voici quelque chose de plus singulier. Tout le monde se rappelle la grande question agitée avec tant de chaleur en Angleterre en l'année 1806. Il s'agissoit de savoir : *Si la cumulation d'un emploi de judicature avec une place de membre du Conseil privé, s'accordoit ou non avec les principes de la Constitution angloise* ? Dans la séance de cette même Chambre des Communes, du 3 mars, un membre observa : *que l'An-*

gleterre est gouvernée par un Corps (le Conseil privé) que la Constitution ignore (1). *Seulement*, ajouta-t-il, *elle le laisse faire* (2).

Voilà donc, chez cette sage et justement fameuse Angleterre, un Corps qui gouverne et fait tout dans le vrai ; mais *que la Constitution ne connoît pas*. Delolme a oublié ce trait, que je pourrois appuyer de plusieurs autres.

Après cela qu'on vienne nous parler de Constitutions écrites et de lois constitutionnelles faites *à priori*. On ne conçoit pas comment un homme sensé peut rêver la possibilité d'une pareille chimère. Si l'on s'avisait de faire une loi en Angleterre pour donner une existence constitutionnelle au Conseil privé, et pour régler ensuite et circonscrire rigoureusement ses privilèges et ses attributions, avec les précautions né-

(1) *This country is governed by a body not known by Legislature.*

(2) *Connived at.* Voyez le *London-Chronicle* du 4 mars 1806. Observez que ce mot de *Législature*, renfermant les trois pouvoirs, il suit de cette assertion que le Roi même *ignore le Conseil privé*. — Je crois cependant qu'il s'en doute.

cessaires pour limiter son influence et l'empêcher d'en abuser, on renverseroit l'Etat.

La véritable *Constitution angloise* est cet esprit public, admirable, unique, infail-
libre, au-dessus de tout éloge, qui mène
tout, qui conserve tout, qui sauve tout. Ce
qui est écrit n'est rien (1).

VIII. On jeta les hauts cris sur la fin du
siècle dernier, contre un ministre qui avoit
conçu le projet d'introduire cette même
Constitution angloise (ou ce qu'on appeloit
de ce nom) dans un royaume en convul-
sion qui en demandoit une quelconque,
avec une espèce de fureur. Il eut tort, si
l'on veut, autant du moins qu'on peut avoir
tort lorsqu'on est de bonne foi; ce qu'il est
bien permis de supposer, et ce que je crois
de tout mon cœur : Mais qui donc avoit
droit de le condamner ? *Vel duo, vel nemo.*

(1) Cette *Constitution turbulente*, dit Hume, toujours
flottante entre la prérogative et le privilège, présente
une foule d'autorités pour et contre. (Hist. d'Angl.,
Jacques I, chap. XLVII, an. 1621.) Hume, en disant
ainsi la vérité, ne manque point de respect à son pays;
il dit ce qui est et ce qui doit être.

Il ne déclaroit pas vouloir rien détruire de son chef, il vouloit seulement, disoit-il, substituer une chose qui lui paroissoit raisonnable, à une autre dont on ne vouloit plus, et qui même, par le fait, n'existoit plus. Si l'on suppose d'ailleurs le principe comme posé (et il l'étoit en effet) : *que l'homme peut créer une Constitution*, ce Ministre (qui étoit certainement un homme) avoit droit de faire la sienne tout comme un autre, et plus qu'un autre. Les doctrines, sur ce point, étoient-elles douteuses ? Ne croyoit-on pas de tout côté qu'une Constitution est un ouvrage d'esprit comme une Ode ou une Tragédie ? *Thomas Payne* n'avoit-il pas déclaré, avec une profondeur qui ravissoit les Universités, *qu'une Constitution n'existe pas tant qu'on ne peut la mettre dans sa poche* ? Le dix-huitième siècle, qui ne s'est douté de rien, n'a douté de rien : c'est la règle ; et je ne crois pas qu'il ait produit un seul jeune homme de quelque talent qui n'ait fait trois choses, au sortir du collège ; une *Néopédie*, une Constitution et un Monde. Si donc un homme, dans la maturité de l'âge et du talent, profondément versé dans les sciences économiques et dans

la philosophie du temps, n'avoit entrepris que la seconde de ces choses seulement, j'e l'aurois trouvé déjà excessivement modéré; mais j'avoue qu'il me paroît un véritable prodige de sagesse et de modestie lorsque je le vois, mettant (au moins comme il le croyoit) l'expérience à la place des folles théories, demander respectueusement une Constitution aux Anglais, au lieu de la faire lui-même. On dira : *Cela même n'étoit pas possible* : Je le sais; mais il ne le savoit pas, et comment l'auroit-il su? Qu'on me nomme celui qui le lui avoit dit.

IX. Plus on examinera le jeu de l'action humaine dans la formation des Constitutions politiques, et plus on se convaincra qu'elle n'y entre que d'une manière infiniment subordonnée, ou comme simple instrument; et je ne crois pas qu'il reste le moindre doute sur l'incontestable vérité des propositions suivantes :

1^o Que les racines des Constitutions politiques existent avant toute loi écrite.

2^o Qu'une loi constitutionnelle n'est, et ne peut être que le développement, ou la sanction d'un droit préexistant et non écrit.

3° Que ce qu'il y a de plus essentiel, de plus intrinsèquement constitutionnel et de véritablement fondamental, n'est jamais écrit, et même ne sauroit l'être, sans exposer l'Etat.

4° Que la foiblesse et la fragilité d'une Constitution sont précisément en raison directe de la multiplicité des articles constitutionnels écrits (1).

X. Nous sommes trompés sur ce point par un sophisme si naturel, qu'il échappe entièrement à notre attention. Parce que l'homme agit, il croit agir seul; et parce qu'il a la conscience de sa liberté, il oublie sa dépendance. Dans l'ordre physique il entend raison, et quoiqu'il puisse, par exemple, planter un gland, l'arroser, etc., cependant il est capable de convenir qu'il ne fait pas des chênes, parce qu'il voit l'arbre croître et se perfectionner sans que le pouvoir humain s'en mêle, et que d'ailleurs il n'a pas fait le gland; mais dans l'ordre social où il est présent et agent, il se met à

(1) Ce qui peut servir de Commentaire au mot célèbre de Tacite : *Pessimæ Reipublicæ plurimæ Leges*.

croire qu'il est réellement l'auteur direct de tout ce qui se fait par lui : c'est, dans un sens, la truelle qui se croit architecte. L'homme est intelligent ; il est libre, il est sublime : sans doute, mais il n'en est pas moins un *outil de Dieu*, suivant l'heureuse expression de Plutarque, dans un beau passage qui vient de lui-même se placer ici.

Il ne faut pas s'émerveiller, dit-il, si les plus belles et les plus grandes choses du monde se font par la volonté et providence de Dieu; attendu que, en toutes les plus grandes et principales parties du monde, il y a une ame; car l'organe et util de l'ame, c'est le corps; et l'ame est L'UTIL DE DIEU. Et comme le corps a de soy plusieurs mouvements, et que la pluspart, mesmement les plus nobles, il les a de l'ame : aussi l'ame ne fait, ne plus, ne moins, aucunes de ses opérations estant meue d'elle-mesme ; ès autres, elle se laisse manier, dresser et tourner à Dieu, comme il luy plaist; estant le plus bel organe et le plus adroist util qui scauroit estre : car ce seroit chose estrange que le vent, l'eau, les nuées et les pluyes fussent instruments de Dieu, avec lesquels il

nourrit et entretient plusieurs créatures , et en pert aussi et deffait plusieurs autres , et qu'il ne se servist nullement des animaux à faire pas une de ses œuvres. Ains est beaucoup plus vraysemblable, attendu qu'ils dépendent totalement de la puissance de Dieu, qu'ils servent à tous les mouvements et secondent toutes les volontés de Dieu; plus tost que les arcs ne s'accommodent aux Scythes; les lyres aux Grecs ne les haubois (1).

On ne sauroit mieux dire ; et je ne crois pas que ces belles réflexions trouvent nulle part d'application plus juste que dans la formation des Constitutions politiques, où l'on peut dire avec une égale vérité que l'homme fait tout et ne fait rien.

XI. S'il y a quelque chose de connu, c'est la comparaison de Cicéron, au sujet du système d'Epicure qui vouloit bâtir un monde avec les atomes tombant au hasard dans le vide. *On me feroit plutôt croire, disoit le grand orateur, que des lettres jetées en l'air pourroient s'arranger en tombant de ma-*

(1) Plutarque, Banquet des sept Sages, trad. d'Amyot.

nière à former un poëme. Des milliers de bouches ont répété et célébré cette pensée; je ne vois pas cependant que personne ait songé à lui donner le complément qui lui manque. Supposons que des caractères d'imprimerie jetés à pleines mains du haut d'une tour, viennent former à terre l'Athalie de Racine, qu'en résultera-t-il? *Qu'une intelligence a présidé à la chute et à l'arrangement des caractères :* Le bon sens ne conclura jamais autrement.

XII. Considérons maintenant une Constitution politique quelconque, celle de l'Angleterre, par exemple. Certainement elle n'a pas été faite *à priori*. Jamais des hommes d'Etat ne se sont assemblés et n'ont dit : *Créons trois pouvoirs; balançons-les de telle manière, etc.*, personne n'y a pensé. La Constitution est l'ouvrage des circonstances, et le nombre de ces circonstances est infini. Les lois romaines, les lois ecclésiastiques, les lois féodales, les coutumes saxonnes, normandes et danoises; les privilèges, les préjugés et les prétentions de tous les ordres; les guerres, les révoltes, les révolutions, la conquête, les croisades; toutes les vertus, tous les vices, toutes les connois-

sances, toutes les erreurs, toutes les passions; tous ces élémens, enfin, agissant ensemble, et formant par leur mélange et leur action réciproque des combinaisons multipliées par myriades de millions, ont produit enfin, après plusieurs siècles, l'unité la plus compliquée et le plus bel équilibre de forces politiques qu'on ait jamais vu dans le monde (1).

XIII. Or, puisque ces élémens, ainsi projetés dans l'espace, se sont arrangés en si bel ordre, sans que, parmi cette foule innombrable d'hommes qui ont agi dans ce vaste champ, un seul ait jamais su ce qu'il

(1) Tacite croyoit que cette forme de gouvernement ne seroit jamais qu'une théorie idéale ou une expérience passagère. « Le meilleur de tous les gouvernemens », dit-il (d'après Cicéron, comme on sait), « seroit celui » qui résulteroit du mélange des trois pouvoirs balancés l'un par l'autre; *mais ce gouvernement n'existera jamais; ou s'il se montre, il ne durera pas.* » (Ann. IV, 33.) Le bon sens anglois peut cependant le faire durer bien plus long-temps qu'on ne pourroit l'imaginer, en subordonnant sans cesse, mais plus ou moins, la théorie, ou ce qu'on appelle *les principes*, aux leçons de l'expérience et de la modération: ce qui seroit impossible, si les *principes* étoient écrits.

faisoit par rapport au tout, ni prévu ce qui devoit arriver, il s'ensuit que ces élémens étoient guidés dans leur chute par une main infailible supérieure à l'homme. La plus grande folie, peut-être, du siècle des folies, fut de croire que les lois fondamentales pouvoient être écrites *à priori*, tandis qu'elles sont évidemment l'ouvrage d'une force supérieure à l'homme; et que l'écriture même, très-postérieure, est pour elles le plus grand signe de nullité.

XIV. Il est bien remarquable que Dieu, ayant daigné parler aux hommes, a manifesté lui-même ces vérités dans les deux révélations que nous tenons de sa bonté. Un très-habile homme qui fait, à mon avis, une sorte d'époque dans notre siècle, à raison du combat à outrance qu'il nous montre dans ses écrits entre les préjugés les plus terribles de siècle, de secte, d'habitude, etc.; et les intentions les plus pures, les mouvemens du cœur le plus droit et les connoissances les plus précieuses; cet habile homme, dis-je, a décidé : « *Qu'une instruction venant immédiatement de Dieu, ou donnée seulement par ses ordres, DEVOIT premièrement certifier aux hommes l'existence de*

cet ÊTRE. » C'est précisément le contraire ; car le premier caractère de cette instruction est de ne révéler directement ni l'existence de Dieu, ni ses attributs, mais de supposer le tout antérieurement connu, sans qu'on sache ni pourquoi, ni comment. Ainsi elle ne dit point : *Il n'y a, ou vous ne croirez qu'un seul Dieu éternel, tout puissant, etc.* Elle dit (et c'est son premier mot), sous une forme purement narrative : *Au commencement, Dieu créa, etc.*, par où elle suppose que le dogme est connu avant l'écriture.

XV. Passons au Christianisme, qui est la plus grande de toutes les institutions imaginables, puisqu'elle est toute divine, et qu'elle est faite pour tous les hommes et pour tous les siècles : nous la trouverons soumise à la loi générale. Certes, son divin auteur étoit bien le maître d'écrire lui-même ou de faire écrire ; cependant il n'a fait ni l'un ni l'autre, du moins en forme législative. *Le Nouveau-Testament*, postérieur à la mort du législateur, et même à l'établissement de sa religion, présente une narration, des avertissemens, des préceptes moraux, des exhortations, des ordres, des menaces, etc., mais nullement un recueil de dogmes énoncés

en forme impérative. Les Evangélistes, en racontant cette dernière *cène* où Dieu nous aima JUSQU'A LA FIN, avoient là une belle occasion de commander par écrit à notre croyance; ils se gardent cependant de déclarer ni d'ordonner rien. On lit bien dans leur admirable histoire: *Allez ! Enseignez !* Mais point du tout, *enseignez ceci ou cela*. Si le dogme se présente sous la plume de l'historien sacré, il l'énonce simplement comme une chose antérieurement connue (1). Les symboles, qui parurent depuis, sont des professions de foi pour se reconnoître, ou pour contredire les erreurs du moment; on y lit: *Nous croyons*; jamais *vous croirez*. Nous les récitons en particulier; nous les chan-

(1) Il est très-remarquable que les Evangélistes mêmes ne prirent la plume que tard, et principalement pour contredire des histoires fausses publiées de leur temps. Les Epîtres canoniques naquirent aussi de causes accidentelles : jamais l'Ecriture n'entra dans le plan primitif des fondateurs. Mill, quoique protestant, l'a reconnu expressément. (*Proleg. in Nov. Test. græc.* p. I, n° 65.) Et Hobbes avoit déjà fait la même observation en Angleterre. (*Hobbes's Tripes, in three discourses. Disc. the III, p. 265, in-8°.*)

tons dans les temples, *sur la lyre et sur l'orgue* (1), comme de véritables prières, parce qu'ils sont des formules de soumission, de confiance et de foi adressées à Dieu, et non des ordonnances adressés aux hommes. Je voudrois bien voir la *Confession d'Augsbourg*, ou les *trente-neuf articles*, mis en musique; cela seroit plaisant (2).

Bien loin que les premiers Symboles contiennent l'énoncé de *tous* nos dogmes, les Chrétiens d'alors auroient au contraire regardé comme un grand crime de les énoncer *tous*. Il en est de même des Saintes Ecritures : jamais il n'y eut d'idée plus creuse que celle d'y chercher la totalité des dogmes chrétiens : il n'y a pas une ligne dans ces

(1) *In chordis et organo*. Ps. CL. 4.

(2) La raison ne peut que *parler* : c'est l'amour qui *chante* ; et voilà pourquoi nous chantons nos Symboles ; car la *Foi* n'est qu'une *croissance par amour* : elle ne réside point seulement dans l'entendement, elle pénètre encore et s'enracine dans la volonté. Un théologien philosophe a dit avec beaucoup de vérité et de finesse : « Il y a bien de la différence entre croire, et » juger qu'il faut croire. » *Aliud est credere, aliud judicare esse credendum*. Leon. Lessii *Opuscula* Lugd., 1651. In-fol., pag. 556, col. 2. (*De Prædestinatione*.)

écrits qui déclare, qui laisse seulement apercevoir le projet d'en faire un code ou une déclaration dogmatique de tous les articles de foi.

XVI. Il y a plus : si un peuple possède un de ces *codes de croyance*, on peut être sûr de trois choses :

1° Que la religion de ce peuple est fausse.

2° Qu'il a écrit son code religieux dans un accès de fièvre.

3° Qu'on s'en moquera en peu de temps chez cette nation même, et qu'il ne peut avoir ni force ni durée. Tels sont, par exemple, ces fameux ARTICLES, *qu'on signe plus qu'on ne les lit, et qu'on lit plus qu'on ne les croit* (1). Non-seulement ce catalogue de dogmes est compté pour rien, ou à peu près, dans le pays qui l'a vu naître ; mais de plus, il est évident, même pour l'œil étranger, que les illustres possesseurs de cette feuille de papier en sont fort embarrassés. Ils voudroient bien la faire dispa-

(1) Gibbon, dans ses *Mémoires*, tom. I, chap. VI, de la traduction françoise.

roître, parce qu'elle impatiente le bon sens national éclairé par le temps, et parce qu'elle leur rappelle une origine malheureuse; mais la *Constitution est écrite*.

XVII. Jamais, sans doute, ces mêmes Anglois n'auroient demandé la grande Charte, si les privilèges de la nation n'avoient pas été violés; mais jamais aussi ils ne l'auroient demandée, si les privilèges n'avoient pas existé avant la Charte. Il en est de l'Eglise comme de l'Etat: si jamais le Christianisme n'avoit été attaqué, jamais il n'auroit écrit pour fixer le dogme, mais jamais aussi le dogme n'a été fixé par écrit que parce qu'il existoit antérieurement dans son état naturel, qui est celui de *parole*.

Les véritables auteurs du Concile de Trente furent les deux grands novateurs du 16^e siècle (1). Leurs disciples, devenus plus calmes, nous ont proposé depuis d'effacer cette loi fondamentale, parce qu'elle contient quelques mots difficiles pour eux; et ils ont es-

(1) On peut faire la même observation en remontant jusqu'à Arius. Jamais l'Eglise n'a cherché à écrire ses dogmes; toujours on l'y a forcée.

sayé de nous tenter, en nous montrant comme possible, à ce prix, une réunion qui nous rendroit complices au lieu de nous rendre amis; mais cette demande n'est ni théologique ni philosophique. Eux-mêmes amenèrent jadis dans la langue religieuse ces mots qui les fatiguent. Désirons qu'ils apprennent aujourd'hui à les prononcer. La Foi, si la sophistique opposition ne l'avoit jamais forcée d'écrire, seroit mille fois plus angélique : elle pleure sur ces décisions que la révolte lui arracha, et qui furent toujours des malheurs, puisqu'elles supposent toutes le doute ou l'attaque, et qu'elles ne purent naître qu'au milieu des commotions les plus dangereuses. L'état de guerre éleva ces remparts vénérables autour de la vérité : ils la défendent sans doute, mais ils la cachent : ils la rendent inattaquable; mais par là même, moins accessible. Ah ! ce n'est pas ce qu'elle demande, elle qui voudroit serrer le genre humain dans ses bras.

XVIII. J'ai parlé du Christianisme comme système de croyance; je vais maintenant l'envisager comme souveraineté, dans son association la plus nombreuse. Là, elle est monarchique, comme tout le monde sait,

et cela devoit être, puisque la monarchie devient, par la nature même des choses, plus nécessaire à mesure que l'association devient plus nombreuse. On n'a point oublié qu'une bouche impure se fit cependant approuver de nos jours, lorsqu'elle dit *que la France étoit géographiquement monarchique*. Il seroit difficile, en effet, d'exprimer plus heureusement une vérité plus incontestable. Mais si l'étendue de la France repousse seule l'idée de toute autre espèce de gouvernement, à plus forte raison, cette souveraineté qui, par l'essence même de sa constitution, aura toujours des sujets sur tous les points du globe, ne pouvoit être que monarchique; et l'expérience sur ce point se trouve d'accord avec la théorie. Cela posé, qui ne croiroit qu'une telle monarchie se trouve plus rigoureusement déterminée et circonscrite que toutes les autres, dans la prérogative de son chef? C'est cependant le contraire qui a lieu. Lisez les innombrables volumes enfantés par la guerre étrangère, et même par une espèce de guerre civile qui a ses avantages et ses inconvéniens, vous verrez que de tous côtés on ne cite que des faits; et c'est une chose surtout bien remarquable

que le tribunal suprême ait constamment laissé disputer sur la question qui se présente à tous les esprits comme la plus fondamentale de la constitution, sans avoir voulu jamais la décider par une loi formelle; ce qui devoit être ainsi, si je ne me trompe infiniment, à raison précisément de l'importance fondamentale de la question (1). Quelques hommes sans mission, et téméraires par foiblesse, tentèrent de la décider en 1682, en dépit d'un grand homme; et ce fut une des plus solennelles imprudences qui aient jamais été commises dans le monde. Le monument qui nous en est resté, est condamnable sans doute sous tous les rapports; mais il l'est surtout par un côté qui n'a pas été remarqué, quoiqu'il prête le flanc plus que tout autre à une critique éclairée. La fameuse déclaration osa décider par écrit et sans nécessité, même apparente (ce qui

(1) Je ne sais si les Anglois ont remarqué que le plus docte et le plus fervent défenseur de la souveraineté dont il s'agit ici, intitule ainsi un de ses chapitres : *Que la monarchie mixte tempérée d'aristocratie et de démocratie, vaut mieux que la monarchie pure*. Bellarminus, de Summo Pontif., cap. III. Pas mal pour un fanatique!

porte la faute à l'excès), une question qui doit être constamment abandonnée à une certaine sagesse pratique, éclairée par la conscience UNIVERSELLE.

Ce point de vue est le seul qui se rapporte au dessein de cet ouvrage; mais il est bien digne des méditations de tout esprit juste et de tout cœur droit.

XIX. Ces idées ne sont point étrangères (prises dans leur généralité) aux philosophes de l'antiquité: ils ont bien senti la faiblesse, j'ai presque dit le néant de l'écriture dans les grandes institutions; mais personne n'a mieux vu, ni mieux exprimé cette vérité que Platon, qu'on trouve toujours le premier sur la route de toutes les grandes vérités. Suivant lui, d'abord, « l'homme qui doit toute » son instruction à l'écriture, *n'aura jamais » que l'apparence de la sagesse* (1). La parole, ajoute-t-il, est à l'écriture ce qu'un homme est à son portrait. Les productions de l'écriture se présentent à nos yeux comme vivantes; mais *si on les interroge*,

(1) Δοξίσοφαι γεγόνητες ἀντὶ σφῶν. Plat. in Phædr. Opp. tom. X, édit. Bipont, pag. 381.

» *elles gardent le silence avec dignité* (1). Il
 » en est de même de l'écriture *qui ne sait*
 » *ce qu'il faut dire à un homme, ni ce qu'il*
 » *faut cacher à un autre.* Si l'on vient à l'at-
 » taquer ou à l'insulter sans raison, elle ne
 » peut se défendre; *car son père n'est ja-*
 » *mais là pour la soutenir* (2). De manière
 » que celui qui s' imagine pouvoir établir
 » par l'écriture seule une doctrine claire et
 » durable, EST UN GRAND SOT (3). S'il
 » possédoit réellement les véritables germes
 » de la vérité, il se garderoit bien de croire
 » *qu'avec un peu de liqueur noire et une*
 » *plume* (4) il pourra les faire germer dans
 » l'univers, les défendre contre l'inclémence
 » des saisons, et leur communiquer l'effica-
 » cité nécessaire. Quant à celui qui entre-
 » prend d'écrire *des lois ou des constitutions*

(1) Σιμῶς πάλιν σιγᾷ. Plat. in Phædr. Opp. tom. X, édit. Bipont, pag. 382.)

(2) Τῷ πατρὶς αἰεὶ δεῖται βοηθῶ. (Ibid., pag. 382.)

(3) Πολλῶς ἂν εὐηθείας γέμει. (Ibid., pag. 382.) Mot à mot : *il regorge de bêtise.*

Prenons garde, chacun dans notre pays, que cette espèce de *pléthore* ne devienne endémique.

(4) Ἐν ὕδατι μέλανι διὰ καλάμῳ. (Ibid., pag. 384.)

» *civiles* (1), et qui se figure que, parce qu'il
 » les a écrites, il a pu leur donner l'évidence
 » et la stabilité convenables, quelque puisse
 » être cet homme, particulier ou législa-
 » teur (2), et soit qu'on le dise ou qu'on ne
 » le dise pas (3), il s'est déshonoré; car il a
 » prouvé par là qu'il ignore également ce
 » que c'est que l'inspiration et le délire, le
 » juste et l'injuste, le bien et le mal: or,
 » cette ignorance est une ignominie, quand
 » même la masse entière du vulgaire ap-
 » plaudiroit » (4).

XX. Après avoir entendu *la sagesse des nations*, il ne sera pas inutile, je pense, d'entendre encore la philosophie chrétienne.

« Il eût été sans doute bien à désirer, a
 » dit le plus éloquent des Pères grecs, que
 » nous n'eussions jamais eu besoin de l'écrit-
 » ture, et que les préceptes divins ne fussent
 » écrits que dans nos cœurs, par la grâce,

(1) Νόμους τιθεῖς, σύγγραμμα πολιτικὸν γράφων. Plat. in Phædr. Opp. Tom. X. édit. Bipont, pag. 386.

(2) Ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ. (Ibid.)

(3) Εἴτε τις φησὶν, εἴτε μὴ. (Ibid.)

(4) Οὐκ ἐκφεύγει τῇ ἀληθείᾳ μὴ οὐκ ἐποιεῖδιστον εἶναι, οὐδὲ ἂν ὁ πᾶς ὄχλος αὐτὸ εἰσαινέσῃ. (Ibid., pag. 386, 387.)

comme ils le sont par l'encre dans nos livres; mais puisque nous avons perdu cette grâce » par notre faute, saisissons donc, puisqu'il » le faut, *une planche au lieu du vaisseau*, » et sans oublier cependant la supériorité » du premier état. Dieu ne révéla jamais » rien aux élus de l'Ancien Testament: tous » jours il leur parla directement, parce qu'il » voyoit la pureté de leurs cœurs; mais le » peuple hébreu s'étant précipité dans l'abîme des vices, il fallut des livres et des » lois. La même marche s'est renouvelée » sous l'empire de la nouvelle révélation; » car le Christ n'a pas laissé un seul écrit à » ses apôtres. Au lieu de livres il leur promit le Saint-Esprit. *C'est lui*, leur dit-il, » *qui vous inspirera ce que vous aurez à » dire* (1). Mais parce que dans la suite des » temps, des hommes coupables se révoltèrent contre les dogmes et contre la morale, il fallut en venir aux livres. »

XXI. Toute la vérité se trouve réunie dans ces deux autorités. Elles montrent la profonde imbécillité (il est bien permis de par-

(1) Chrysost. Hom. in Matth. I, 1.

ler comme Platon, qui ne fâche jamais), la profonde imbécillité, dis-je, de ces pauvres gens qui s'imaginent que les législateurs sont des hommes (1), que les lois sont du papier, et qu'on peut constituer les nations *avec de l'encre*. Elles montrent au contraire que l'écriture est constamment un signe de faiblesse, d'ignorance ou de danger; qu'à mesure qu'une institution est parfaite, elle écrit moins; de manière que celle qui est certainement divine, n'a rien écrit du tout en s'établissant, pour nous faire sentir que toute loi écrite n'est qu'un mal nécessaire, produit par l'infirmité ou par la malice humaine; et qu'elle n'est rien du tout, si elle n'a reçu une sanction antérieure et non écrite.

XXII. C'est ici qu'il faut gémir sur le paralogisme fondamental d'un système qui a

(1) Parmi une foule de traits admirables dont les Psaumes de David étincellent, je distingue le suivant : *Constitue domine legislatorem super eos, ut sciant quoniam homines sunt*; c'est-à-dire : « Place, » Seigneur, un législateur sur leurs têtes, afin qu'ils » sachent qu'ils sont des hommes. » — C'est un beau mot.

si malheureusement divisé l'Europe. Les partisans de ce système ont dit : *Nous ne croyons qu'à la parole de Dieu....* Quel abus des mots ! quelle étrange et funeste ignorance des choses divines ! Nous seuls *croyons à la parole*, tandis que nos *chers ennemis* s'obstinent à ne croire qu'à *l'écriture* : comme si Dieu avoit pu ou voulu changer la nature des choses dont il est l'auteur, et communiquer à l'écriture la vie et l'efficacité qu'elle n'a pas ! L'Écriture Sainte n'est-elle donc pas *une écriture* ? N'a-t-elle pas été tracée *avec une plume et un peu de liqueur noire* ? Sait-elle *ce qu'il faut dire à un homme et ce qu'il faut cacher à un autre* (1) ? Leibnitz et sa servante n'y lisoient-ils pas les mêmes mots ? Peut-elle être, cette écriture, autre chose que le *portrait du Verbe* ? Et, quoiqu'infinitement respectable sous ce rapport, si l'on vient à l'interroger, ne faut-il pas qu'elle *garde un silence divin* (2) ? Si on l'attaque enfin, ou si on l'insulte, *peut-elle se défendre en l'absence de son père* ? Gloire à la

(1) Revoyez la page 29, et suiv.

(2) Σιωπῶς πάλιν σιγᾷ. Plat. Ibid.

vérité ! Si la *parole*, éternellement vivante, ne vivifie l'écriture, jamais celle-ci ne deviendra *parole*, c'est-à-dire, *vie*. Que d'autres invoquent donc tant qu'il leur plaira LA PAROLE MUETTE : nous rirons en paix de ce *faux-dieu* ; attendant toujours avec une tendre impatience le moment où ses partisans détrompés, se jetteront dans nos bras, ouverts bientôt depuis trois siècles.

XXIII. Tout bon esprit achèvera de se convaincre sur ce point, pour peu qu'il veuille réfléchir sur un axiome également frappant par son importance et par son universalité. C'est que RIEN DE GRAND N'A DE GRAND COMMENCEMENT. On ne trouvera pas dans l'histoire de tous les siècles une seule exception à cette loi. *Crescit occulto velut arbor aevo* ; c'est la devise éternelle de toute grande institution ; et de là vient que toute institution fausse écrit beaucoup , parce qu'elle sent sa faiblesse, et qu'elle cherche à s'appuyer. De la vérité que je viens d'énoncer, résulte l'inébranlable conséquence, que nulle institution grande et réelle ne sauroit être fondée sur une loi écrite, puisque les hommes mêmes, instrumens successifs de l'établissement, ignorent ce qu'il doit de-

venir, et que l'accroissement insensible est le véritable signe de la durée, dans tous les ordres possibles de choses. Un exemple remarquable de ce genre se trouve dans la puissance des Souverains Pontifes, que je n'entends point envisager ici d'une manière dogmatique. Une foule de savans écrivains ont fait, depuis le 16^e siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, en remontant jusqu'au berceau du Christianisme, que les évêques de Rome n'étoient point, dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis ; supposant ainsi comme un point accordé que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or, je le dis sans le moindre esprit de contention, et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchoient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle dans ce moment est née comme les autres, et s'est accrue comme les autres. C'est une pitié de voir d'excellens esprits se tuer à prouver par l'enfance que la virilité est un abus ; tandis qu'une institution quelconque, adulte en naissant, est une absurdité au

mier chef, une véritable contradiction logique. Si les ennemis éclairés et généreux de cette puissance (et certes, elle en a beaucoup de ce genre) examinent la question sous ce point de vue, comme je les en prie avec amour, je ne doute pas que toutes ces objections tirées de l'antiquité, ne disparoissent à leurs yeux comme un léger brouillard.

Quant aux abus, je ne dois point m'en occuper ici. Je dirai seulement, puisque ce sujet se rencontre sous ma plume, qu'il y a bien à rabattre des déclamations que le dernier siècle nous a fait lire sur ce grand sujet. Un temps viendra où les Papes, contre lesquels on s'est le plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront regardés dans tous les pays, comme les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain, comme les véritables génies constituans de l'Europe.

Personne n'en doutera, dès que les savans françois seront chrétiens, et dès que les savans anglois seront catholiques, ce qui doit bien cependant arriver une fois.

XXIV. Mais par quelle parole pénétrante pourrions-nous dans ce moment nous faire

entendre d'un siècle infatué de l'écriture et brouillé avec la parole, au point de croire que les hommes peuvent créer des constitutions, des langues et même des souverainetés? D'un siècle pour qui toutes les réalités sont des mensonges, et tous les mensonges des réalités; qui ne voit pas même ce qui se passe sous ses yeux; qui se repaît de livres, et va demander d'équivoques leçons à Thucydide ou à Tite-Live, tout en fermant les yeux à la vérité qui rayonne dans les gazettes du temps?

Si les vœux d'un simple mortel étoient dignes d'obtenir de la Providence un de ces décrets mémorables qui forment les grandes époques de l'histoire, je lui demanderois d'inspirer à quelque nation puissante qui l'auroit grièvement offensée, l'orgueilleuse pensée de se constituer elle-même politiquement, en commençant par les bases. Que si, malgré mon indignité, l'antique familiarité d'un Patriarche m'étoit permise, je dirois : « Accorde-lui tout ! Donne-lui l'esprit, » le savoir, la richesse, la valeur, surtout » une confiance démesurée en elle-même, » et ce génie à la fois souple et entreprenant » que rien n'embarrasse et que rien n'inti-

» mide. Eteins son gouvernement antique ;
» ôte-lui la mémoire ; tue ses affections : ré-
» pands de plus la terreur autour d'elle ;
» aveugle ou glace ses ennemis, ordonne à
» la victoire de veiller à la fois sur toutes ses
» frontières, en sorte que nul de ses voi-
» sins ne puisse se mêler de ses affaires, ni
» la troubler dans ses opérations. Que cette
» nation soit illustre dans les sciences, riche
» en philosophie, ivre de pouvoir humain,
» libre de tout préjugé, de tout lien, de
» toute influence supérieure : donne - lui
» tout ce qu'elle désirera, de peur qu'elle
» ne puisse dire un jour : *Ceci m'a manqué,*
» *ou cela m'a gênée* : qu'elle agisse enfin
» librement avec cette immensité de moyens,
» afin qu'elle devienne, sous ton inexorable
» protection, une leçon éternelle pour le
» genre humain. »

XXV. On ne peut sans doute attendre une réunion de circonstances qui seroit un miracle au pied de la lettre ; mais des événements du même ordre, quoique moins remarquables, se montrent çà et là dans l'Histoire, même dans l'Histoire de nos jours ; et bien qu'ils n'aient point, pour l'exemple, cette force idéale que je désirois tout à

l'heure, ils ne renferment pas moins de grandes instructions.

Nous avons été témoins, il y a moins de vingt-cinq ans, d'un effort solennel fait pour régénérer une grande nation mortellement malade. C'étoit le premier essai du grand œuvre, et la *préface*, s'il est permis de s'expliquer ainsi, de l'épouvantable livre qu'on nous a fait lire depuis. Toutes les précautions furent prises. Les sages du pays crurent même devoir consulter la divinité moderne, dans son sanctuaire étranger. On écrivit à *Delphes*, et deux Pontifes fameux répondirent solennellement (1). Les oracles qu'ils prononcèrent dans cette occasion, ne furent point, comme autrefois, des feuilles légères, jouets des vents : ils sont reliés :

. *Quidque hæc sapientia possit ,*
Tunc patuit.

C'est une justice, au reste, de l'avouer : dans ce que la nation ne devoit qu'à son propre bon sens, il y avoit des choses qu'on peut encore admirer aujourd'hui. Toutes les

(1) Rousseau et Mably.

convenances se réunissoient, sans doute, sur la tête sage et auguste appelée à saisir les rênes du gouvernement : les principaux intéressés dans le maintien des anciennes lois, faisoient volontairement un superbe sacrifice au public ; et pour fortifier l'autorité suprême , ils se prêtoient à changer une épithète de la souveraineté. — Hélas ! toute la sagesse humaine fut en défaut , et tout finit par la mort.

XXVI. On dira : *Mais nous connoissons les causes qui firent manquer l'entreprise.* Comment donc ? veut-on que Dieu envoie des Anges sous formes humaines, chargés de déchirer une constitution ? il faudra bien toujours que les causes secondes soient employées : celle-ci ou celle-là, qu'importe ? Tous les instrumens sont bons dans les mains du grand ouvrier ; mais tel est l'aveuglement des hommes, que si demain, quelques entrepreneurs de constitutions viennent encore organiser un peuple, et le constituer *avec un peu de liqueur noire*, la foule se hâtera encore de croire au miracle annoncé. On dira de nouveau : *Rien n'y manque ; tout est prévu, tout est écrit ;* tandis que, précisément parce que tout seroit pré-

vu, discuté et écrit, il seroit démontré que la constitution est nulle, et ne présente à l'œil qu'une apparence éphémère.

XXVII. Je crois avoir lu quelque part *qu'il y a bien peu de souverainetés en état de justifier la légitimité de leur origine.* Admettons la justesse de l'assertion, il n'en résultera pas la moindre tache sur les successeurs d'un chef dont les actes pourroient souffrir quelques objections : le nuage qui envelopperoit plus ou moins l'origine de son autorité ne seroit qu'un inconvénient, suite nécessaire d'une loi du monde moral. S'il en étoit autrement, il s'ensuivroit que le Souverain ne pourroit régner légitimement qu'en vertu d'une délibération de tout le peuple, c'est-à-dire, *par la grâce du peuple*; ce qui n'arrivera jamais; car il n'y a rien de si vrai que ce qui a été dit par l'auteur des *Considérations sur la France* (1) : *Que le peuple acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais.* Il faut toujours que l'origine de la souveraineté se montre hors de la sphère du pouvoir humain; de

(1) Chap. IX, p. 161.

manière que les hommes mêmes qui paroissent s'en mêler directement ne soient néanmoins que des circonstances. Quant à la légitimité, si dans son principe elle a pu sembler ambiguë, Dieu s'explique par son premier ministre, au département de ce monde, *le Temps*. Il est bien vrai néanmoins que certains présages contemporains trompent peu lorsqu'on est à même de les observer; mais les détails, sur ce point, appartiendroient à un autre ouvrage.

XXVIII. Tout nous ramène donc à la règle générale : *l'homme ne peut faire une constitution; et nulle constitution légitime ne sauroit être écrite*. Jamais on n'a écrit, jamais on n'écrira *à priori*, le recueil des lois fondamentales qui doivent constituer une société civile ou religieuse. Seulement, lorsque la société se trouve déjà constituée, sans qu'on puisse dire comment, il est possible de faire déclarer ou expliquer par écrit certains articles particuliers; mais presque toujours ces déclarations sont l'effet ou la cause de très-grands maux, et toujours elles coûtent aux peuples plus qu'elles ne valent.

XXIX. A cette règle générale, *que nulle constitution ne peut être écrite, ni faite à*

priori, on ne connoît qu'une seule exception; c'est la législation de Moïse. Elle seule fut, pour ainsi dire, *jetée* comme une statue, et écrite jusque dans les moindres détails par un homme prodigieux qui dit: FIAT! sans que jamais son œuvre ait eu besoin depuis, d'être, ni par lui, ni par d'autres, corrigée, suppléée ou modifiée. Elle seule a pu braver le temps, parce qu'elle ne lui devoit rien et n'en attendoit rien: elle seule a vécu quinze cents ans; et même après que dix-huit siècles nouveaux ont passé sur elle, depuis le grand anathème qui la frappa au jour marqué, nous la voyons, vivante, pour ainsi dire, d'une seconde vie, resserrer encore, par je ne sais quel lien mystérieux qui n'a point de nom humain, les différentes familles d'un peuple qui demeure dispersé sans être désuni: de manière que, semblable à l'attraction et par le même pouvoir, elle agit à distance, et fait un tout d'une foule de parties qui ne se touchent point. Aussi, cette législation sort évidemment, pour toute conscience intelligente, du cercle tracé autour du pouvoir humain; et cette magnifique exception à une loi générale qui n'a cédé qu'une fois et n'a cédé qu'à son au-

teur, démontre seule la mission divine du grand Législateur des Hébreux, bien mieux que le livre entier de ce prélat anglois qui, avec la plus forte tête et une érudition immense, a néanmoins eu le malheur d'appuyer une grande vérité sur le plus triste paralogisme.

XXX. Mais puisque toute constitution est divine dans son principe, il s'ensuit que l'homme ne peut rien dans ce genre, à moins qu'il ne s'appuie sur Dieu, dont il devient alors l'instrument (1). Or, c'est une vérité à laquelle le genre humain en corps n'a cessé de rendre le plus éclatant témoignage. Ouvrons l'Histoire, qui est la politique expérimentale, nous y verrons constamment le berceau des nations environné de prêtres, et la Divinité toujours appelée au secours de la foiblesse humaine (2). La Fable, bien plus

(1) On peut même généraliser l'assertion et prononcer sans exception : *Que nulle institution quelconque ne peut durer, si elle n'est fondée sur la religion.*

(2) Platon, dans un morceau admirable et tout-à-fait mosaïque, parle d'un temps primitif où Dieu avoit confié l'établissement et le régime des Empires, non à des hommes, mais à des génies ; puis il ajoute, en par-

vraie que l'Histoire ancienne pour des yeux préparés, vient encore renforcer la démonstration. C'est toujours un oracle qui fonde les cités; c'est toujours un oracle qui annonce la protection divine et les succès du héros fondateur. Les Rois surtout, chefs des Empires naissans, sont constamment désignés et presque *marqués* par le Ciel de quelque manière extraordinaire (1). Combien

lant de la difficulté de créer des constitutions durables : *C'est la vérité même que si Dieu n'a pas présidé à l'établissement d'une cité, et qu'elle n'ait eu qu'un commencement humain, elle ne peut échapper aux plus grands maux. Il faut donc tâcher, par tous les moyens imaginables, d'unir le régime primitif; et nous confiant en ce qu'il y a d'immortel dans l'homme, nous devons fonder les maisons, ainsi que les Etats, en consacrant comme des lois les volontés de l'intelligence (suprême). Que si un Etat (quelle que soit sa forme) est fondé sur le vice, et gouverné par des gens qui foulent aux pieds la justice, il ne lui reste aucun moyen de salut. Οὐκ ἔστι σωτηρία μνηστέον. Plat. de Leg., tom. VIII. edit. Bip., p. 180, 181.*

(1) On a fait grand usage dans la controverse de la fameuse règle de Richard de Saint-Victor : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*. Mais cette règle est générale, et peut, je crois, être exprimée ainsi : *Toute croyance constamment universelle est vraie; et*

d'hommes légers ont ri de la *Sainte-Ampoule*, sans songer que la Sainte-Ampoule est un hiéroglyphe, et qu'il ne s'agit que de savoir lire (1).

XXXI. Le sacre des Rois tient à la même racine. Jamais il n'y eut de cérémonie, ou, pour mieux dire, de profession de foi plus significative et plus respectable. Toujours le doigt du Pontife a touché le front de la souveraineté naissante. Les nombreux écrivains qui n'ont vu dans ces rites augustes que des vues ambitieuses, et même l'accord exprès de la superstition et de la tyrannie, ont parlé contre la vérité, presque tous même contre leur conscience. Ce sujet mé-

toutes les fois qu'en séparant d'une croyance quelconque certains articles particuliers aux différentes nations, il reste quelque chose de commun à toutes, ce reste est une vérité.

(1) Toute religion, par la nature même des choses, pousse une mythologie qui lui ressemble. Celle de la religion chrétienne est, par cette raison, toujours chaste, toujours utile, et souvent sublime, sans que (par un privilège particulier) il soit jamais possible de la confondre avec la religion même. De manière que nul *mythe* chrétien ne peut nuire, et que souvent il mérite toute l'attention de l'observateur.

riteroit d'être examiné. Quelquefois les Souverains ont cherché le sacre, et quelquefois le sacre a cherché les Souverains. On en a vu d'autres rejeter le sacre comme un signe de dépendance. Nous connoissons assez de faits pour être en état de juger assez sainement ; mais il faudroit distinguer soigneusement les hommes, les temps, les nations et les cultes. Ici, c'est assez d'insister sur l'opinion générale et éternelle qui appelle la puissance divine à l'établissement des Empires.

XXXII. Les nations les plus fameuses de l'antiquité, les plus graves surtout et les plus sages, telles que les Egyptiens, les Etrusques, les Lacédémoniens et les Romains, avoient précisément les constitutions les plus religieuses ; et la durée des Empires a toujours été proportionnée au degré d'influence que le principe religieux avoit acquis dans la constitution politique : *les villes et les nations les plus adonnées au culte divin, ont toujours été les plus durables et les plus sages ; comme les siècles les plus religieux ont toujours été les plus distingués par le génie* (1).

(1) Xénophon, Memor. Socr. I, IV, 16.

XXXIII. Jamais les nations n'ont été civilisées que par la religion. Aucun autre instrument connu n'a de prise sur l'homme sauvage. Sans recourir à l'antiquité, qui est très-décisive sur ce point, nous en voyons une preuve sensible en Amérique. Depuis trois siècles nous sommes là avec nos lois, nos arts, nos sciences, notre civilisation, notre commerce et notre luxe : qu'avons-nous gagné sur l'état sauvage ? Rien. Nous détruisons ces malheureux avec le fer et l'eau-de-vie ; nous les repoussons insensiblement dans l'intérieur des déserts, jusqu'à ce qu'enfin ils disparaissent entièrement, victimes de nos vices autant que de notre cruelle supériorité.

XXXIV. Quelque philosophe a-t-il jamais imaginé de quitter sa patrie et ses plaisirs pour s'en aller dans les forêts de l'Amérique à la chasse des sauvages, les dégoûter de tous les vices de la barbarie, et leur donner une morale (1) ? Ils ont bien fait mieux ; ils

(1) Condorcet nous a promis, à la vérité, que les philosophes se chargeroient incessamment de la civilisation et du bonheur des nations barbares (*Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain*).

ont composé de beaux livres pour prouver que le sauvage étoit l'homme *naturel*, et que nous ne pouvions souhaiter rien de plus heureux que de lui ressembler. Condorcet a dit *que les Missionnaires n'ont porté en Asie et en Amérique que de honteuses superstitions* (1). Rousseau a dit avec un redoublement de folie véritablement inconcevable, *que les Missionnaires ne lui paroissent guère plus sages que les conquérans* (2). Enfin leur coryphée a eu le front (mais qu'avoit-il à perdre ?) de jeter le ridicule le plus grossier sur ces pacifiques conquérans que l'antiquité auroit divinisés (3).

In-8°, p. 335). Nous attendons qu'ils veuillent bien commencer.

(1) Esquisse, etc. (*Ibid.*, p. 335.)

(2) Lettre à l'archevêque de Paris.

(3) *Eh ! mes amis, que ne restiez-vous dans votre patrie ? vous n'y auriez pas trouvé plus de diables, mais vous y auriez trouvé tout autant de sottises.* Voltaire, Essai sur les Mœurs et l'Esprit, etc., introd. *De la Magie.*

Cherchez ailleurs plus de déraison, plus d'indécence, plus de mauvais goût même ; vous n'y réussirez pas. C'est cependant ce livre, dont bien peu de chapitres sont exempts de traits semblables ; c'est ce *colifichet*

XXXV. Ce sont eux cependant, ce sont les Missionnaires qui ont opéré cette merveille si fort au-dessus des forces et même de la volonté humaine. Eux seuls ont parcouru d'une extrémité à l'autre le vaste continent de l'Amérique pour y créer des hommes. Eux seuls ont fait ce que la politique n'avoit pas seulement osé imaginer. Mais rien dans ce genre n'égale les missions du Paraguay : c'est là où l'on a vu d'une manière plus marquée l'autorité et la puissance exclusive de la religion pour la civilisation des hommes. On a vanté ce prodige, mais pas assez : l'esprit du 18^e siècle et un autre esprit son complice ont eu la force d'étouffer, en partie, la voix de la justice et même celle de l'admiration. Un jour peut-être (car on peut espérer que ces grands et nobles travaux seront repris), au sein d'une ville opulente assise sur une antique *savane*, le père de ces Missionnaires aura une statue. On pourra lire sur le piédestal :

fastueux, que de modernes enthousiastes n'ont pas craint d'appeler un *monument de l'esprit humain* : sans doute, comme la chapelle de Versailles et les tableaux de Boucher.

A L'OSIRIS CHRÉTIEN

*dont les envoyés ont parcouru la terre
pour arracher les hommes à la misère ,
à l'abrutissement et à la férocité ,
en leur enseignant l'agriculture ,
en leur donnant des lois ,
en leur apprenant à connoître et à servir Dieu ,
apprivoisant ainsi le malheureux sauvage ,
NON PAR LA FORCE DES ARMES
dont ils n'eurent jamais besoin ,
mais par la douce persuasion , les chants moraux
ET LA PUISSANCE DES HYMNES ,
en sorte qu'on les crut des Anges (1).*

(1) Osiris régnant en Egypte , retira incontinent les Egyptiens de la vie indigente , souffreteuse et sauvage , en leur enseignant à semer et planter ; en leur établissant des loix ; en leur montrant à honorer et à révéler les Dieux : et depuis allant par tout le monde , il l'apprivoisa aussi sans y employer aucunement la force des armes , mais attirant et gagnant la plus part des peuples par douces persuasions et remontrances couchées en chansons , et en toute sorte de musique (παιδοὶ καὶ λόγῳ μετ' ᾠδῆς πόσις καὶ μουσικῆς) dont les Grecs eurent opinion que c'estoit mesme que Bacchus. Plutarque , d'Isis et d'Osiris , trad. d'Amyot , edit. de Vascosan , tom. III , pag. 287 , in-8°. Edit. Henr. Steph. , tom. I , pag. 634 , in-8°.

On a trouvé naguère , dans une île du fleuve Penobs-

XXXVI. Or, quand on songe que cet ordre législateur qui régnoit au Paraguay par l'ascendant unique des vertus et des talens,

cot, une peuplade sauvage qui chantoit encore un grand nombre de cantiques pieux et instructifs en indien, sur la musique de l'église, avec une précision qu'on trouveroit à peine dans les chœurs les mieux composés ; l'un des plus beaux airs de l'église de Boston vient de ces Indiens (qui l'avoient appris de leurs maîtres il y a plus de quarante ans) sans que dès-lors ces malheureux Indiens aient joui d'aucune espèce d'instruction. *Mercur de France*, 5 juillet 1806, n° 259, p. 29 et suiv.

Le père *Salvaterra* (beau nom de Missionnaire!), justement nommé l'*Apôtre de la Californie*, abordait les sauvages les plus intraitables dont jamais on ait eu connoissance, sans autre arme qu'un luth dont il jouoit supérieurement. Il se mettoit à chanter : *In voi credo o Dio mio !* etc. Hommes et femmes l'entouroient et l'écoutoient en silence. Muratori dit, en parlant de cet homme admirable : *Pare favola quella d'Orfeo ; ma chi sà che non sia succeduto in simil caso ?* Les Missionnaires seuls ont compris et démontré la vérité de cette fable. On voit même qu'ils avoient découvert l'espèce de musique digne de s'associer à ces grandes créations. « En- » voyez-nous, écrivoient-ils à leurs amis d'Europe, en- » voyez-nous les airs des grands maîtres d'Italie ; *per » essere armoniosissimi, senza tanti imbrogli di violini » obbligati*, etc. » Muratori, *Cristianesimo felice*, etc. Venezia, 1752, in-8°, chap. XII, p. 284.

sans jamais s'écarter de la plus humble soumission envers l'autorité légitime même la plus égarée; que cet ordre, dis-je, venoit en même temps affronter dans nos prisons, dans nos hôpitaux, dans nos lazarets, tout ce que la misère, la maladie et le désespoir ont de plus hideux et de plus repoussant; que ces mêmes hommes qui couroient, au premier appel, se coucher sur la paille à côté de l'indigence, n'avoient pas l'air étrangers dans les cercles les plus polis; qu'ils alloient sur les échafauds *dire les dernières paroles* aux victimes de la justice humaine, et que de ces théâtres d'horreur ils s'élançoient dans les chaires pour y tonner devant les Rois (1); qu'ils tenoient le *pinceau* à la Chine, le télescope dans nos observatoires, la lyre d'Orphée au milieu des sauvages, et qu'ils avoient élevé tout le siècle de Louis XIV; lorsqu'on songe enfin qu'une détestable coalition de ministres pervers, de magistrats en délire et d'ignobles sec-

(1) *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu Regum; et non confundear.* Ps. cxviii, 46. C'est l'inscription mise sous le portrait de Bourdaloue, et que plusieurs de ses collègues ont méritée.

taires, a pu, de nos jours, détruire cette merveilleuse institution, et s'en applaudir, on croit voir ce fou qui mettoit glorieusement le pied sur une montre, en lui disant : *Je t'empêcherai bien de faire du bruit.* — Mais, qu'est-ce donc que je dis ? Un fou n'est pas coupable.

XXXVII. J'ai dû insister principalement sur la formation des Empires comme sur l'objet le plus important; mais toutes les institutions humaines sont soumises à la même règle, et toutes sont nulles ou dangereuses, si elles ne reposent pas sur la base de toute existence. Ce principe étant incontestable, que penser d'une génération qui a tout mis en l'air, et jusqu'aux bases mêmes de l'édifice social, en rendant l'éducation purement scientifique ? Il étoit impossible de se tromper d'une manière plus terrible; car tout système d'éducation qui ne repose pas sur la religion, tombera en un clin-d'œil, ou ne versera que des poisons dans l'Etat; *la religion étant, comme l'a dit excellemment Bacon, l'aromate qui empêche la science de se corrompre.*

XXXVIII. Souvent on a demandé : *Pourquoi une école de théologie dans toutes les*

universités ? La réponse est aisée : *C'est afin que les universités subsistent, et que l'enseignement ne se corrompe pas.* Primitivement elles ne furent que des écoles théologiques où les autres *facultés* vinrent se réunir comme des sujettes autour d'une reine. L'édifice de l'instruction publique, posé sur cette base, avoit duré jusqu'à nos jours. Ceux qui l'ont renversé chez eux, s'en repentiront long-temps inutilement. Pour brûler une ville, il ne faut qu'un enfant ou un insensé ; pour la rebâtir, il faut des architectes, des matériaux, des ouvriers, des millions, et surtout du temps.

XXXIX. Ceux qui se sont contentés de corrompre les institutions antiques, en conservant les formes extérieures, ont peut-être fait autant de mal au genre humain. Déjà l'influence des universités modernes sur les mœurs et l'esprit national dans une partie considérable du continent de l'Europe, est parfaitement connue (1). Les uni-

(1) Je ne me permettrai point de publier des notions qui me sont particulières, quelque précieuses qu'elles pussent être d'ailleurs ; mais je crois qu'il est loisible à chacun de réimprimer ce qui est imprimé, et de faire

versités d'Angleterre ont conservé, sous ce rapport, plus de réputation que les autres, peut-être parce que les Anglois savent mieux se taire ou se louer à propos : peut-être aussi que l'esprit public, qui a une force extraordinaire dans ce pays, a su y défendre mieux qu'ailleurs ces vénérables écoles de l'anathème général. Cependant il faut qu'elles succombent, et déjà le mauvais cœur de Gibbon nous a valu d'étranges confidences

parler un Allemand sur l'Allemagne. Ainsi s'exprime, sur les universités de son pays, un homme que personne n'accusera d'être infatué d'idées antiques.

« Toutes nos universités d'Allemagne, même le
» meilleures, ont besoin de grandes réformes sur le
» chapitre des mœurs. Les meilleures même sont
» un gouffre où se perdent sans ressource l'innocence,
» la santé et le bonheur futur d'une foule de jeunes
» gens, et d'où sortent des êtres ruinés de corps et
» d'âme, plus à charge qu'utiles à la société, etc.
» Puissent ces pages être un préservatif pour les jeunes
» gens ! Puissent-ils lire sur la porte de nos universités
» l'inscription suivante : *« Jeune homme ! c'est ici que
» beaucoup de tes pareils perdirent le bonheur avec l'in-
» nocence. »*

M. Campe, Recueil de Voyagés pour l'instruction de la jeunesse, in-12, tome II, p. 129.

sur ce point (1). Enfin, pour ne pas sortir des généralités, si l'on n'en vient pas aux anciennes maximes; si l'éducation n'est pas rendue aux prêtres; et si la science n'est pas mise partout à la seconde place, les maux qui nous attendent sont incalculables: nous serons abrutis par la science, et c'est le dernier degré de l'abrutissement.

XL. Non-seulement la création n'appartient point à l'homme, mais il ne paroît pas que notre puissance *non assistée* s'étende jusqu'à changer en mieux les institutions établies. S'il y a quelque chose d'évident pour l'homme, c'est l'existence de deux forces opposées qui se combattent sans relâche dans

(1) Voyez ses Mémoires, où, après nous avoir fait de fort belles révélations sur les universités de son pays, il nous dit en particulier sur celle d'Oxford: *Elle peut bien me renoncer pour fils d'aussi bon cœur que je la renonce pour mère.* Je ne doute pas que cette tendre mère, sensible, comme elle le devoit, à une telle déclaration, ne lui ait décerné une épitaphe magnifique: **LUBENS MERITO.**

Le chevalier William Jones, dans sa lettre à M. Anquetil, donne dans un excès contraire; mais cet excès lui fait honneur.

l'univers. Il n'y a rien de bon que le mal ne souille et n'altère; il n'y a rien de mal que le bien ne comprime et n'attaque, en poussant sans cesse tout ce qui existe vers un état plus parfait (1). Ces deux forces sont présentes partout : on les voit également dans la végétation des plantes, dans la génération des animaux, dans la formation des langues, dans celle des Empires (deux choses inséparables), etc. Le pouvoir humain ne s'étend peut-être qu'à ôter ou à combattre le

(1) Un Grec auroit dit : Πρὸς ἀντίρροπον. On pourroit dire, vers la *restitution en entier* : expression que la philosophie peut fort bien emprunter à la jurisprudence, et qui jouira, sous cette nouvelle acception, d'une merveilleuse justesse. Quant à l'opposition et au balancement des deux forces, il suffit d'ouvrir les yeux. *Le bien est contraire au mal, et la vie à la mort..... Considérez toutes les œuvres du Très-Haut, vous les trouverez ainsi deux à deux et opposées l'une à l'autre.* Eccles. xxxiii. 15.

Pour le dire en passant : c'est de là que naît la règle du *beau idéal*. Rien dans la nature n'étant ce qu'il doit être, le véritable artiste, celui qui peut dire : *est dans nous*, a le pouvoir mystérieux de discerner les traits les moins altérés, et de les assembler pour en former des tous qui n'existent que dans son entendement.

mal pour en dégager le bien et lui rendre le pouvoir de germer suivant sa nature. Le célèbre Zanotti a dit : *Il est difficile de changer les choses en mieux* (1). Cette pensée cache un très-grand sens sous l'apparence d'une extrême simplicité. Elle s'accorde parfaitement avec une autre pensée d'*Origène*, qui vaut seule un beau livre. *Rien*, dit-il, *ne peut changer en mieux parmi les hommes*, INDIVINEMENT (2). Tous les hommes ont le sentiment de cette vérité, même sans être en état de s'en rendre compte. De là cette aversion machinale de tous les bons esprits pour les innovations. Le mot de *réforme*, en lui-même et avant tout examen, sera toujours suspect à la sagesse, et l'expérience de tous les siècles justifie cette sorte d'instinct.

(1) *Difficile est mutare in melius*. Zanotti, cité dans le *Transunto della R. Accademia di Torino*. 1788—89, in-8°, p. 6.

(2) AΘEEI : ou, si l'on veut exprimer cette pensée d'une manière plus laconique, et dégagée de toute licence grammaticale, SANS DIEU, RIEN DE MIEUX. Orig. adv. Cels. l. 26. ed. Ruæi. Paris. 1733. In-fol., tom. I, p. 345.

On sait trop quel a été le fruit des plus belles spéculations dans ce genre (1).

XLI. Pour appliquer ces maximes générales à un cas particulier, c'est par la seule considération de l'extrême danger des innovations fondées sur de simples théories humaines, que, sans ^{me} croire en état d'avoir un avis décidé, par voie de raisonnement, sur la grande question de la réforme parlementaire qui agite si fort les esprits en Angleterre, et depuis si long-temps, je me sens néanmoins entraîné à croire que cette idée est funeste, et que si les Anglois s'y livrent trop vivement, ils auront à s'en repentir. *Mais*, disent les partisans de la réforme (car c'est le grand argument) *les abus sont frappans, incontestables : or, un abus formel, un vice, peut-il être constitutionnel ?* Oui, sans doute, il peut l'être ; car toute constitution politique a des défauts essentiels qui tiennent à sa nature et qu'il est impossible d'en séparer : et, ce qui doit faire trembler tous les réformateurs, c'est que ces défauts

(1) *Nihil motum ex antiquo probabile est.* Tit.-Liv. xxxiv, 53.

peuvent changer avec les circonstances; de manière qu'en montrant qu'ils sont nouveaux, on n'a point encore montré qu'ils ne sont pas nécessaires (1). Quel homme sensé ne frémira donc pas en mettant la main à l'œuvre? L'harmonie sociale est sujette à la loi du *tempérament*, comme l'harmonie proprement dite, *dans le clavier général*. Accordez rigoureusement les *quintes*, les *octaves* jureront, et réciproquement. La dissonance étant donc inévitable, au lieu

(1) *Il faut, dit-on, recourir aux lois fondamentales et primitives de l'Etat qu'une coutume injuste a abolies; et c'est un jeu pour tout perdre. Rien ne sera juste à cette balance: cependant le peuple prête aisément l'oreille à ces discours.* Pascal. *Pensées*, prem. part., art. vi. Paris, Renouard, 1803, pag. 121, 122.

On ne sauroit mieux dire; mais, voyez ce que c'est que l'homme! l'auteur de cette observation et sa hideuse secte n'ont cessé de jouer *ce jeu infallible pour tout perdre*; et en effet *le jeu* a parfaitement réussi. Voltaire, au reste, a parlé sur ce point comme Pascal: « *C'est une idée bien vaine, dit-il, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux usages antiques*, etc. » *Essai sur les Mœurs et l'Esprit*, etc., chap. 85. Entendez-le ensuite parler des Papes, vous verrez comme il se rappelle sa maxime.

de la chasser, ce qui est impossible, il faut la *tempérer* en la distribuant. Ainsi, de part et d'autre, *le défaut est un élément de la perfection possible*. Dans cette proposition il n'y a que la forme de paradoxale. *Mais, dira-t-on peut-être encore, où est la règle pour discerner le défaut accidentel, de celui qui tient à la nature des choses et qu'il est impossible d'éliminer?* — Les hommes à qui la nature n'a donné que des oreilles, font de ces sortes de questions; et ceux qui ont de l'oreille haussent les épaules.

XLII. Il faut encore bien prendre garde, lorsqu'il est question d'abus, de ne juger les institutions politiques que par leurs effets constans, et jamais par leurs causes quelconques qui ne signifient rien (1), moins encore par certains inconvéniens collatéraux (s'il est permis de s'exprimer ainsi) qui s'emparent aisément des vues foibles et les empêchent de voir l'ensemble. En effet, la cause, suivant l'hypothèse qui paroît prou-

(1) Du moins, par rapport au mérite de l'institution; car, sous d'autres points de vue, il peut être très-important de s'en occuper.

vée, ne devant avoir aucun rapport logique avec l'effet; et les inconvéniens d'une institution bonne en soi n'étant, comme je le disois tout à l'heure, qu'une *dissonance inévitable dans le clavier général*, comment les institutions pourroient-elles être jugées sur les causes et les inconvéniens? Voltaire, qui parla de tout pendant un siècle sans avoir jamais percé une surface (1), a fait un plaisant raisonnement sur la vente des offices de magistrature qui avoit lieu en France; et nul exemple, peut-être, ne seroit plus propre à faire sentir la vérité de la théorie que j'expose. *La preuve*, dit-il, *que cette vente est un abus, c'est qu'elle ne fut produite que par un autre abus* (2). Voltaire ne se trompe point ici comme tout homme est sujet à se tromper. Il se trompe honteusement. C'est une éclipse centrale de sens com-

(1) Dante disoit à Virgile, en lui faisant, il faut l'avouer, un peu trop d'honneur : *Maestro di color che sanno*. — Parini, quoiqu'il eût la tête absolument gâtée, a cependant eu le courage de dire à Voltaire en parodiant Dante : *Sei Maestro. . . . di coloro che credon di sapere* (Il Mattino). Le mot est juste.

(2) Précis du siècle de Louis XV, chap. 42.

mun. *Tout ce qui naît d'un abus est un abus !* Au contraire ; c'est une des lois les plus générales et les plus évidentes de cette force à la fois cachée et frappante qui opère et se fait sentir de tous côtés, que le remède de l'abus naît de l'abus, et que le mal, arrivé à un certain point, s'égorge lui-même, et cela doit être ; car le mal qui n'est qu'une négation a, pour mesures de dimension et de durée, celles de l'être auquel il s'est attaché et qu'il dévore. Il existe comme le chancre qui ne peut achever qu'en s'achevant. Mais alors une nouvelle réalité se précipite nécessairement à la place de celle qui vient de disparoître ; *car la nature a horreur du vide*, et le Bien..... Mais je m'éloigne trop de Voltaire.

XLIII. L'erreur de cet homme venoit de ce que ce grand écrivain *partagé entre vingt sciences*, comme il l'a dit lui-même quelque part, et constamment occupé d'ailleurs à instruire l'Univers, n'avoit que bien rarement le temps de penser. « Une cour voluptueuse et dissipatrice réduite aux abois » par ses dilapidations, imagine de vendre » les offices de magistrature, et crée ainsi (ce qu'elle n'auroit jamais fait librement et

avec connoissance de cause), « elle crée, » dis-je, « une magistrature riche, inamovible » et indépendante; de manière que la puissance infinie *qui se joue dans l'Univers* (1) se sert de la corruption pour créer des tribunaux incorruptibles » (autant que le permet la foiblesse humaine). Il n'y a rien en vérité de si plausible pour l'œil du véritable philosophe; rien de plus conforme aux grandes analogies et à cette loi incontestable qui veut que les institutions les plus importantes ne soient jamais le résultat d'une délibération, mais celui des circonstances. Voici le problème presque résolu quand il est posé, comme il arrive à tous les problèmes. *Un pays tel que la France pouvoit-il être jugé mieux que par des Magistrats héréditaires?* Si l'on se décide pour l'affirmative, ce que je suppose, il faudra tout de suite proposer un second problème que voici : *La magistrature devant être héréditaire, y a-t-il, pour la constituer d'abord, et ensuite pour la recruter, un mode plus avantageux que celui qui jette des millions*

(1) *Ludens in orbe terrarum.* PROV. VIII, 31.

au plus bas prix dans les coffres du Souverain, et qui certifie en même temps la richesse, l'indépendance et même la noblesse (quelconque) des juges supérieurs? Si l'on ne considère la vénalité que comme moyen d'hérédité, tout esprit juste est frappé de ce point de vue qui est le vrai. Ce n'est point ici le lieu d'approfondir la question; mais c'en est assez pour prouver que Voltaire ne l'a pas seulement aperçue.

XLIV. Supposons maintenant à la tête des affaires un homme tel que lui, réunissant par un heureux accord la légèreté, l'incapacité et la témérité : il ne manquera pas d'agir suivant ses folles théories de lois et d'abus. Il empruntera au denier quinze pour rembourser des titulaires, créanciers au denier cinquante : il préparera les esprits par une foule d'écrits payés, qui insulteront la magistrature et lui ôteront la confiance publique. Bientôt la protection, mille fois plus sotté que le hasard, ouvrira la liste éternelle de ses bévues : l'homme distingué, ne voyant plus dans l'hérédité un contre-poids à d'accablans travaux, s'écartera sans retour; et les grands tribunaux seront livrés à des aventuriers sans nom, sans fortune et sans con-

sidération; au lieu de cette magistrature vénérable, en qui la vertu et la science étoient devenues héréditaires comme ses dignités, véritable sacerdoce que les nations étrangères ont pu envier à la France jusqu'au moment où le philosophisme, ayant exclu la sagesse de tous les lieux qu'elle hantoit, termina de si beaux exploits par la chasser de chez elle.

XLV. Telle est l'image naturelle de la plupart des réformes; car, non-seulement la création n'appartient point à l'homme, mais la réformation même ne lui appartient que d'une manière secondaire et avec une foule de restrictions terribles. En partant de ces principes incontestables, chaque homme peut juger les institutions de son pays avec une certitude parfaite; il peut surtout apprécier tous ces *Créateurs*, ces *Législateurs*, ces *Restaurateurs* des Nations, si chers au 18^e siècle, et que la postérité regardera avec pitié, peut-être même avec horreur. On a bâti des châteaux de cartes en Europe et hors de l'Europe. Les détails seroient odieux; mais certainement on ne manque de respect à personne en priant simplement les hommes de regarder et de juger au moins

par l'événement, s'ils s'obstinent à refuser tout autre genre d'instruction. L'homme en rapport avec son Créateur, est sublime, et son action est créatrice : au contraire, dès qu'il se sépare de Dieu et qu'il agit seul, il ne cesse pas d'être puissant, car c'est un privilège de sa nature ; mais son action est négative et n'aboutit qu'à détruire.

XLVI. Il n'y a pas dans l'histoire de tous les siècles un seul fait qui contredise ces maximes. Aucune institution humaine ne peut durer si elle n'est supportée par la main qui supporte tout ; c'est-à-dire, si elle ne lui est spécialement consacrée dans son origine. Plus elle sera pénétrée par le principe divin, et plus elle sera durable. Etrange aveuglement des hommes de notre siècle ! Ils se vantent de leurs lumières et ils ignorent tout, puisqu'ils s'ignorent eux-mêmes. Ils ne savent ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils peuvent. Un orgueil indomptable les porte sans cesse à renverser tout ce qu'ils n'ont pas fait ; et pour opérer de nouvelles créations, ils se séparent du principe de toute existence. Jean. Jacques Rousseau lui-même a cependant fort bien dit : *Homme petit et vain, montre-moi*

ta puissance, je te montrerai ta faiblesse. On pourroit dire encore avec autant de vérité et plus de profit : *Homme petit et vain, confesse-moi ta faiblesse, je te montrerai ta puissance.* En effet, dès que l'homme a reconnu sa nullité, il a fait un grand pas ; car il est bien près de chercher un appui avec lequel il peut tout. C'est précisément le contraire de ce qu'a fait le siècle qui vient de finir. (Hélas ! il n'a fini que dans nos almanachs.) Examinez toutes ses entreprises, toutes ses institutions quelconques, vous le verrez constamment appliqué à les séparer de la Divinité. L'homme s'est cru un être indépendant, et il a professé un véritable athéisme pratique, plus dangereux, peut-être, et plus coupable que celui de théorie.

XLVII. Distrait par ses vaines sciences de la seule science qui l'intéresse réellement, il a cru qu'il avoit le pouvoir de *créer*, tandis qu'il n'a pas seulement celui de *nommer*. Il a cru, lui qui n'a pas seulement le pouvoir de produire un insecte ou un brin de mousse, qu'il étoit l'auteur immédiat de la Souveraineté, la chose la plus importante, la plus sacrée, la plus fondamentale du monde

moral et politique (1); et qu'une telle famille, par exemple, règne parce qu'un tel peuple l'a voulu; tandis qu'il est environné de preuves incontestables que toute famille souveraine règne parce qu'elle est choisie par un pouvoir supérieur. S'il ne voit pas ces preuves, c'est qu'il ferme les yeux, ou qu'il regarde de trop près. Il a cru que c'est lui qui avoit inventé les langues, tandis qu'il ne tient encore qu'à lui de voir que toute langue humaine est *apprise* et jamais *inventée*, et que nulle hypothèse imaginable dans le cercle de la puissance humaine ne peut expliquer avec la moindre apparence de probabilité, ni la formation, ni la diversité des langues. Il a cru qu'il pouvoit constituer les Nations; c'est-à-dire, en d'autres termes, *qu'il pouvoit créer cette unité nationale en vertu de laquelle une nation n'est pas une autre*. Enfin, il a cru que, puisqu'il avoit le pouvoir de créer des institutions, il avoit à plus forte

(1) *Le principe que tout pouvoir légitime part du peuple est noble et spécieux en lui-même, cependant il est démenti par tout le poids de l'histoire et de l'expérience. Hume, Hist. d'Angl., Charles I, chap. LIX, an. 1640. Edit. angl. de Dals, 1789, in-8º, p. 120.*

raison celui de les emprunter aux nations, et de les transporter chez lui toutes faites, avec le nom qu'elles portoient chez ces peuples, pour en jouir comme eux avec les mêmes avantages. Les papiers françois me fournissent sur ce point un exemple singulier.

XLVIII. Il y a quelques années que les François s'avisèrent d'établir à Paris certaines courses qu'on appela sérieusement dans quelques écrits du jour, *Jeux Olympiques*. Le raisonnement de ceux qui inventèrent ou renouvelèrent ce beau nom, n'étoit pas compliqué. *On couroit*, se dirent-ils, *à pied et à cheval sur les bords de l'Alphée*; *on court à pied et à cheval sur les bords de la Seine* : donc c'est la même chose. Rien de plus simple : mais, sans leur demander pourquoi ils n'avoient pas imaginé d'appeler ces Jeux *Parisiens*, au lieu de les appeler *Olympiques*, il y auroit bien d'autres observations à faire. Pour instituer les Jeux *Olympiques*, on consulta les Oracles : Les Dieux et les Héros s'en mêlèrent; on ne les commençoit jamais sans avoir fait des sacrifices et d'autres cérémonies religieuses; on les regardoit comme les grands Comices de la Grèce, et rien

n'étoit plus auguste. Mais les Parisiens, avant d'établir leurs courses *renouvelées des Grecs*, allèrent-ils à Rome *ad limina apostolorum*, pour consulter le Pape? Avant de lancer leurs casse-cous, pour amuser des boutiquiers, faisoient-ils chanter la Grand'-Messe? A quelle grande vue politique avoient-ils su associer ces courses? Comment s'appeloient les Instituteurs? — Mais c'en est trop : le bon sens le plus ordinaire sent d'abord le néant et même le ridicule de cette imitation.

XLIX. Cependant, dans un journal écrit par des hommes d'esprit, qui n'avoit d'autre tort ou d'autre malheur que celui de professer les doctrines modernes, on écrivoit, il y a quelques années, au sujet de ces courses, le passage suivant dicté par l'enthousiasme le plus divertissant :

Je le prédis : les Jeux Olympiques des François attireront un jour l'Europe au Champ-de-Mars. Qu'ils ont l'âme froide et peu susceptible d'émotion ceux qui ne voient ici que des courses! Moi, j'y vois un spectacle tel que jamais l'univers n'en a offert de pareil, depuis ceux de l'Elide où la Grèce étoit en spectacle à la Grèce. Non, les cirques

des Romains, les tournois de notre ancienne chevalerie n'en approchoient pas (1).

Et moi, je crois, et même je sais, que nulle institution humaine n'est durable si elle n'a une base religieuse ; et, *de plus* (je prie qu'on fasse bien attention à ceci), *si elle ne porte un nom pris dans la langue nationale, et né de lui-même, sans aucune délibération antérieure et connue.*

L. La théorie des noms est encore un objet de grande importance. Les noms ne sont nullement arbitraires, comme l'ont affirmé tant d'hommes *qui avoient perdu leurs noms*. Dieu s'appelle : *Je suis* ; et toute créature s'appelle : *Je suis cela*. Le nom d'un être

(1) Décade Philosophique, Octobre 1797, N^o I, pag. 31. (1809). Ce passage, rapproché de sa date, a le double mérite d'être éminemment plaisant et de faire penser. On y voit de quelles idées se berçoient alors ces enfans, et ce qu'ils savoient sur ce que l'homme doit savoir avant tout. Dès-lors un nouvel ordre de choses a suffisamment réfuté ces belles imaginations ; et si toute l'Europe est aujourd'hui attirée à Paris, ce n'est pas certainement pour y voir les Jeux Olympiques. (1814).

spirituel étant nécessairement relatif à son action, qui est sa qualité distinctive; de là vint que, parmi les Anciens, le plus grand honneur pour une Divinité, étoit la *polyonymie*, c'est-à-dire, la *pluralité des noms*, qui annonçoit celle des fonctions ou l'étendue de la puissance. L'antique mythologie nous montre Diane, encore enfant, demandant cet honneur à Jupiter; et dans les vers attribués à Orphée, elle est complimentée sous le nom de *Démon polyonyme* (Génie à plusieurs noms) (1). Ce qui veut dire au fond, que Dieu seul a droit de donner un *nom*. En effet, il a tout *nommé*, puisqu'il a tout créé. Il a donné des noms aux étoiles (2), il en a donné aux esprits, et de ces derniers noms, l'Ecriture n'en prononce que trois, mais tous les trois relatifs à la destination de ces ministres. Il en est de même des

(1) Voyez la note sur le septième vers de l'Hymne à Diane, de Callimaque (éd. de Spanheim); et Lanzi, *Saggio di letteratura etrusca*, etc. in-8°, tom. II, p. 241, note. Les hymnes d'Homère ne sont au fond que des collections d'épithètes; ce qui tient au même principe de la *polyonymie*.

(2) Isaïe, XL, 26.

hommes que Dieu a voulu nommer lui-même, et que l'Ecriture nous a fait connoître en assez grand nombre : toujours les noms sont relatifs aux fonctions (1). N'a-t-il pas dit que dans son royaume à venir, il donneroit aux vainqueurs UN NOM NOUVEAU (2) proportionné à leurs *exploits*? et les hommes, *faits à l'image de Dieu*, ont-ils trouvé une manière plus solennelle de récompenser les vainqueurs que celle de leur donner un *nouveau nom*, le plus honorable de tous, au jugement des hommes, celui des nations vaincues (3)? Toutes les fois que l'homme est censé changer de vie, et recevoir un nouveau caractère, assez communément il re-

(1) Qu'on se rappelle le plus grand nom donné divinement et directement à un homme. La raison du nom fut donnée dans ce cas avec le nom; et le nom exprime précisément la destination, où, ce qui revient au même, le pouvoir.

(2) Apoc. III, 12.

(3) Cette observation a été faite par l'auteur anonyme, mais très-connu, du livre allemand intitulé : *Die Siegesgeschichte der christlichen Religion, in einer gemeinnützigen Erklärung der Offenbarung Johannis*, in-8°, Nuremberg, 1799, pag. 89. Il n'y a rien à dire contre cette page.

çoit un *nouveau nom*. Cela se voit dans le baptême, dans la confirmation, dans l'enrôlement des soldats, dans l'entrée en religion, dans l'affranchissement des esclaves, etc.; en un mot, le *nom* de tout être exprime ce qu'il est, et dans ce genre il n'y a rien d'arbitraire. L'expression vulgaire, *il a un nom; il n'a point de nom*, est très-juste et très-expressive; aucun homme ne pouvant être rangé parmi ceux qu'on appelle *aux assemblées et qui ont un nom* (1), si sa famille n'est marquée du signe qui la distingue des autres.

LI. Il en est des nations comme des individus : il y en a *qui n'ont point de nom*. Hérodote observe que les Thraces seroient le peuple le plus puissant de l'univers s'ils étoient unis : *mais, ajoute-t-il, cette union est impossible, car ils ont tous un nom différent* (2). C'est une très-bonne observation. Il y a aussi des peuples modernes *qui n'ont point de nom*, et il y en a d'autres qui en ont plusieurs; mais la *polyonymie* est aussi

(1) Num. XVI, 2.

(2) Hérod. Therpsyc. V, 3.

malheureuse pour les nations qu'on a pu la croire honorable pour les *génies*.

LII. Les noms n'ayant donc rien d'arbitraire, et leur origine tenant, comme toutes les choses, plus ou moins immédiatement à Dieu, il ne faut pas croire que l'homme ait droit de nommer, sans restriction, même celles dont il a quelque droit de se regarder comme l'auteur, et de leur imposer des noms suivant l'idée qu'il s'en forme. Dieu s'est réservé, à cet égard, une espèce de juridiction immédiate qu'il est impossible de méconnoître (1). *O mon cher Hermogène ! c'est une grande chose que l'imposition des noms, et qui ne peut appartenir ni à l'homme mauvais, ni même à l'homme vulgaire. Ce droit n'appartient qu'à un créateur de noms (onomaturge), c'est-à-dire, à ce qui semble, au seul Législateur ; mais de tous les créateurs humains le plus rare, c'est un Législateur (2).*

LIII. Cependant l'homme n'aime rien tant

(1) Orig. Adv. Cels. I. 18, 24, p. 341, et in Exhort. ad. martyr., n° 46, et in not. edit. Rucci, in-fol, t. I, p. 305, 341.

(2) Plato. in Crat. Opp., tom. III, p. 244.

que de nommer. C'est ce qu'il fait, par exemple, lorsqu'il applique aux choses des épithètes significatives, talent qui distingue le grand écrivain et surtout le grand poète. L'heureuse imposition d'une épithète illustre un substantif, qui devient célèbre sous ce nouveau signe (1). Les exemples se trouvent dans toutes les langues; mais, pour nous en tenir à celle de ce peuple qui a lui-même un si grand nom, puisqu'il l'a donné à la *Franchise*, ou que la *Franchise* l'a reçu de lui, quel homme lettré ignore l'*avare Achéron*, les *Coursiers attentifs*, le *Lit effronté*, les *timides Supplications*, le *Frémissement argenté*, le *Destructeur rapide*, les *Pâles adulateurs*, etc. (2)? Jamais l'homme n'oubliera

(1) « De manière, comme l'a observé Denys d'Halicarnasse, que, si l'épithète est *distinctive et naturelle* (ὁριστικὰ καὶ φυσικὰ), elle pèse dans le discours autant qu'un nom. » (*De la poésie d'Homère*, chap. 6). On peut même dire, dans un certain sens, qu'elle vaut mieux, puisqu'elle a le mérite de la création sans avoir le tort du néologisme.

(2) Je ne me rappelle aucune épithète illustre de Voltaire, c'est peut-être de ma part pur défaut de mémoire.

ses droits primitifs : on peut dire même , dans un certain sens , qu'il les exercera toujours ; mais combien sa dégradation les a restreints ! Voici une loi vraie comme Dieu qui l'a faite :

Il est défendu à l'homme de donner de grands noms aux choses dont il est l'auteur , et qu'il croit grandes ; mais s'il a opéré légitimement , le nom vulgaire de la chose sera ennobli par elle et deviendra grand.

LIV. Qu'il s'agisse de créations matérielles ou politiques, la règle est la même. Il n'y a rien , par exemple , de plus connu dans l'histoire grecque que le mot de *céramique* : Athènes n'en connut pas de plus auguste. Long - temps après qu'elle eut perdu ses grands hommes et son existence politique , Atticus étant à Athènes , écrivoit avec prétention , à son illustre ami : *Me trouvant l'autre jour dans le Céramique*, etc. , et Cicéron l'en badinoit dans sa réponse (1). Que signifie cependant en lui-même ce mot si

(1) Voilà pour répondre à votre phrase : *me trouvant l'autre jour dans le Céramique*, etc. Cic. ad Att. I, 10.

célèbre, *Tuilerie* (1)? Il n'y a rien de plus vulgaire ; mais la cendre des héros mêlée à cette terre l'avoit consacrée, et la terre avoit consacré le nom. Il est assez singulier qu'à une si grande distance de temps et de lieux, ce même mot de *TUILERIES*, fameux jadis comme nom d'un lieu de sépulture, ait été de nouveau illustré sous celui d'un palais. La puissance qui venoit habiter les *Tuileries*, ne s'avisa pas de leur donner quelque nom imposant qui eût une certaine proportion avec elle. Si elle eût commis cette faute, il n'y avoit pas de raison pour que, le lendemain, ce lieu ne fût habité par des filous et par des filles.

LV. Une autre raison, qui a son prix, quoiqu'elle soit tirée de moins haut, doit nous engager encore à nous défier de tout nom pompeux imposé *à priori*. C'est que la conscience de l'homme l'avertissant presque toujours du vice de l'ouvrage qu'il vient de produire, l'orgueil révolté, qui ne peut se tromper lui-même, cherche au moins à

(1) Avec une certaine latitude qui renferme encore l'idée de *Poterie*.

tromper les autres, en inventant un nom honorable qui suppose précisément le mérite contraire; de manière que ce nom, au lieu de témoigner réellement l'excellence de l'ouvrage, est une véritable confession du vice qui le distingue. Le dix-huitième siècle, si riche en tout ce qu'on peut imaginer de faux et de ridicule, a fourni sur ce point une foule d'exemples curieux dans les titres des livres, les épigraphes, les inscriptions et autres choses de ce genre. Ainsi, par exemple, si vous lisez à la tête de l'un des principaux ouvrages de ce siècle :

Tantum serles juncturaque pollet :

Tantum de medio sumptis accedit honoris.

Effacez la présomptueuse épigraphe, et substituez hardiment, avant même d'avoir ouvert le livre, et sans la moindre crainte d'être injuste :

Indis indigestaque moles ;

Non bene junctarum discordia semina rerum.

En effet, le chaos est l'image de ce livre, et l'épigraphe exprime éminemment ce qui manque éminemment à l'ouvrage. Si vous lisez à la tête d'un autre livre : *Histoire Philosophique et Politique*, vous savez, avant

d'avoir lu l'histoire annoncée sous ce titre, qu'elle n'est ni *philosophique* ni *politique*; et vous saurez de plus, après l'avoir lue, que c'est l'œuvre d'un frénétique. Un homme ose-t-il écrire au-dessous de son propre portrait : *vitam impendere vero* ? gagez, sans information, que c'est le portrait d'un menteur, et lui-même vous l'avouera, un jour qu'il lui prendra fantaisie de dire la vérité. Peut-on lire sous un autre portrait : *Postgenitis hic carus erit, nunc carus amicis*, sans se rappeler sur-le-champ ce vers si heureusement emprunté à l'original même pour le peindre d'une manière un peu différente : *J'eus des adorateurs et n'eus pas un ami* ? Et en effet, jamais peut-être il n'exista d'homme, dans la classe des gens de lettres, moins fait pour sentir l'amitié, et moins digne de l'inspirer, etc., etc. Des ouvrages et des entreprises d'un autre genre prétent à la même observation. Ainsi, par exemple, si la musique, chez une nation célèbre, devient tout à coup une affaire d'état; si l'esprit du siècle, aveugle sur tous les points, accorde à cet art une fausse importance et une fausse protection, bien différente de celle dont il auroit besoin; si l'on élève enfin un temple

à la musique, sous le nom sonore et antique d'ODÉON, c'est une preuve infaillible que l'art est en décadence, et personne ne doit être surpris d'entendre dans ce pays un critique célèbre avouer, bientôt après, en style assez vigoureux, que rien n'empêche d'écrire dans le fronton du temple : CHAMBRE A LOUER (1).

LVI. Mais, comme je l'ai dit, tout ceci n'est qu'une observation du second ordre; revenons au principe général : *Que l'homme*

(1) « Il s'en faut bien que les mêmes morceaux exécutés à l'*Odéon* produisent en moi la même sensation que j'éprouvois à l'ancien *Théâtre de Musique*, où je les entendois avec ravissement. Nos artistes ont perdu la tradition de ce chef-d'œuvre (le *Stabat* de Pergolèse); il est écrit pour eux en langue étrangère; ils en disent les notes sans en connoître l'esprit : leur exécution est à la glace, dénuée d'âme, de sentiment et d'expression. L'orchestre lui-même joue machinalement et avec une foiblesse qui tue l'effet..... L'ancienne musique (*laquelle?*) est la rivale de la plus haute poésie; la nôtre n'est que la rivale du ramage des oiseaux. Que nos virtuoses modernes cessent donc.... de déshonorer des compositions sublimes....; qu'ils ne se jouent plus (surtout) à Pergolèse; il est trop fort pour eux ». Journ. de l'Empire, 28 mars 1812.

n'a pas, ou n'a plus le droit de nommer les choses (du moins dans le temps que j'ai expliqué). Que l'on y fasse bien attention, les noms les plus respectables ont, dans toutes les langues, une origine vulgaire. Jamais le nom n'est proportionné à la chose; toujours la chose illustre le nom. Il faut que le nom *germe*, pour ainsi dire, sans quoi il est faux. Que signifie le mot *trône* dans l'origine? *siège*, ou même *escabelle*. Que signifie *sceptre*? un bâton pour s'appuyer (1). Mais

(1) Au second livre de l'Iliade, Ulysse veut empêcher les Grecs de renoncer lâchement à leur entreprise. S'il rencontre au milieu du tumulte excité par les mécontents, un roi ou un noble, il lui adresse de douces paroles pour le persuader; mais s'il trouve sous sa main un *homme du peuple* (*δῆμον ἄνδρα*) gallicisme remarquable), il le rosse à *grands coups de sceptre*. Iliad. II. 198, 199.

On fit jadis un crime à Socrate de s'être emparé des vers qu'Ulysse prononce dans cette occasion, et de les avoir cités pour prouver au peuple qu'il ne sait rien et qu'il n'est rien. *Xenophon, Memor. Socr.* I. II, 20.

Pindare peut encore être cité pour l'histoire du sceptre, à l'endroit où il nous raconte l'anecdote de cet ancien roi de Rhodes qui assomma son beau-frère sur la place, en le frappant, dans un instant de viva-

le *bâton* des Rois fut bientôt distingué de tous les autres, et ce nom, sous sa *nouvelle* signification, subsiste depuis trois mille ans. Qu'y a-t-il de plus noble dans la littérature et de plus humble dans son origine que le mot *tragédie*? et le nom presque fétide de *drapeau*, soulevé et ennobli par la lance des guerriers, quelle fortune n'a-t-il pas faite dans notre langue? Une foule d'autres noms viennent plus ou moins à l'appui du même principe, tels que ceux-ci, par exemple : *Sénat, Dictateur, Consul, Empereur, Eglise, Cardinal, Maréchal*, etc. Terminons par ceux de *Connétable* et de *Chancelier* donnés à deux éminentes dignités des temps modernes : le premier ne signifie, dans l'origine, que le *chef de l'écurie* (1), et le second, *l'homme qui se tient derrière une grille* (pour n'être pas accablé par la foule des supplians).

cité et sans mauvaise intention, avec un sceptre qui se trouva malheureusement fait d'un bois trop dur. Olymp. VII. v. 49—55. Belle leçon pour alléger les sceptres !

(1) *Connétable*, n'est qu'une contraction gauloise de COMES STABULI; le *compagnon*, ou le *ministre du prince au département des écuries*.

LVII. Il y a donc deux règles infaillibles pour juger toutes les créations humaines, de quelque genre qu'elles soient, la *base* et le *nom*; et ces deux règles bien entendues, dispensent de toute application odieuse. Si la base est purement humaine, l'édifice ne peut tenir; et plus il y aura d'hommes qui s'en seront mêlés, plus ils y auront mis de délibération, de science et d'*écriture surtout*, enfin, de moyens humains de tous les genres, et plus l'institution sera fragile. C'est principalement par cette règle qu'il faut juger tout ce qui a été entrepris par des Souverains ou par des assemblées d'hommes, pour la civilisation, l'institution ou la régénération des peuples.

LVIII. Par la raison contraire, plus l'institution est divine dans ses bases, et plus elle est durable. Il est bon même d'observer, pour plus de clarté, que le principe religieux est, par essence, créateur et conservateur, de deux manières. En premier lieu, comme il agit plus fortement que tout autre sur l'esprit humain, il en obtient des efforts prodigieux. Ainsi, par exemple, l'homme persuadé par ses dogmes religieux que c'est

mort son corps soit conservé dans toute l'intégrité possible, sans qu'aucune main indiscreète ou profanatrice puisse en approcher; cet homme, dis-je, après avoir épuisé l'art des embaumemens, finira par construire les pyramides d'Egypte. En second lieu, le principe religieux déjà si fort par ce qu'il opère, l'est encore infiniment par ce qu'il empêche, à raison du respect dont il entoure tout ce qu'il prend sous sa protection. Si un simple caillou est consacré, il y a tout de suite une raison pour qu'il échappe aux mains qui pourroient l'égarer ou le dénaturer. La terre est couverte des preuves de cette vérité. *Les vases étrusques, par exemple, conservés par la religion des tombeaux, sont parvenus jusqu'à nous, malgré leur fragilité, en plus grand nombre que les monumens de marbre et de bronze des mêmes époques* (1). Voulez-vous donc conserver tout, dédiez tout.

LIX. La seconde règle, qui est celle des noms, n'est, je crois, ni moins claire ni

(1) Mercure de France, 17 juin 1809, N° 413, page 679.

moins décisive que la précédente. Si le nom est imposé par une assemblée; s'il est établi par une délibération antécédente, en sorte qu'il précède la chose; si le nom est pompeux (1), s'il a une proportion grammaticale avec l'objet qu'il doit représenter; enfin, s'il est tiré d'une langue étrangère, et surtout d'une langue antique, tous les caractères de nullité se trouvent réunis, et l'on peut être sûr que le nom et la chose disparaîtront en très-peu de temps. Les suppositions contraires annoncent la légitimité, et par conséquent la durée de l'institution. Il faut bien se garder de passer légèrement sur cet objet. Jamais un véritable philosophe ne doit perdre de vue la langue, véritable baromètre dont les variations annoncent infailliblement *le bon et le mauvais temps*. Pour m'en tenir au sujet que je traite dans

(1) Ainsi, par exemple, si un homme, autre qu'un Souverain, se nomme lui-même *législateur*, c'est une preuve certaine qu'il ne l'est pas; et si une assemblée ose se nommer *législatrice*, non-seulement c'est une preuve qu'elle ne l'est pas, mais c'est une preuve qu'elle a perdu l'esprit, et que dans peu elle sera livrée aux risées de l'univers.

ce moment, il est certain, que l'introduction démesurée des mots étrangers, appliqués surtout aux institutions nationales de tout genre, est un des signes les plus infailibles de la dégradation morale d'un peuple.

LX. Si la formation de tous les Empires, les progrès de la civilisation et le concert unanime de toutes les histoires et de toutes les traditions ne suffisoient point encore pour nous convaincre, la mort des Empires achèveroit la démonstration commencée par leur naissance. Comme c'est le principe religieux qui a tout créé, c'est l'absence de ce même principe qui a tout détruit. La secte d'Epicure, qu'on pourroit appeler l'*incrédulité antique*, dégrada d'abord, et détruisit bientôt tous les gouvernemens qui eurent le malheur de lui donner entrée. Partout *Lucrèce* annonça *César*.

Mais toutes les expériences passées disparaissent devant l'exemple épouvantable donné par le dernier siècle. Encore enivré de ses vapeurs, il s'en faut de beaucoup que les hommes, du moins en général, soient assez de sang-froid pour contempler cet exemple dans son vrai jour, et surtout pour en tirer les conséquences nécessaires : il est donc

bien essentiel de diriger tous les regards sur cette scène terrible.

LXI. Toujours il y a eu des religions sur la terre, et toujours il y a eu des impies qui les ont combattues : toujours aussi l'impiété fut un crime ; car, comme il ne peut y avoir de religion fausse sans aucun mélange de vrai, il ne peut y avoir d'impiété qui ne combatte quelque vérité divine plus ou moins défigurée ; *mais il ne peut y avoir de véritable impiété qu'au sein de la véritable religion* ; et , par une conséquence nécessaire , jamais l'impiété n'a pu produire dans les temps passés , les maux qu'elle a produits de nos jours ; car elle est toujours coupable en raison des lumières qui l'environnent. C'est sur cette règle qu'il faut juger le 18^e siècle ; car c'est sous ce point de vue qu'il ne ressemble à aucun autre. On entend dire assez communément *que tous les siècles se ressemblent , et que tous les hommes ont toujours été les mêmes* ; mais il faut bien se garder de croire à ces maximes générales que la paresse ou la légèreté inventent pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles , au contraire , et toutes les nations manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il

faut considérer soigneusement. Sans doute il y a toujours eu des vices dans le monde ; mais ces vices peuvent différer en quantité , en nature , en qualité dominante et en intensité (1). Or , quoiqu'il y ait toujours eu des impies , jamais il n'y avoit eu , avant le 18^e siècle , et au sein du Christianisme , *une insurrection contre Dieu* ; jamais surtout on n'avoit vu une conjuration sacrilège de tous les talens contre leur auteur : or , c'est ce que nous avons vu de nos jours. Le vaudeville a blasphémé comme la tragédie , et le roman comme l'histoire et la physique. Les hommes de ce siècle ont prostitué le génie à l'irréligion , et suivant l'expression admirable de S. Louis mourant , ILS ONT GUERROYÉ DIEU DE SES DONs (2). L'impiété antique ne se fâche jamais ; quelquefois elle raisonne ;

(1) Il faut encore avoir égard au mélange des vertus dont la proportion varie infiniment. Lorsqu'on a montré les mêmes genres d'excès en temps et lieux différens , on se croit en droit de conclure magistralement *que les hommes ont toujours été les mêmes*. Il n'y a pas de sophisme plus grossier ni plus commun.

(2) Joinville , dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. In-8^o , tome II , page 160.

ordinairement elle plaisante, mais toujours sans aigreur. Lucrèce même ne va guère jusqu'à l'insulte; et quoique son tempérament sombre et mélancolique le portât à voir les choses en noir, même lorsqu'il accuse la religion d'avoir produit de grands maux, il est de sang-froid. Les religions antiques ne valaient pas la peine que l'incrédulité contemporaine se fâchât contre elles.

LXII. Lorsque la *bonne nouvelle* fut publiée dans l'univers, l'attaque devint plus violente : cependant ses ennemis gardèrent toujours une certaine mesure. Ils ne se montrent dans l'Histoire que de loin en loin, et constamment isolés. Jamais on ne voit de réunion ou de ligue formelle; jamais ils ne se livrent à la fureur dont nous avons été les témoins. Bayle même, le père de l'incrédulité moderne, ne ressemble point à ses successeurs. Dans ses écarts les plus condamnables, on ne lui trouve point une grande envie de persuader, encore moins le ton de l'irritation ou de l'esprit de parti : il nie moins qu'il ne doute; il dit le pour et le contre : souvent même il est plus disert

pour la bonne cause que pour la mauvaise (1).

LXIII. Ce ne fut donc que dans la première moitié du 18^e siècle que l'impiété devint réellement une puissance. On la voit d'abord s'étendre de toutes parts avec une activité inconcevable. Du palais à la cabane, elle se glisse partout, elle infeste tout ; elle a des chemins invisibles, une action cachée mais infaillible, telle que l'observateur le plus attentif, témoin de l'effet, ne sait pas toujours découvrir les moyens. Par un prestige inconcevable, elle se fait aimer de ceux mêmes dont elle est la plus mortelle ennemie ; et l'autorité qu'elle est sur le point d'immoler, l'embrasse stupidement avant de recevoir le coup. Bientôt un simple système devient une association formelle, qui, par une gradation rapide, se change en complot, et enfin en une grande conjuration qui couvre l'Europe.

LXIV. Alors se montre pour la première

(1) Voyez, par exemple, avec quelle puissance de logique il a combattu le matérialisme dans l'article **LEUCIPPE**, de son Dictionnaire.

fois ce caractère de l'impiété qui n'appartient qu'au 18^e siècle. Ce n'est plus le ton froid de l'indifférence, ou tout au plus l'ironie maligne du scepticisme, c'est une haine mortelle; c'est le ton de la colère et souvent de la rage. Les écrivains de cette époque, du moins les plus marquans, ne traitent plus le christianisme comme une erreur humaine sans conséquence, ils le poursuivent comme un ennemi capital; ils le combattent à outrance; c'est une guerre à mort: et ce qui paroîtroit incroyable, si nous n'en avions pas les tristes preuves sous les yeux, c'est que plusieurs de ces hommes, qui s'appeloient *philosophes*, s'élevèrent de la haine du christianisme jusqu'à la haine personnelle contre son divin Auteur. Ils le haïrent réellement comme on peut haïr un ennemi vivant. Deux hommes surtout, qui seront à jamais couverts des anathèmes de la postérité, se sont distingués par ce genre de scélératesse qui paroissoit bien au-dessus des forces de la nature humaine la plus dépravée.

LXV. Cependant l'Europe entière ayant été civilisée par le Christianisme, et les ministres de cette religion ayant obtenu dans

tous les pays une grande existence politique, les institutions civiles et religieuses s'étoient mêlées et comme amalgamées d'une manière surprenante; en sorte qu'on pouvoit dire de tous les Etats de l'Europe, avec plus ou moins de vérité, ce que *Gibbon* a dit de la France, *que ce royaume avoit été fait par des évêques*. Il étoit donc inévitable que la philosophie du siècle ne tardât pas de haïr les institutions sociales, dont il ne lui étoit pas possible de séparer le principe religieux. C'est ce qui arriva : tous les gouvernemens, tous les établissemens de l'Europe lui déplurent, *parce* qu'ils étoient chrétiens; et *à mesure* qu'ils étoient chrétiens, un malaise d'opinion, un mécontentement universel s'empara de toutes les têtes. En France surtout, la rage philosophique ne connut plus de bornes; et bientôt une seule voix formidable se formant de tant de voix réunies, on l'entendit crier au milieu de la coupable Europe.

LXVI. « Laisse-nous (1)! Faudra-t-il donc » éternellement trembler devant des pré-

(1) *Dixerunt Deo : RECEDE A NOBIS! Scientiam viarum tuarum nolumus. Job. XXI, 14.*

» tres, et recevoir d'eux l'instruction qu'il
» leur plaira de nous donner? La vérité,
» dans toute l'Europe, est cachée par les
» fumées de l'encensoir; il est temps qu'elle
» sorte de ce nuage fatal. Nous ne parlerons
» plus de toi à nos enfans; c'est à eux, lors-
» qu'ils seront hommes, à savoir si tu es, et
» ce que tu es, et ce que tu demandes d'eux.
» Tout ce qui existe nous déplaît, parce que
» ton nom est écrit sur tout ce qui existe,
» Nous voulons tout détruire et tout refaire
» sans toi. Sors de nos conseils, sors de nos
» académies, sors de nos maisons: nous sau-
» rons bien agir seuls; la raison nous suffit.
» Laisse-nous! »

Comment Dieu a-t-il puni cet exécrationnel délire? Il l'a puni comme il créa la lumière, par une seule parole. Il a dit: FAITES! — Et le monde politique a croulé.

Voilà donc comment les deux genres de démonstrations se réunissent pour frapper les yeux les moins clairvoyans. D'un côté, le principe religieux préside à toutes les créations politiques; et de l'autre, tout disparaît dès qu'il se retire.

LXVII. C'est pour avoir fermé les yeux à ces grandes vérités que l'Europe est cou-

pable; et c'est parce qu'elle est coupable qu'elle souffre. Cependant elle repousse encore la lumière, et méconnoît le bras qui la frappe. Bien peu d'hommes, parmi cette génération matérielle, sont en état de connoître la *date*, la *nature* et l'*énormité* de certains crimes commis par les individus, par les nations et par les souverainetés, moins encore de comprendre le genre d'expiation que ces crimes nécessitent, et le prodige adorable qui force le mal à nettoyer de ses propres mains la place que l'éternel architecte a déjà mesurée de l'œil pour ses merveilleuses constructions. Les hommes de ce siècle ont pris leur parti. *Ils se sont juré à eux-mêmes de regarder toujours à terre* (1). Mais il seroit inutile, peut-être même dangereux, d'entrer dans de plus grands détails: il nous est enjoint *de professer la vérité avec amour* (2). Il faut de plus, en certaines oc-

(1) *Oculos suos statuerunt declinare in terram. Ps. XVI. 11.*

(2) Ἀληθεύετε ἐν ἀγάπῃ. Ephes. IV. 15. Expression intraduisible. La vulgate aimant mieux, avec raison, parler juste que parler latin, a dit : *Facientes veritatem in charitate.*

casions, ne la professer qu'avec respect ; et, malgré toutes les précautions imaginables, le pas seroit glissant pour l'écrivain même le plus calme et le mieux intentionné. Le monde, d'ailleurs, renferme toujours une foule innombrable d'hommes si pervers, si profondément corrompus, que s'ils pouvoient se douter de certaines choses, ils pourroient aussi redoubler de méchanceté, et se rendre, pour ainsi dire, coupables comme des anges rebelles : ah ! plutôt, que leur abrutissement se renforce encore, s'il est possible, afin qu'ils ne puissent pas même devenir coupables autant que des hommes peuvent l'être. L'aveuglement est sans doute un châtiment terrible ; quelquefois cependant il laisse encore apercevoir l'amour : c'est tout ce qu'il peut être utile de dire dans ce moment.

Mai, 1809.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

CHAPITRE PREMIER. — <i>Des Révolutions.</i>	Page	I
CHAP. II. — <i>Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution françoise.</i>		II
CHAP. III. — <i>De la Destruction violente de l'Espèce humaine.</i>		39
CHAP. IV. — <i>La République françoise peut-elle durer?</i>		57
CHAP. V. — <i>De la Révolution françoise considérée dans son caractère anti-religieux. — Digression sur le Christianisme.</i>		77
CHAP. VI. — <i>De l'influence Divine dans les constitutions politiques.</i>		93
CHAP. VII. — <i>Signes de nullité dans le Gouvernement françois.</i>		105
CHAP. VIII. — <i>De l'ancienne Constitution françoise. — Digression sur le Roi et sur sa Déclaration aux François, du mois de juillet 1795.</i>		122
CHAP. IX. — <i>Comment se fera la contre-révolution, si elle arrive?</i>		155
CHAP. X. — <i>Des prétendus dangers d'une contre-révolution.</i>		166
§. I ^{er} . — <i>Considérations générales.</i>		ibid.
§. II. — <i>Des Biens nationaux.</i>		189
§. III. — <i>Des Vengeances.</i>		192
CHAP. XI. — <i>Fragment d'une Histoire de la Révolution françoise, par David Hume.</i>		217
POST-SCRIPTUM.		251
ESSAI SUR LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR DES CONSTITUTIONS POLITIQUES, etc., etc.		255
